

Projet d'établissement pour le 6/4

Éléments de contexte

- La rédaction de ce Projet d'Établissement fait suite à **une commande de la Direction des Affaires Culturelles d'EBER CC**. Cette mission comporte 2 phases.
- **La première phase** est dévolue à la rédaction proprement dite du Projet d'Établissement. C'est l'objet du présent document.
- **La seconde phase** est dédiée au processus de mise en œuvre d'une sélection de préconisations d'action tirées du Projet d'Établissement

Novembre 2023

APORSS
39 rue des Chartreux
69 001 Lyon
agenceaporss@gmail.com

PREMIERE PHASE – mi-juin à mi-novembre 2023

- **Les objectifs généraux concernant la rédaction d'un Projet d'Établissement pour 2023-28 consistent à**
 - Présenter quelle est l'activité du Conservatoire 6/4 et à la rendre accessible
 - Produire un document cadre identifiant des orientations et des évolutions possibles / souhaitables
 - Tracer de grands objectifs stratégiques sur les différentes activités du Conservatoire
 - Le document comprend systématiquement et quelle que soit l'entrée traitée un état des lieux et une série de propositions

- **A noter : En tant que document cadre, celui-ci n'engage pas la collectivité, il propose des orientations qui devront ensuite être validées par EBER CC**

- **Quelle a été la méthodologie mise en œuvre pour la rédaction du Projet d'Établissement ?**
 - Réalisation d'un état des lieux
 - Sur la base d'entretiens semi-directifs
 - Et la consultation approfondie de divers documents

- **Rencontres et entretiens avec les acteurs (voir liste complète en annexe) :**
 - Représentants élu(e)s
 - Agents d'EBER CC : la DAC, Les 2 DGA, le DGS
 - Conservatoire : 4 entretiens avec la directrice et le directeur adjoint
 - Enseignants : La quasi-totalité des enseignants a été consultée via des ateliers brainstorming réunis par départements
 - Professionnels de la culture en lien avec le Conservatoire : Conseil général Isère, Harmonies, CIEM, TEC...

- **Consultation des documents disponibles**
 - Précédents Projets d'établissements du Conservatoire du Pays Roussillonnais et de l'École de musique du Territoire de Beaurepaire
 - Écrits préparatoires de la directrice et de son adjoint pour la rédaction du Projet d'Établissement
 - Données chiffrées disponibles

- **Réalisation effective du Projet d'Établissement**
 - Rédaction du document par APORSS : description, analyse, propositions
 - Aller-retours avec la DAC
 - Puis avec la direction du Conservatoire

DEUXIEME PHASE – mi-novembre 2023 à juin 2024

- **Les objectifs généraux concernant la deuxième phase consistent à**
 - Mettre en œuvre de premières actions
 - En associant les acteurs à la conception de ces actions

- **Méthodologie**
 - Le Projet d'Établissement décrit de très nombreuses propositions d'action
 - Dans un premier temps, il s'agit d'en produire une liste thématisée.
 - Dans cette liste, il faudra prioriser et choisir 4 thématiques

- **Exemples de thématiques de travail**
 - Le recrutement des élèves / le parcours pédagogique
 - L'action hors les murs / IMS / animation musicale du territoire
 - La gouvernance et les partenaires culturels et institutionnels

- **Mise en place des modalités de travail**
 - Création des groupes projets autour des thématiques retenues
 - Sélection des acteurs invités à participer : agents / enseignants / directeurs / élus...

- **Principales étapes de travail des groupes projets : du brainstorming à la mise en place des outils**
 - Séance 1 : affiner les objectifs
 - Séance 2 : Définir les moyens nécessaires et quels seront les acteurs en charge de la mise en œuvre
 - Séance 3 : Définition d'un rétroplanning et initier concrètement l'action envisagée
 - Séance 4 : Démarrage de l'action et mise en place des outils de suivi et d'évaluation

SECTION I

Partie 1 – CONTEXTE POLITICO-INSTITUTIONNEL ET NAISSANCE DU CONSERVATOIRE 6/4

SECTION I – Le conservatoire et son territoire Erreur ! Signet non défini.

Partie 1 – CONTEXTE POLITICO-INSTITUTIONNEL ET CREATION DU 6/4 .. Erreur ! Signet non défini.

1 – CONTOURS ET CARACTERISTIQUES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES13

| | |
|--|----|
| 1/1 – Une aire administrative nouvelle et contrastée | 13 |
| 1/1/1 – Un territoire vaste, à la fois industriel et rural | 13 |
| 1/1/2 – Caractéristiques socio-démographiques | 13 |
| 1/2 – Budget de la ComCom..... | 15 |
| 1/3 – Un nouveau territoire pour développer une nouvelle intervention publique | 15 |
| 1/3/1 – D’une collectivité de gestion à une collectivité de projets | 15 |
| 1/3/2 – La définition d’un Projet de Territoire | 16 |

2 – QUELLE INTERVENTION CULTURELLE POUR EBER CC ?17

| | |
|---|----|
| 2/1 – Structuration de la gestion de l’intervention publique culturelle | 17 |
| 2/1/1 – Mise en place d’un service dédié à l’intervention publique culturelle | 17 |
| 2/1/2 – Budget de la culture..... | 18 |
| 2/2 – La nouvelle CC conduit à une fusion des 2 structures d’enseignement musical..... | 19 |
| 2/2/1 – Une offre nouvelle | 19 |
| 2/2/2 – Quelques chiffres clés relatifs à la fusion de l’école de musique et du conservatoire | 19 |

3 – PRINCIPES FONDAMENTAUX SOUTENANT L’ACTION DU CONSERVATOIRE20

| | |
|---|----|
| 3/1 – Permettre l’épanouissement personnel par la pratique musicale..... | 20 |
| 3/2 – Enjeux pédagogiques | 21 |
| 3/2/1 – Les enjeux éducatifs, culturels et sociaux..... | 21 |
| 3/2/2 – Les enjeux artistiques et pédagogiques..... | 22 |
| 3/3 – Les enjeux esthétiques : pluralité de l’offre, transversalité | 22 |
| 3/4 – Enjeux éthiques | 23 |

SECTION I – Le conservatoire et son territoire24

Partie 2 – ETAT DES LIEUX ET BILAN QUANTITATIF D’ACTIVITE24

1 – LE CONSERVATOIRE ET SES ELEVES26

| | |
|---|----|
| 1/1 – Effectifs du Conservatoire et territoire de la CC EBER | 27 |
| 1/2 – Âges et genres | 28 |
| 1/3 – Répartition par type d’activité | 28 |
| 1/4 – Répartition des heures par départements, instruments et disciplines | 29 |

2 – LE CONSERVATOIRE ET L’EAC.....30

| | |
|--|----|
| 2/1 – Les scolaires touchés par les Musiciens Intervenants | 31 |
|--|----|

2/2 – Les enfants touchés par les actions EAC impliquant un artiste professionnel

| | |
|---|-----------|
| 3 – LE CONSERVATOIRE ET SON FONCTIONNEMENT | 34 |
| 3/1 – Budget | 34 |
| 3/2 – Participation des familles / QF | 35 |
| 3/3 – Enseignants | 36 |
| SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers..... | 38 |
| Partie 1 – L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT SPECIALISE POUR ENFANTS ET ADULTES | 38 |
| 1 – INITIATION POUR LES TOUT PETITS EN AMONT ET EN AMORCE AU PARCOURS TRADITIONNEL | 40 |
| 1/1 – L’éveil musical, dès 4 ans | 41 |
| 1/2 – Le parcours découverte, entre 6 et 7 ans..... | 42 |
| 1/3 – Axes de travail pour l’éveil et la découverte pour la période 2023-2028 | 43 |
| 2 – LE CURSUS COMPLET : LES CYCLES 1, 2 ET 3 | 43 |
| 2/1 – Le cycle 1 | 44 |
| 2/1/1 – Présentation | 44 |
| 2/1/2 – Axes de travail pour le cycle 1 pour la période 2023-2028..... | 46 |
| 2/2 – Le cycle 2 | 47 |
| 2/2/1 – Présentation | 47 |
| 2/2/2 – Axes de travail pour le cycle 2 sur la période 2023-2028 | 48 |
| 2/3 – Le cycle 3 | 48 |
| 2/3/1 – Présentation | 48 |
| 2/3/2 – Axes de travail pour le cycle 3 pour la période 2023-28..... | 49 |
| 3 – LE CURSUS DANSE | 50 |
| 3/1 – Le cycle 1 pour la danse | 50 |
| 3/2 – Le cycle 2 pour la danse | 51 |
| 3/3 – Axes de travail pour le cursus danse 2023/2028..... | 51 |
| 4 – LE CURSUS MUSIQUES ACTUELLES..... | 52 |
| 4/1 – Etat des lieux | 52 |
| 4/2 – Axes de travail pour les musiques actuelles pour la période 2023/2028..... | 52 |
| 5 – L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT ALTERNATIVE AUX CYCLES TRADITIONNELS | 52 |
| 5/1 – Chorale | 53 |
| 5/1/1 – Etat des lieux..... | 53 |
| 5/1/2 – Axes de travail sur les chorales 2023–2028 | 53 |
| 5/2 – Pratiques collectives..... | 54 |
| 5/2/1 – Etat des lieux..... | 54 |
| 5/2/2 – Axes de travail sur les pratiques d’ensemble 2023–2028 | 54 |
| 5/3 – Musique Assistée par Ordinateur (MAO) | 54 |
| 5/3/1 – Etat des lieux..... | 54 |

| | |
|---|-----------|
| 5/3/2 – Axes de travail 2023–2028..... | 55 |
| 5/4 – Les kits sur mesure | 55 |
| 5/4/1 – Etat des lieux..... | 55 |
| 5/4/2 – Axes de travail 2023–2028..... | 55 |
| 5/5 – Les parcours personnalisés hors cursus | 56 |
| 5/5/1 – Hors cursus | 56 |
| – Objectifs :..... | 56 |
| – Pour qui ?..... | 56 |
| – Modalités..... | 56 |
| – Evaluations | 57 |
| – Continuité | 57 |
| 5/5/2 – Parcours individuel / Parcours individualisé..... | 57 |
| 5/5/3 – Musique et handicap | 57 |
| 5/5/4 – Axes de travail cursus personnalisés 2023–2028 | 57 |
| 5/6 – La formation musicale avec ou sans instrument avec ensemble vocal intégré | 58 |
| 5/6/1 – Etat des lieux..... | 58 |
| 5/6/2 – Axes de travail 2023–2028..... | 58 |
| 5/7 – La classe spectacle danse | 58 |
| 5/7/1 – Etat des lieux..... | 58 |
| 5/7/2 – Axes de travail pour la classe spectacle 2023–2028 | 59 |
| 5/8 – Semaine de l’Impro | 59 |
| 5/8/1 – Etat des lieux..... | 59 |
| 5/8/2 – Axes de travail pour la semaine de l’impro 2023–2028..... | 59 |
| SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers..... | 61 |
| Partie 2 – L’OFFRE POUR LES ENFANTS A L’ECOLE | 61 |
| 1 – IMS ET EAC SUR LE TERRITOIRE DE LA CC EBER, ETAT DES LIEUX | 65 |
| 1/1 – Deux modes d’action : les IMS et les interventions via des artistes..... | 65 |
| 1/2 – « Aller vers », démocratisation culturelle et droits culturels | 66 |
| 2 – LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE | 67 |
| 2/1 – Descriptif et bilan | 67 |
| 2/2 – Pilotage du dispositif..... | 68 |
| 2/3 – La CCPR et la CCTB avaient chacune un mode d’action différent pour l’IMS..... | 68 |
| 2/4 – La création de la CC EBER a entraîné une uniformisation de la procédure de l’IMS..... | 69 |
| 3 – QUELLES PERSPECTIVES POUR LES IMS POUR LES 5 ANNEES A VENIR ?..... | 69 |
| 3/1 – Vers une amélioration du pilotage des actions IMS..... | 70 |
| 3/1/1 – Concertation / Coordination :..... | 70 |
| 3/1/2 – Conception d’un petit guide partagé de l’Intervention en Milieu Scolaire | 71 |
| 3/1/3 – Conventonnement..... | 71 |

| | |
|--|-----------|
| 3/1/4 – Suivi de l’action elle-même..... | 72 |
| 3/2 – Valoriser les actions : | 72 |
| 3/3 – Améliorer l’équité territoriale de réalisation des IMS..... | 72 |
| 3/3/1 – Ré-étudier la possibilité d’une prise de compétences sur les IMS par la CC EBER ?... .. | 72 |
| 3/3/2 – Répercussions budgétaires en termes de concertation, coordination, facturation : .. | 73 |
| 3/4 – Autres pistes et questions relatives à cette question de l’IMS et de l’EAC | 74 |
| 3/4/1 – Renouveler les modalités de l’intervention musicale entre les écoles et le Conservatoire | 74 |
| 3/4/2 – Synthèse | 74 |
| 4 – AUTRES OFFRES POUR LES SCOLAIRES DU TERRITOIRE | 75 |
| 4/1 – La présentation d’instruments | 75 |
| 4/1/1 – Descriptif / Bilan | 75 |
| 4/1/2 – Pistes d’évolution et axes de travail | 76 |
| 4/2 – L’orchestre à l’école (OAE) | 76 |
| 4/2/1 – Grands principes et objectifs | 76 |
| 4/2/2 – L’OAE dans son contexte institutionnel | 77 |
| 4/2/3 – 2 dispositifs co-existent, héritage des 2 anciennes CC | 77 |
| 4/2/4 – Pistes d’évolution et axes de travail | 78 |
| 4/3 – PLEAC et résidence d’artistes..... | 78 |
| 4/3/1 – Le PLEAC dans la CC EBER | 78 |
| 4/3/2 – Bilan PLEAC / Conservatoire | 79 |
| 4/3/3 – Pistes d’évolution et axes de travail | 79 |
| 5 – CLASSES CHAM ET / OU CHAD | 79 |
| SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers..... | 80 |
| Partie 3 – LE CONSERVATOIRE ET SON RAYONNEMENT TERRITORIAL | 80 |
| 1 – LE CONSERVATOIRE ET LES « SERVICES » AUX AMATEURS..... | 83 |
| 1/1 – Agir en direction des amateurs | 83 |
| 1/1/1 – État des lieux..... | 83 |
| – Qu’est-ce qu’un « amateur » ? | 83 |
| – Le 6/4 et les amateurs aujourd’hui..... | 84 |
| 1/1/2 – Perspectives 2023-28..... | 84 |
| 1/2 – Les Harmonies | 86 |
| 1/2/1 – État des lieux..... | 86 |
| 1/2/2 – Perspectives 2023-28..... | 87 |
| 1/3 – Chœurs et Chorales..... | 87 |
| 1/3/1 – État des lieux..... | 87 |
| 1/3/2 – Perspectives 2023-28..... | 87 |
| 1/4 – Les groupes émergents | 88 |

| | |
|---|------------|
| 1/4/1 – État des lieux..... | 88 |
| 1/4/2 – Perspectives 2023-28..... | 88 |
| 2 – LE CONSERVATOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS / L’OFFRE DE SPECTACLES | 88 |
| 2/1 – État des lieux | 89 |
| 2/2 – Perspectives 2023-28 | 90 |
| SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel..... | 92 |
| Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES | 96 |
| 1 – LA PEDAGOGIE | 96 |
| 1/1 – L’évaluation | 96 |
| 1/1/1 – État des lieux..... | 96 |
| 1/1/2 – Axes de travail évaluation pour 2023—2028..... | 97 |
| 1/2 – Développer la transversalité formation musicale / instrument / orchestre / danse | 97 |
| 1/2/1 – État des lieux..... | 97 |
| 1/2/2 – Axes de travail pour la transversalité pour 2023—2028 | 97 |
| 2 – ACCESSIBILITE | 98 |
| 2/1 – Questionner le recrutement et les inscriptions au 6/4 | 98 |
| 2/1/1 – L’inscription au Conservatoire ne concerne qu’une minorité | 99 |
| 2/1/2 – Axes de travail à propos de l’élargissement sociologique du recrutement 2023—2028 | 99 |
| 2/2 – Optimiser les allers et venues au Conservatoire | 100 |
| 2/2/1 – État des lieux..... | 100 |
| 2/2/2 – Axes de travail sur les allers et venues au Conservatoire 2023—2028 | 100 |
| 2/3 – Le Conservatoire et les publics en situation de handicap | 101 |
| 2/3/1 – État des lieux..... | 101 |
| 2/3/2 – Axes de travail sur le handicap 2023—2028..... | 102 |
| 3 – QUID DE LA COMMUNICATION ? | 102 |
| 3/1 – Communication générale sur l’activité du Conservatoire | 102 |
| 3/1/1 – État des lieux..... | 102 |
| 3/1/2 – Axes de travail sur la communication 2023—2028 | 103 |
| 3/2 – Améliorer la lisibilité des différents cycles et parcours..... | 103 |
| 3/2/1 – État des lieux..... | 103 |
| 3/2/2 – Axes de travail pour la lisibilité des parcours pour 2023—2028 | 104 |
| SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel..... | 105 |
| 1 – LE 6/4 DANS L’ECOSYSTEME CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL | 107 |
| 1/1 – État des lieux de l’écosystème culturel et socio-culturel | 107 |
| 1/1/1 – Les ressources culturelles d’EBER CC..... | 107 |
| – Établissements culturels et professionnels du territoire | 108 |
| – Les établissements sociaux et de loisirs | 108 |

| | |
|---|------------|
| – Festival et événementiel musicaux (liste non exhaustive) | 108 |
| 1/1/2 – Les lieux du patrimoine, liste non exhaustive..... | 108 |
| 1/1/3 –Le tissu associatif et les pratiques culturelles amateur | 109 |
| 1/1/4 – Le CIEM | 111 |
| 1/2 – Perspectives d’actions pour 2023-28 pour l’écosystème culturel et socio-culturel..... | 111 |
| 1/2/1 – Un potentiel pour devenir un équipement structurant..... | 111 |
| 1/2/2 – Axes de travail avec le CIEM sur 2023-28 | 112 |
| 1/2/3 – Partenariats à développer | 113 |
| – Avec les chorales et Centres sociaux (voir aussi Section II – Partie 3)..... | 113 |
| – Liens avec les dispositifs intercommunaux et l’EPCC Travail & Culture (TEC) | 114 |
| – Artistes en résidence / PLEAC..... | 114 |
| – Échanges avec les festivals | 114 |
| – Échanges et partenariats en lien avec les communes | 114 |
| 2 – LE 6/4 DANS L’ECOSYSTEME INSTITUTIONNEL | 114 |

SECTION I – Le conservatoire et son territoire

Partie 1 – CONTEXTE POLITICO-INSTITUTIONNEL ET CREATION DU 6/4

Synthèse

Éléments de contexte

- **EBER CC : création d'une nouvelle communauté de communes**
 - Qui conduit à une fusion des 2 principales structures d'enseignement artistique musical

Quelques caractéristiques à propos de EBER CC

- **Entre Bièvre et Rhône est une nouvelle Communauté de communes issue de la fusion de la CC du Pays du Roussillonnais (CCPR) et de celle du Territoire de Beaurepaire (CCTB)**
 - Elle est constituée d'un vaste territoire industrialisé à l'Ouest et rural à l'Est
 - Comportant 37 communes soit plus de de 68 000 hbts au recensement de 2020
- **Budget d'EBER CC**
 - 71,09 millions d'Euros (MdE) dont 26,66 MdE d'allocations de compensation, 44,43 MdE de budget de fonctionnement pour l'exercice de ses compétences propres
 - En 2023, 3,9 MdE ont été consacrés à la culture ce qui représente 8,8% du budget
- **La nouvelle CC souhaite définir de nouvelles modalités pour ses politiques**
 - Pour passer d'une « collectivité de gestion » à une « collectivité de projets »
 - Pour cela, elle a entrepris la rédaction et l'adoption d'un « Projet de Territoire »
- **C'est dans ce contexte qu'intervient la rédaction d'un Projet d'Établissement pour le 6/4**
 - Le 6/4 étant lui-même issu de la fusion du Conservatoire Roussillonnais et de l'école de musique de Beaurepaire
 - Le Projet d'Établissement permet tout à la fois de faire un bilan d'activité, de définir des axes stratégiques pour les 5 années à venir tout en prenant en compte les grandes orientations définies par le Projet de Territoire
 - Ce Projet d'Établissement permet au Conservatoire de s'inscrire dans le « mouvement » général de réorientation de la politique publique d'EBER CC

Une politique culturelle qui se développe et se structure

- **La politique culturelle d'EBER CC**
 - Dès sa création, EBER CC a souhaité se doter d'une Direction des Affaires Culturelles (DAC)
 - Elle est dotée d'un poste de direction
 - Et d'un poste dédié au pilotage du Plan Local d'Enseignement Artistique et Culturel (PLEAC)
- **L'intervention culturelle d'EBER CC couvre la plupart des disciplines artistiques classiques ainsi qu'une action forte sur le cinéma**
 - Lecture publique : Médiathèque et réseau Ecume
 - Cinémas : Oron à Beaurepaire et Grand Rex au Péage-de-Roussillon
 - Arts plastiques : Moly-Sabata et le Basculeur
 - Musique : Conservatoire 6/4 et CIEM

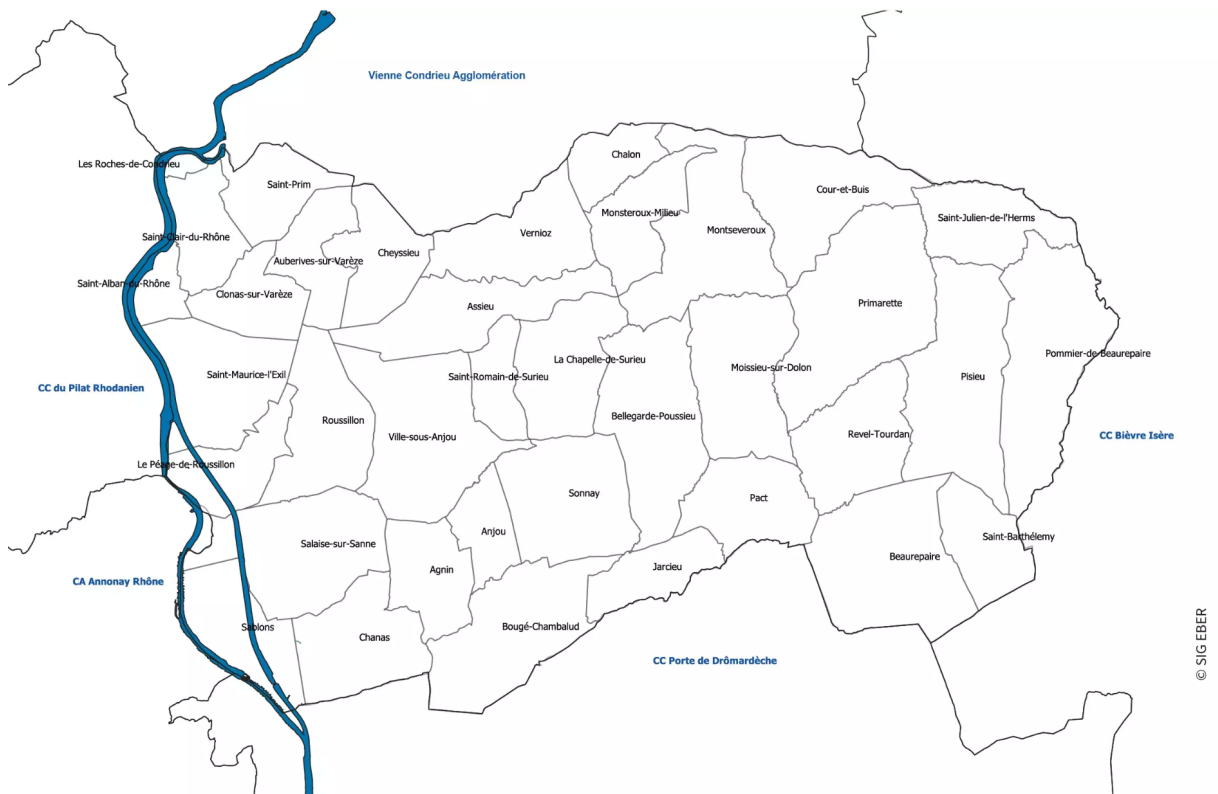
- Spectacle vivant : Repose essentiellement sur l'EPCC
- **L'intervention sur l'enseignement artistique dit aussi d'enseignement spécialisé inscrit**
 - Dans un contexte de service public d'éducation à la culture
 - Et dans une volonté d'être en lien avec les enjeux de la création artistique aujourd'hui
- **EBER CC consacre 63,47% de son budget culturel à l'enseignement artistique**
 - Ainsi en 2022, sur ses 3 546 924 E annuels, 2 133 692 E (Conservatoire) + 117 419 E (CIEM) sont affectés à l'enseignement artistique
 - Si le CIEM n'a pas été rattaché à la nouvelle entité créée avec le 6/4, il demeure financé par EBER CC

SECTION I – Le conservatoire et son territoire

Partie 1 – CONTEXTE POLITICO-INSTITUTIONNEL ET CREATION DU 6/4

La fusion de la Communauté de Communes (CC) du Pays Roussillonnais (CCPR) et de celle du Territoire de Beaurepaire (CCTB) a conduit à la création en janvier 2019 d'une nouvelle entité. Dénommée Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes (EBER CC), cette collectivité publique compte maintenant 37 communes et affiche sa volonté de conduire des politiques communautaires, pour permettre aux communes de développer des actions qu'elles ne pourraient réaliser seules. Avec la EBER CC se dessinent des ambitions nouvelles et cela impacte l'ensemble des domaines d'intervention de la CC. En matière culturelle, la manifestation la plus visible a été de fusionner l'école de musique du Territoire de Beaurepaire avec le Conservatoire du Pays Roussillonnais afin de créer une entité nouvelle dénommée « 6/4 ».

Le 6/4 affiche l'ambition d'être « un conservatoire sur mesure ». L'analyse présentée dans ce document mettra en exergue comment il répond à la multitude des attentes dont il fait l'objet en termes d'enseignement de la musique et de la danse. Implanté dans les différents secteurs stratégiques et bassins de vie du territoire, il se compose de 5 sites d'enseignements situés sur 5 communes : Beaurepaire, Jarcieu, Roussillon, Saint-Clair-du-Rhône et Saint-Maurice-l'Exil. En cela, il est adapté à un territoire où aucune centralité ne se dégage, même si les villes de Roussillon, Péage-de-Roussillon, Salaise-sur-Sanne et Saint-Maurice-l'Exil, forment une agglomération conséquente avec environ 40% de la population totale du territoire. Autrement dit, le 6/4 se compose « d'îlots » d'apprentissage et d'initiation à la musique et à la danse, qui constituent un archipel permettant d'aller au plus près des lieux de vie des habitants.



1 – CONTOURS ET CARACTERISTIQUES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Située dans le département de l'Isère, Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes (EBER CC) est née le 1^{er} janvier 2019 de la fusion de la CC du Pays Roussillonnais (CCPR) et de la CC du Territoire de Beaurepaire (CCTB). EBER CC est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), une formule juridique et administrative qui permet à plusieurs communes d'exercer en commun un certain nombre de compétences en matière d'intervention publique.

Cette intercommunalité, dont le siège est situé sur la commune de Saint-Maurice-l'Exil, est présidée par Madame Sylvie DEZARNAUD. La vice-présidence à la culture, au patrimoine et au port de plaisance des Roches-de-Condrieu est assurée par Madame Isabelle DUGUA.

1/1 – Une aire administrative nouvelle et contrastée

L'aire d'intervention d'EBER CC se caractérise par ses contrastes avec des secteurs très industrialisés, notamment du côté du Rhône et une aire rurale du côté de Beaurepaire.

1/1/1 – Un territoire vaste, à la fois industriel et rural

Regroupant maintenant 37 communes sur un territoire de plus de 400 km², 68 691 habitants (chiffres Insee 2020) – dont 11 541 enfants scolarisés –, EBER CC est bordée par le Rhône à l'Ouest et s'étend jusqu'à la Bièvre à l'Est. Elle est à l'intersection de nombreux territoires, connectant ainsi l'Isère au Rhône, à l'Ardèche, à la Drôme et à la Loire, tout en s'inscrivant dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise.

Le territoire d'EBER CC se caractérise par une grande diversité : villes et villages, pôles chimiques et plaines agricoles, coteaux boisés et industries, services et artisanats, commerces et patrimoine... Idéalement située au cœur de la vallée du Rhône, EBER CC forme un ensemble singulier, riche et diversifié. Du côté de la Vallée du Rhône, on trouve un bassin industriel identifié et un secteur tertiaire dynamique. Bièvre Est se caractérise par une économie agricole développée et un cadre de vie rural (68% du territoire est composé d'espaces agricoles). En tout, elle compte 22 000 emplois.

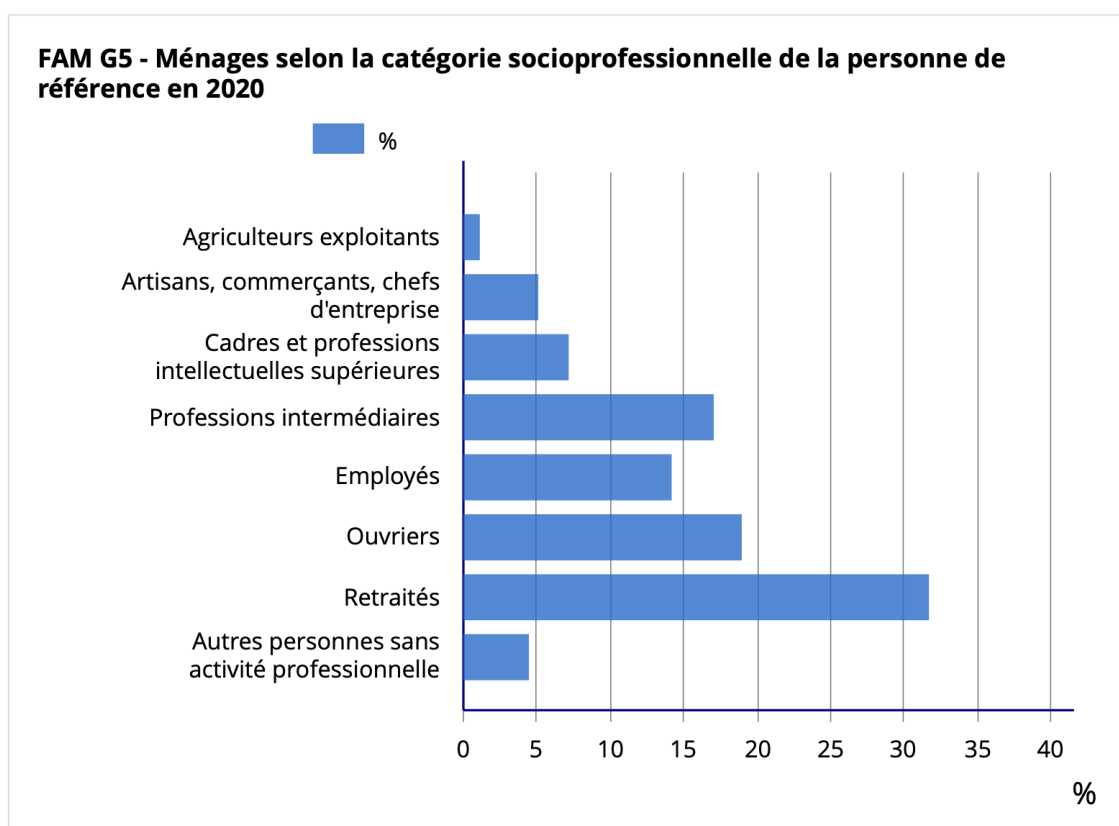
1/1/2 – Caractéristiques socio-démographiques

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

| | 2009 | % | 2014 | % | 2020 | % |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|---------------|--------------|
| Ensemble | 51 085 | 100,0 | 53 316 | 100,0 | 55 233 | 100,0 |
| Agriculteurs exploitants | 392 | 0,8 | 457 | 0,9 | 415 | 0,8 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 1 923 | 3,8 | 2 282 | 4,3 | 2 225 | 4,0 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 2 711 | 5,3 | 2 878 | 5,4 | 3 152 | 5,7 |
| Professions intermédiaires | 7 252 | 14,2 | 7 720 | 14,5 | 8 428 | 15,3 |
| Employés | 8 042 | 15,7 | 8 396 | 15,7 | 8 343 | 15,1 |
| Ouvriers | 9 078 | 17,8 | 8 824 | 16,5 | 8 810 | 15,9 |
| Retraités | 13 741 | 26,9 | 14 690 | 27,6 | 15 431 | 27,9 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 7 946 | 15,6 | 8 068 | 15,1 | 8 429 | 15,3 |

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

On constate que le territoire de EBER CC ne connaît pas entre 2009 et 2020 de variations majeures de la structuration de ses catégories socio-professionnelles. Les écarts entre les 2 dates étant compris entre plus 1,1% pour les professions intermédiaires et une baisse de 1,9% pour les ouvriers. Ce dernier chiffre laisse cependant entrevoir une possible tertiarisation des emplois du territoire.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2020

Source : Insee, RP2020 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2023.

On constate par ailleurs une forte proportion d'ouvriers et d'employés qui représentent autour de 50% de la population de EBER CC.

1/2 – Budget de la ComCom



Budget général 2023

| | | BP 2021 | BP 2022 | BP 2023 proposition | Evolution 2022/2023 en % |
|----------------|----------|--------------|-----------------|---------------------|--------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 62 688 000 € | 67 101 079,23 € | 71 092 771,53 € | +5,95% |
| | Recettes | | | | |
| Investissement | Dépenses | 19 876 000 € | 17 829 540 € | 15 046 038 € | -15,61% |
| | Recettes | | | | |

Source : synthèse budget primitif EBER CC 2023

Le budget de fonctionnement de la CC EBER est de 71,09 millions d'Euros (MdE) dont 26,66 MdE d'allocations de compensation soit 1034,92 E par habitant (68 691 hbts en 2020).

Rapportés au budget de fonctionnement effectif de la CC – 44,43 MdE – Les 3,9 MdE pour 2023 consacrés à la culture représentent 8,8% du budget de la CC, soit 56,77 E par habitant (68 691 hbts en 2020).

1/3 – Un nouveau territoire pour développer une nouvelle intervention publique

La création de la nouvelle Communauté de communes a conduit à repenser les modalités d'intervention en raison notamment de l'extension du territoire et de la nécessité de définir une vision stratégique pour ce territoire.

1/3/1 – D'une collectivité de gestion à une collectivité de projets

La création de la CC EBER s'inscrit dans l'évolution globale de l'action publique territoriale, par le passage progressif d'une collectivité de gestion à une collectivité de projets. C'est-à-dire un territoire qui investit, au nom des communes qui le composent, plusieurs domaines d'intervention, en ayant des objectifs et des axes directeurs définis en amont. Le principe clé étant de parvenir à faire à plusieurs ce que chaque commune ne peut faire seule.

Dans cette perspective, la rédaction d'un Projet de Territoire est une étape clé pour la définition des axes directeurs d'intervention. 3 axes ont notamment été dégagés : l'environnement, le service aux habitants et la mise en place de relations avec les Communautés de Communes avoisinantes. Chacun de ces axes est décliné en plusieurs points, dont un dédié au secteur culturel et patrimonial et donc aux activités des institutions et structures qui interviennent sur ces questions.

Par ailleurs, la fusion entre les CC du Pays Roussillonnais et celle du Territoire de Beaurepaire conduit à rationaliser les forces présentes sur le territoire, afin d'assurer le meilleur

service possible en optimisant les ressources et les RH. Plusieurs chantiers ont été ouverts, par exemple pour le service de distribution de l'eau. Dans le champ culturel, la mise en place d'un réseau de bibliothèques et la création d'une seule entité pour l'enseignement de la musique sont des illustrations de cette orientation nouvelle.

1/3/2 – La définition d'un Projet de Territoire

Le document qui préfigure le Projet de Territoire, annonce avoir pour ambition de « développer une intercommunalité de projets pour aménager un territoire dynamique, préservé et attractif » (p1). Plus précisément il s'agit de définir une stratégie nouvelle d'administration du territoire : « La notion « d'intercommunalité de projet » dénote de la volonté des élus de franchir une marche en matière de coopération intercommunale. Il s'agit de sortir de « l'intercommunalité syndicale » ou de « l'intercommunalité guichet, de gestion » dans laquelle les 2 EPCI fondateurs étaient encore largement inscrits » (p4).

Le travail sur le Projet de Territoire a mis en lumière qu'un « certain nombre de politiques sont nécessairement des politiques partagées pour lesquelles l'intercommunalité doit « aider les communes à faire ». Parmi ces politiques, on trouve les questions relevant de la culture et du patrimoine (p11).

Dans un second temps, un « Pacte de gouvernance » permettra de finaliser la réflexion et de définir précisément « qui fait quoi ? » pour l'ensemble de ces compétences et de ces politiques partagées.

A ce stade, le Projet de Territoire distingue 3 enjeux majeurs :

- Enjeu n°1 : anticiper les effets du réchauffement climatique, préserver les ressources et le capital environnemental du territoire.
- Enjeu n°2 : renforcer l'attractivité résidentielle, maintenir l'équilibre social et générationnel et améliorer la qualité de vie dans le territoire.
- Enjeu n°3 : organiser l'action publique avec les communes et développer les partenariats avec les territoires voisins.

– Le Projet d'Etablissement du Conservatoire 6/4 présenté ici entend être « en phase » avec ce nouveau contexte politico-institutionnel

Le Projet d'Etablissement du 6/4 s'élabore dans ce contexte de nouvelle intercommunalité engagée dans le développement de ses politiques publiques à partir d'axes d'interventions spécifiques définis dans le Projet de territoire. Il s'appuie sur ces axes et suggère des orientations nouvelles pour s'adapter aux attentes des usagers (parents, enfants et plus largement à l'ensemble des habitants du territoire EBER).

Plus précisément, l'enjeu n°2 détaille 5 grandes directions dont 2 concernent le Conservatoire et l'initiation à la musique et à la danse :

- Faire du niveau de service un élément phare de l'attractivité du territoire (p6)
- Renforcer le parcours éducatif et favoriser les opportunités pour les jeunes de rester dans le territoire (p6)

L'enjeu n°1 concerne aussi le Conservatoire et son fonctionnement relativement aux questions

- Des déplacements entre les sites du Conservatoire
- Des locaux qui ne remplissent pas nécessairement les normes d'isolation
- Des locaux qui peuvent être sous-utilisés, chauffés sans être occupés, etc...

Le Projet d'Établissement du 6/4 s'inscrit aussi en lien avec ses partenaires tels que l'Éducation nationale, le Département de l'Isère, la CAF ou encore la DRAC de même qu'il tisse des liens avec l'ensemble de l'écosystème culturel de la Communauté de Communes et si besoin au-delà (points qui font l'objet des parties 7 et 8).

2 – QUELLE INTERVENTION CULTURELLE POUR EBER CC ?

L'intervention dans le champ de la culture est annoncée comme une politique intercommunale dans le Projet de Territoire. En effet, il identifie plusieurs domaines d'intervention qui doivent être des politiques partagées au niveau de la EBER CC. « C'est le cas notamment du foncier, du commerce, de la politique de la ville, de la culture, du patrimoine et de la santé » (p11)

Dans son enjeu n°2, le Projet de Territoire entend « faire du niveau de service un élément phare de l'attractivité de territoire ». Pour parvenir à un niveau de service satisfaisant, il faut, entre autres, « Renforcer la découverte du patrimoine local et diffuser l'offre culturelle ». Le territoire compte un nombre important de structures publiques ou associatives, culturelles et patrimoniales, permettant un maillage homogène tant éducatif, culturel ou social pour sa population. Le Conservatoire 6/4 est l'un des fleurons de ce maillage sur le territoire EBER CC notamment via son action menée auprès des scolaires (maternelles et primaire) avec l'intervention en milieu scolaire (IMS). Celle-ci permet de toucher chaque année les 2 tiers des élèves du territoire.

2/1 – Structuration de la gestion de l'intervention publique culturelle

La création de la nouvelle Communauté de Communes a conduit à la création d'un service dédié de manière à pouvoir intervenir pour répondre aux caractéristiques du territoire.

2/1/1 – Mise en place d'un service dédié à l'intervention publique culturelle

La création de la EBER CC a été l'occasion de mettre en place une Direction des Affaires Culturelles. La DAC pilote l'ensemble des activités culturelles, que ce soit en gestion directe pour certains équipements que par un appui financier ou technique auprès d'autres acteurs. Le Conservatoire 6/4 est placé sous sa responsabilité.

Les 2 CC qui forment aujourd'hui EBER CC avaient toutes les 2 un service culturel modeste. Mais la nouvelle CC témoigne d'une volonté d'agir renforcée dans ce domaine par la création d'une Direction des Affaires Culturelles, un service composé d'une directrice, une directrice adjointe plus spécifiquement responsable du PLEAC, d'une chargée de mission cinéma et éducation à l'image, une chargée de promotion des actions culturelles et bénéficiant des fonctions support de la CC (communication, RH, etc).

La nouvelle entité gère plusieurs établissements publics culturels, notamment dans le champ de la musique, de la lecture publique et du cinéma. La liste des établissements publics culturels qui relèvent de la compétence de la CC :

- Musique
 - Conservatoire 6/4
- Cinéma
 - Cinéma l'Oron à Beaurepaire

- Lecture publique
 - o Médiathèque Tête de réseau ECUME à Saint-Maurice-EXTR
 - o Réseau ÉCuME

Par ailleurs, la EBER CC aide et soutient d'autres établissements culturels

- Musique
 - o CIEM
- Cinéma
 - o Cinéma Grand Rex à Péage-de-Roussillon
- Arts plastiques
 - o Résidence d'artistes Moly-Sabata
 - o Le Basculeur
- Spectacle vivant
 - o EPCC TEC

2/1/2 – Budget de la culture

Le budget affecté à la culture par la EBER CC en 2022 est de 3 546 924 E. La part allouée au conservatoire dans cette enveloppe est de 60,16 % soit 2 133 692 E.

EVOLUTION DU BUDGET CULTURE 2019 à 2023

| | BP 2023 | CA 2022 | CA 2021 | CA 2019 |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| CULTURE | 193 100,00 € | 338 588,00 € | 344 412,00 € | 336 741,00 € |
| <i>dont subventions versées</i> | <i>180 200,00 €</i> | <i>167 306,00 €</i> | <i>179 952,00 €</i> | <i>138 952,00 €</i> |
| CONSERVATOIRE | 100 800,00 € | 2 133 692,00 € | 2 157 284,00 € | 2 079 061,00 € |
| CIEM | 110 000,00 € | 117 419,00 € | 117 035,00 € | 90 196,00 € |
| MEDIATHEQUE | 130 000,00 € | 653 878,00 € | 680 458,00 € | 693 535,00 € |
| RESEAU LP | 210 000,00 € | 183 862,00 € | 152 206,00 € | 600,00 € |
| CINEMA | 92 015,00 € | 119 485,00 € | 103 946,00 € | 108 976,00 € |
| "012" (PERSONNEL) | 3 085 500,00 € | | | |
| TOTAL POLE CULTURE | 3 921 415,00 € | 3 546 924,00 € | 3 555 341,00 € | 3 309 109,00 € |

Le budget 2022 du Conservatoire 6/4 (2 133 692 E) représente 2,51% du budget global de EBER CC (84 930 619 E).

| 2022 | | | |
|---|--------------|----------------------|--------------------|
| DOMAINES | MONTANT en € | % du budget culturel | Dépense / HABITANT |
| CONSERVATOIRE 6/4 | 2 133 692 | 60,16 | 31,85 € |
| CONSERVATOIRE 6/4 (Conservatoire + IMS) Hors investissement | 2 245 000 | 63,29 | 33,51 € |
| CIEM | 117 419 | 3,31 | 15,55 € |
| MEDIATHEQUE & RESEAU | 653 878 | 18,44 | 9,51 € |
| TOTAL BUDGET CULTUREL | 3 546 924 | | 51,63 € |

| | |
|----------------------|------------|
| TOTAL BUDGET EBER CC | 84 930 619 |
|----------------------|------------|

Calculs effectués sur la base d'une population de 68 691 habitants en 2020, soit l'ensemble du territoire d'EBER CC
 Pour le CIEM, calculs effectués sur la base de la population du CIEM soit 7 551 habitants.

2/2 – La nouvelle CC conduit à une fusion des 2 structures d'enseignement musical

Le choix de fusionner l'école de musique du Territoire de Beaurepaire avec le Conservatoire du Pays Roussillonnais pour donner naissance à un nouveau Conservatoire est une des évolutions qu'implique la création de la nouvelle entité EBER CC. De ce fait, l'école de musique Manu Dibango de Beaurepaire et le Conservatoire du Pays Roussillonnais ont été rassemblés pour devenir le Conservatoire 6/4. Cette fusion a été mise en œuvre par les responsables du Conservatoire. Dans un premier temps, une Chargée des affaires culturelles, qui travaillait sur l'ex CCPR, a participé à ce processus de fusion. Cependant, son départ à la retraite est survenu assez rapidement après la fusion et ensuite, la fusion n'a pas fait l'objet d'un accompagnement extérieur.

Une autre structure également chargée de l'enseignement de la musique, le CIEM n'a pas été rattachée au Conservatoire 6/4. En effet, elle intervient sur 4 communes, dont 2 se trouvent sur une autre Communauté de Communes. Bien que financé par EBER CC, le CIEM demeure indépendant du service tel qu'il a été repensé, mais le renforcement de liens entre le 6/4 et le CIEM fait partie des objectifs décrits dans ce document.

2/2/1 – Une offre nouvelle

Depuis septembre 2019, les 925 élèves –Hors CIEM– du Conservatoire 6/4 peuvent pratiquer la musique, la danse. Le Conservatoire 6/4 rayonne aujourd'hui sur 5 sites, visant à coordonner, proposer, mutualiser l'enseignement et les énergies d'une seule équipe pédagogique dynamique au service de tous les usagers.

A noter que jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-23, il était possible de de s'initier au théâtre et aux arts plastiques, mais les élus ont choisi de supprimer ces options et de concentrer les efforts sur la musique et la danse. Ceci a un impact sur le projet pédagogique du Conservatoire qui cherchait à développer une forme d'interdisciplinarité.

2/2/2 – Quelques chiffres clés relatifs à la fusion de l'école de musique et du conservatoire

– Nombre d'élèves

Sur l'année scolaire 2019-20, le conservatoire du Pays Roussillonnais comptait 1005 élèves inscrits (974 sur 2017-2018, 1130 sur 2018-19) et l'école de musique du Territoire de Beaurepaire 193, soit un total de 1198.

Sur l'année scolaire 2022-23 on compte en tout 925 élèves, soit une déperdition de 273 inscrits correspondant à une baisse de 22,79% des effectifs. Cette baisse des effectifs fait suite à divers facteurs et notamment le Covid, qui a provoqué une très forte baisse des effectifs qui remontent lentement depuis.

– Nombres d'heures d'enseignement spécialisé

Sur l'année scolaire 2016-17, le conservatoire du Pays Roussillonnais proposait 554,39h d'enseignement et l'école de musique de Beaurepaire 169h, soit un total de 723,39h. Après la

fusion, sur l'année scolaire 2022-23 on compte en tout 652h d'enseignement, soit 79,39 heures en moins, correspondant à une baisse de 9,87 % des heures d'enseignement. Ceci s'explique encore par la baisse des inscrits au conservatoire qui a provoqué mécaniquement une restructuration et un redéploiement des moyens.

– Nombres d'heures d'Intervention en Milieu Scolaire (IMS)

Sur l'année scolaire 2016-17, le conservatoire du Pays Roussillonnais proposait 51,15 heures d'enseignement et l'école de musique de Beaurepaire 35h, soit un total de 86,15. Après la fusion, sur l'année scolaire 2022-23 le 6/4 assure en tout 84h40 d'IMS, soit une quasi stabilité (1h75 en moins, soit une baisse de 2,03% d'heures d'éducation artistique).

3 – PRINCIPES FONDAMENTAUX SOUTENANT L'ACTION DU CONSERVATOIRE

Pour clore ce point relatif au contexte politico-institutionnel dans lequel évolue le 6/4, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques-uns des grands principes qui fondent l'existence d'un enseignement musical spécialisé soutenu par une collectivité publique. Ce sont en effet ces principes qui étayent l'allocation de ressources publiques à une institution culturelle chargée de former à la musique des enfants (ainsi qu'une part non négligeable d'adultes) et qui a pour cela développé des compétences spécifiques, emploie un personnel doté de diplômes spécifiques, dispose de locaux ad hoc, etc.

Les notions de sensibilisation, d'imagination, de découverte sont au cœur de l'enseignement proposé par le Conservatoire. Autrement dit, la pédagogie du 6/4 envisage l'enseignement de la musique dans de multiples dimensions, allant au-delà de l'acquisition de seules compétences techniques nécessaires à la pratique de la musique.

Plus précisément, les objectifs du 6/4 sont en adéquation avec la Charte de l'enseignement artistique en danse, musique et théâtre établie par le Ministère de la culture en 2006 dont on peut retenir que les Conservatoires, en termes de missions pédagogiques et artistiques, doivent être des « *Pôles de référence en matière d'enseignement artistique* ». En effet, les « *établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles* ».

3/1 – Permettre l'épanouissement personnel par la pratique musicale

Le 6/4 propose au niveau de EBER CC et dans un cadre programmatique défini au niveau national, un enseignement initial à la musique et à sa pratique, visant principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel. Il a pour vocation, au titre de cette mission de service public, à assurer un rôle de sensibilisation, d'information, d'orientation et de conseil. Plus largement il permet d'acquérir ces « *compétences transversales* » qui peuvent contribuer au développement professionnel dans les métiers les plus divers. En outre, et selon les demandes, le Conservatoire accompagne dans la réalisation de leur projet les élèves particulièrement motivés, exprimant le désir de s'orienter vers un métier artistique.

Le schéma national d'orientation pédagogique dans lequel s'insère le 6/4, se situe à la lisière entre l'innovation qu'il encourage et la nécessité de bénéficier d'une structuration institutionnelle. Au-delà de l'acquisition des techniques indispensables, il s'agit notamment : d'encourager l'ouverture d'esprit, la curiosité, le besoin de découverte et la diversité des approches, tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline. Il s'agit aussi d'inscrire dans la durée l'acquisition des compétences, de concilier les

démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine, de tracer un chemin dans la réalité multiple de la vie artistique d'aujourd'hui, de favoriser aussi les liens entre les arts qui concourent au spectacle vivant.

3/2 – Enjeux pédagogiques

Les enjeux pédagogiques sont centrés sur l'apprentissage de la musique, mais pas seulement. En effet, apprendre à jouer ensemble, à s'écouter, sont autant de compétences qui seront utiles dans toutes sortes de circonstances. Par ailleurs, aujourd'hui, les pratiques artistiques se décloisonnent et il est utile que les élèves soient sensibilisés à d'autres disciplines artistiques qui se croisent avec la musique.

3/2/1 – Les enjeux éducatifs, culturels et sociaux

A travers l'éducation artistique et culturelle (EAC) –question à laquelle la partie 4 de ce document est entièrement consacrée– le Conservatoire déploie un champ de compétences qui va donc au-delà de l'enseignement artistique spécialisé pour s'investir pleinement dans d'autres sphères, qu'elles soient éducatives ou sociales. Il cultive en particulier une compétence dans la recherche pédagogique et didactique, dans le croisement des publics, dans la construction de l'individu, dans la consolidation des liens intergénérationnels et de la cohésion sociale.

Le 6/4 est un interlocuteur privilégié de partenaires très divers, allant de l'Éducation Nationale en passant par des structures sociales en passant par celles destinées à l'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap. Dans ces partenariats reflètent de nombreuses préoccupations et enjeux.

Des enjeux pédagogiques :

- Par une contribution à la recherche pédagogique et didactique ;
- En termes d'accompagnement à la réussite scolaire ;
- En termes de découverte et de sensibilisation à la musique, aux instruments, aux sonorités, aux univers artistiques.

Des enjeux sociaux et sociétaux :

- Favoriser les croisements entre les publics et la consolidation de liens intergénérationnels ;
- Contribuer à la cohésion sociale ;
- Contribuer au développement de la citoyenneté, du rapport au monde, de l'ouverture sur le monde (notamment par la rencontre avec des œuvres, des artistes et des professionnels de la culture)

Des enjeux en termes de développement individuel et de développement de compétences psychosociales de l'enfant :

- Habiletés émotionnelles : identifier, réguler, communiquer et gérer ses émotions ;
- Habiletés cognitives : conscience de soi, des autres, maîtrise de soi, prise de décision, confiance en soi, développement d'une pensée critique ;
- Habiletés sociales : écoute, empathie, expression ; résolutions de difficultés, prise de parole et expression face à d'autres, trouver sa place dans un groupe, et reconnaître celle des autres
- Identifier d'autres savoirs/savoir faire que ceux du socle commun d'apprentissage

- Développer des compétences utiles dans d'autres sphères de la vie adulte

NB : ces enjeux sont transversaux à tous les acteurs du territoire qui travaillent pour le développement local et en contact direct avec des groupes, qu'ils soient sur le temps scolaire, extrascolaire et périscolaire.

Par ailleurs, le Conservatoire apporte un soutien à la pratique en amateur qui constitue la finalité du parcours en Conservatoire pour la majorité des élèves. À cette fin, il s'implique dans l'accompagnement artistique, pédagogique et technique des structures de son territoire qui portent cette pratique ou y contribuent (conseils, projets en partenariats, mise à disposition de locaux). Il prête notamment une attention particulière à ses anciens élèves, pour lesquels un protocole d'accès aux outils dont il dispose est prévu au règlement intérieur.

3/2/2 – Les enjeux artistiques et pédagogiques

En ce début de XXI^e siècle, la plupart des disciplines artistiques ont diversifié leurs modalités de présentation et d'expression. Les créateurs s'engagent de plus en plus dans des démarches allant jusqu'à l'effacement des frontières entre les arts, s'éloignant parfois des codes traditionnels ou les redécouvrant pour s'y ressourcer. Les publics, spectateurs ou pratiquants, se trouvent ainsi au contact de formes nouvelles qui s'affirment de plus en plus : croisement des champs artistiques, interdisciplinarité, brassages multiples, nouveaux modes de transmission, supports enregistrés et manifestations hors du spectacle traditionnel, diffusion en ligne, etc.

Pour autant, les formes traditionnelles du spectacle vivant gardent leur sens et se renouvellent. Les œuvres du passé, en plus de leur qualité intrinsèque, jouent un rôle d'ancrage historique et constituent une source d'inspiration. Elles ont donc toujours et nécessairement leur actualité. Dans le contexte riche et complexe où évolue le spectacle vivant, il est essentiel de pouvoir suivre une formation artistique exigeante. Elle doit permettre l'acquisition de repères critiques forts, de développer l'éducation du regard et de l'écoute, d'entretenir la pratique des habitudes actives de réception des œuvres. Ainsi elle peut contribuer à prévenir les risques de dérive qui réduisent l'art à un simple objet marchand.

Le 6/4, par la richesse de l'enseignement initial de la danse et de la musique permet un croisement des arts et offre des parcours variés, allant de la simple sensibilisation à la musique à une formation poussée, préliminaire à une entrée dans des établissements proposant des cursus plus poussés. Les élèves du Conservatoire y trouvent, outre des cours individuels et collectifs, la possibilité de réalisations artistiques, notamment des concerts, qui leur permettent d'expérimenter les conditions d'une création artistique.

3/3 – Les enjeux esthétiques : pluralité de l'offre, transversalité

Le 6/4 est ouvert aux différents courants artistiques et reste attentif aux pratiques émergentes. Il crée les conditions de véritables échanges entre les spécialités et les disciplines ainsi que de la mise en perspective des esthétiques. Par les choix de répertoires en matière d'enseignement comme de diffusion et par l'accueil d'artistes en résidence, le Conservatoire stimule et soutient la création artistique sous toutes ses formes et dans toutes les esthétiques.

La transversalité, qui consiste en l'organisation de la formation autour d'ateliers communs et de temps partagés entre élèves de classes différentes a pour premier objectif de favoriser le déclouisonnement des parcours. Ces ateliers peuvent croiser plusieurs spécialités. Cette

organisation permet également de valoriser au mieux les qualités de chacun. Ce principe de transversalité est mis en pratique dès les phases d'éveil et d'initiation et, autant que possible durant l'ensemble du cursus.

3/4 – Enjeux éthiques

Lieu d'éducation et d'ouverture, le Conservatoire applique scrupuleusement le principe de non-discrimination en ce qui concerne ses modalités d'accueil. L'établissement facilite l'accueil des familles et développe des initiatives leur permettant de s'impliquer dans l'accompagnement de leurs enfants. Ainsi partagée, la pratique artistique des élèves s'inscrit pleinement dans leur quotidien, bien au-delà du seul temps de présence dans l'établissement. La qualité de ces relations intergénérationnelles contribue au succès du « contrat de formation » avec les élèves, et participe du rayonnement du Conservatoire dans ses liens avec ses publics.

Le Conservatoire prend aussi en considération les situations de handicap qu'elles concernent les élèves ou leur entourage. Il s'investit dans les politiques publiques d'inclusion. Le 6/4 intègre les accompagnements nécessaires pour l'accueil d'élèves en situation de handicap (locaux, matériels, aides spécifiques). Il va travailler à identifier un enseignant qui sera référent sur la question du handicap et travailler à sensibiliser l'ensemble des personnels (voir Section III – Partie 1).

Plus largement, le Conservatoire interroge régulièrement ses pratiques pédagogiques et concourt à une prévention volontariste des risques de manière à préserver l'intégrité physique et psychique de ses élèves. Il est attentif aux questions relatives au genre. Il déploie la plus grande vigilance à l'égard de toute violence et des situations de harcèlement quelles qu'elles soient.

Le Conservatoire est un acteur de la construction individuelle et collective des citoyens, et respectueux des personnes qu'il accueille. Il prend en considération chaque élève dans la globalité de son environnement familial, éducatif, social et culturel, et accompagne chacun dans la durée. En ce sens, il contribue à l'expression des droits culturels de chaque individu.

SECTION I – Le conservatoire et son territoire

Partie 2 – ETAT DES LIEUX ET BILAN QUANTITATIF D'ACTIVITE

Synthèse

Éléments de contexte

- **La création d'une nouvelle entité d'enseignement artistique**
 - A provoqué de très nombreux ajustements
 - Dont certains ont eu des répercussions sur le fonctionnement du Conservatoire
 - Et sur ses effectifs notamment

- **925 élèves sont inscrits sur l'année scolaire 2022-23 dont**
 - 722 enfants (78%)
 - Et 203 adultes (22%)
- **Sur les 12 289 élèves faisant leur études sur le territoire d'EBER CC (public et privé),**
 - 5,88% des enfants sont inscrits au Conservatoire
 - Soit 4,53% (331 enfants) des 7 300 enfants scolarisés en maternelle et en primaire (public et privé)
 - Soit 7,84% (391 enfants) des 4 989 enfants scolarisés en collèges et lycées (public et privé)
- **Origine géographique des inscrits**
 - 87% des inscrits vivent sur le territoire d'EBER CC
 - La majorité des inscrits viennent des communes les plus importantes, où se trouvent aussi les locaux du Conservatoire.
 - Il y a pas de communes de la CC pour lesquelles il n'y a pas au moins 1 inscrit au Conservatoire.
 - Le 6/4 a une capacité d'attraction qui excède les frontières d'EBER CC à l'Ouest et au Sud.
 - Le CIEM a lui aussi une zone de proximité et une capacité d'attraction plus large.
 - Les habitants du Nord-Ouest du territoire se partagent entre le CIEM et le 6/4.
- **A noter : les effectifs du Conservatoire ont subi des variations notables depuis la fusion**
 - Sur l'année scolaire 2016-17 : il y avait plus de 1000 inscrits au Conservatoire Roussillonnais et près de 200 à l'école de musique soit un effectif cumulé de 1200 élèves
 - Sur l'année scolaire 2022-23 : on comptait 925 élèves, soit une perte de 273 inscrits en 5 ans, soit une baisse de 22%
 - A cela plusieurs hypothèses :
 - Impact du Covid
 - Modification des habitudes culturelles
- **Répartition des heures d'enseignement :**
 - 86% pour la musique, 12% danse, 1% arts plastiques et 1% théâtre (ces 2 dernières disciplines sont supprimées pour l'année 2023-24)
- **Répartition des heures d'enseignement par discipline**
 - 16% musiques actuelles
 - Entre 9 et 11% pour les cuivres, la guitare, la FM, les vents, le piano
 - 13% IMS (*on verra le détail plus loin*)

- 9% danse
- **Sur l'année 2022-23, le Conservatoire a dispensé 664h d'enseignements :**
 - 496 heures réalisées par des enseignants titulaires ou CDI
 - 168 heures en CDD
- **La répartition des statuts est la suivante**
 - Enseignants titulaires = 412h soit 21,4 ETP
 - Temps complet : 4 PEA (Professeur d'Enseignement Artistique) – 6 AEA (Attachés d'enseignement artistique)
 - Temps partiel : 18 AEA
 - CDI = 84h soit 4,2 ETP
 - Temps complet : 3 AEA
 - Temps partiel : 3 AEA
 - CDD = 168h soit 8,4 ETP
 - Temps partiel : 14 AEA
- **A noter : le nombre d'heures dispensées par le Conservatoire a subi des variations notables depuis la fusion**
 - Sur l'année scolaire 2016-17 : 723h de cours de musique hebdomadaires toutes disciplines confondues
 - Sur l'année scolaire 2022-23 : Cela représentait 664h hebdo, soit 79h en moins, soit 10% de baisse
- **Sur les 2 251 111 E de budget annuel**
 - 1 950 000 E sont affectés aux salaires soit 86,62% du budget du 6/4
 - Dont 161 000 E pour l'IMS, soit 8,26% de la masse salariale
- **Les ressources du 6/4 sont constituées**
 - EBER CC : 1 785 200 E soit 79,3% du budget total (reste à charge)
 - Inscriptions : 231 000 E
 - Refacturation IMS aux communes : 143 800 E
 - Département 90 000 E

SECTION I – Le conservatoire et son territoire

Partie 2 – ETAT DES LIEUX ET BILAN QUANTITATIF D'ACTIVITE

La configuration actuelle, nous l'avons vu, du Conservatoire 6/4 est récente puisqu'elle fait suite à la création en 2019 de la nouvelle communauté de communes EBER qui a, entre autres décisions, conduit à fusionner l'école de musique de Beaurepaire et le Conservatoire du Pays Roussillonnais. Mais depuis cette fusion, la mise en place effective de cette nouvelle structure a connu des aléas divers. Ainsi, l'année 2019-20 et la rentrée 2020-2021 ont été bouleversées en raison du Covid et des mesures sanitaires. Par ailleurs, il faut mentionner un certain nombre de difficultés conjoncturelles, comme la nécessité de trouver un accord sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) ainsi que la décision effective à partir de la rentrée 2023 de supprimer environ 10% des heures de cours.

Ces différents épisodes expliquent ainsi que le bilan proposé dans ce Projet d'Établissement porte essentiellement sur l'année scolaire 2022-23, année à partir de laquelle on peut considérer que le 6/4 fonctionne véritablement comme une seule entité. A noter que dans la partie 1, relative au contexte politico-institutionnel, sont mentionnés les chiffres clés établissant un bilan comparatif avant / après la fusion.

1 – LE CONSERVATOIRE ET SES ELEVES

Sauf mention contraire, les données présentées ici correspondent à l'activité conduite sur l'année scolaire 2022-23. Il est à noter qu'elles ne concernent que le 6/4 et n'intègrent pas l'activité du CIEM. Cependant, pour des raisons de disponibilité des données, les chiffres portant sur le nombre d'habitants, le budget général, etc concernent l'ensemble du territoire EBER, y compris les communes qui font appel au CIEM.

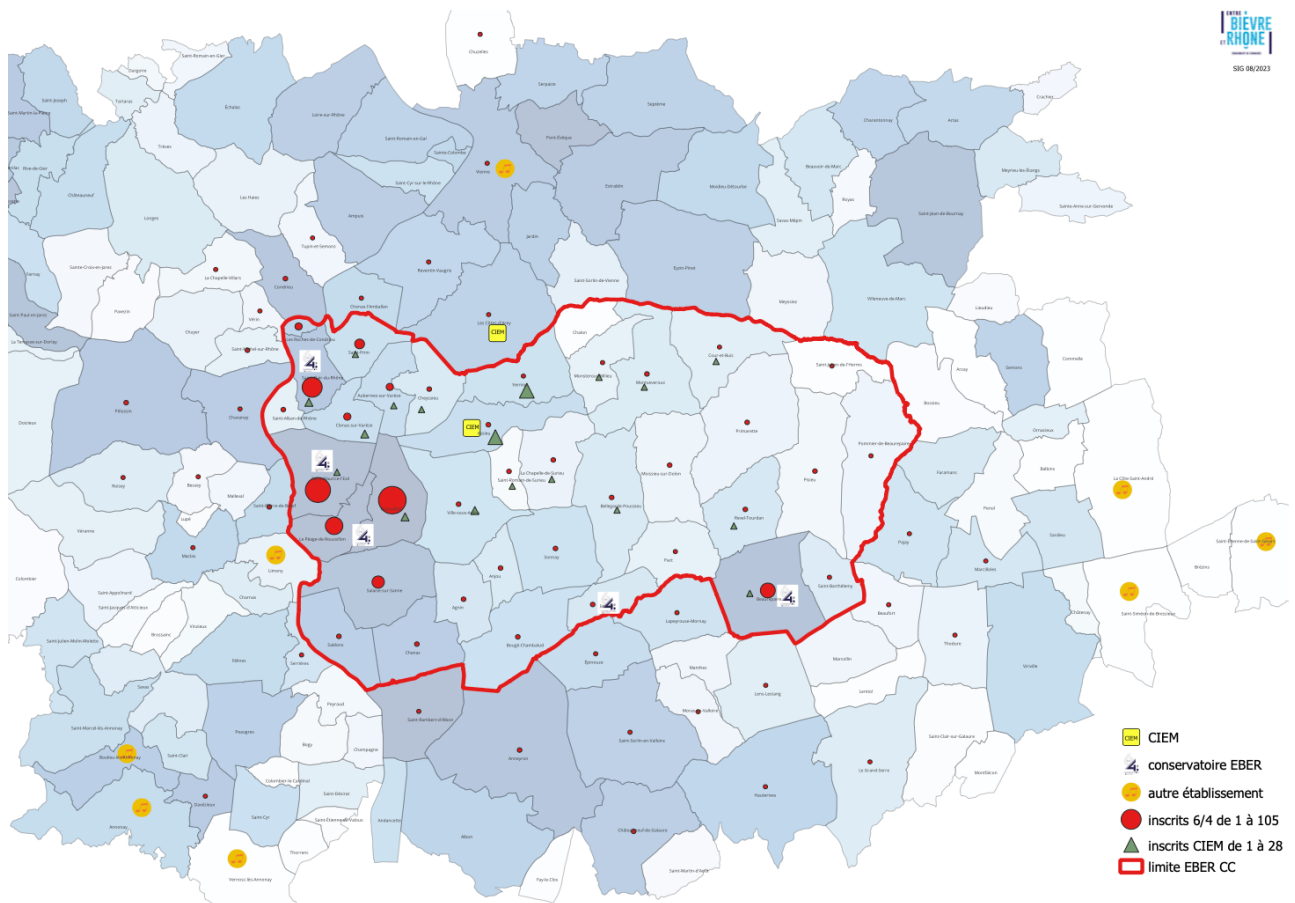
Pour rappel : Le territoire de la EBER CC compte 68 691 hbts (selon les chiffres de 2020) dont 12 289 (dont 9999 élèves dans le public) répartis comme suit dans les lieux d'enseignements (chiffres mai 2022) :

- 57 écoles maternelles et primaires publiques soit 6210 élèves (7300 avec les élèves du privé)
 - 2325 en maternelle
 - 3851 en écoles primaire
 - 34 enfants porteurs de handicap
 - Les effectifs du privé comptent 1090 enfants
- 5 collèges publics, soit 2660 collégiens (3417 avec les élèves du privé)
 - Les effectifs du privé comptent 757 enfants
- 1 lycée public soit 1 129 lycéens (1572 avec les élèves du privé)
 - Les effectifs du privé comptent 443 enfants
- A noter que les effectifs passent de 2660 collégiens à 1129 lycéens. Ceci s'explique notamment parce qu'une partie de ces collégiens partent en lycée sur les territoires voisins : notamment La Côte Saint-André et Vienne. Ceci rend d'autant plus remarquable la constance, voire la légère augmentation des effectifs du 6/4 sur la tranche 11-17 ans.
- Non répertorié :
 - 1 MFR (Maison Familiale Rurale, établissement d'enseignement, St Barthelemy)
 - Non répertorié : 1 IME-Institut Médico-Educatif

1/1 – Effectifs du Conservatoire et territoire de la CC EBER

Pour l'année scolaire 2022/2023, on compte 722 élèves de moins de 18 ans et 203 adultes, soit 925 inscrits au Conservatoire 6/4.

Pour l'année scolaire 2022-23, on constate une croissance de 2,32 % des effectifs soit 21 inscrits supplémentaires par rapport aux 904 inscrits en 2021-22. Sur les 925 inscrits, 809 vivent sur de la EBER CC (soit 87,5% des inscrits) et 116 viennent des communes hors d'EBER CC (soit 12,54%).



Cartographie des inscrits 2022-2023 selon leur commune d'habitation.

NB cartographie : à préciser en mentionnant le nombre d'inscrits en plus de la pastille, sinon, la fourchette allant de 1 à 105 manque de lisibilité

On constate que les inscrits vivent majoritairement sur le territoire des communes où se trouvent les lieux d'enseignement du 6/4 (St Clair du Rhône, St Maurice l'Exil, Roussillon). Il y a aussi beaucoup d'élèves qui viennent du péage de Roussillon. Les 4 communes citées sont aussi celles qui sont les plus peuplées (environ 40% de la population totale d'EBER CC en comptant Salaise-sur-Sanne). Beaurepaire attire de même l'essentiel des inscrits, car elle est elle aussi la ville la plus importante de cette portion du territoire d'EBER CC. Jarcieu, commune de plus petite taille, attire elle aussi proportionnellement à son nombre d'habitants.

On peut noter que le nombre d'élèves inscrits au Conservatoire et qui habitent le territoire d'EBER CC a très légèrement diminué de 0,61%, soit 809 inscrits (5 inscriptions en moins) par rapport aux 814 inscrits en 2021-22 et habitant EBER CC. Si les effectifs augmentent, cela est dû au fait que le Conservatoire attire davantage d'inscrits habitants hors d'EBER CC : la croissance de ces effectifs est de 28,89% soit 116 inscrits (26 inscriptions en plus) par rapport aux 90 inscrits en 2021-22 et vivant hors d'EBER CC.

NB : Sur les 116 inscrits ne vivant pas sur le territoire d'EBER CC, on compte 15 adultes (qui viennent en particulier de communes spécialement éloignées comme Ailevard ou Villefontaine).

Si l'on compare les effectifs des inscrits au 6/4 avec ceux de la population d'EBER CC (en distinguant cette fois les scolaires des adultes), on constate que 5,88%, soit 722 enfants sur les 12 289 enfants scolarisés dans le public et le privé, sont inscrits au Conservatoire.

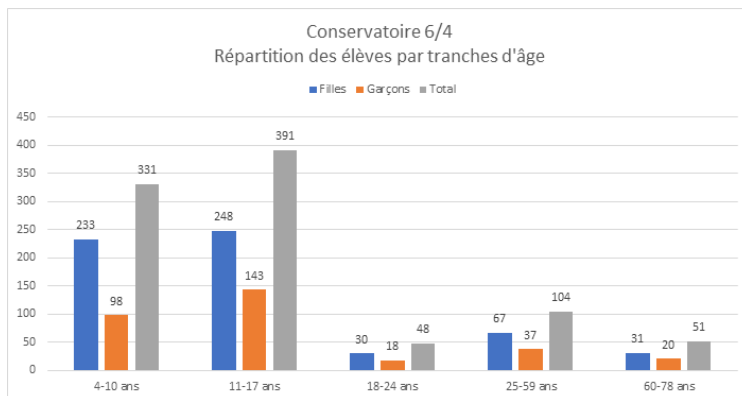
Plus précisément, 4,53% (331 enfants) des 7300 enfants scolarisés en maternelle et en primaire (dans le public et le privé) sont inscrits au Conservatoire. Par ailleurs, 7,84% (391 enfants) des 4989 enfants scolarisés en collèges et lycées (dans le public et le privé) sont inscrits au Conservatoire. Il y a donc une amélioration de la proportion du taux d'inscription par rapport au taux d'inscription des élèves en maternelle et en primaire.

Par ailleurs, on constate que 0,35%, soit 198 adultes vivant sur le territoire (en ayant ôté les 5 hors territoire) des 56 402 habitants d'EBER CC sont inscrits au Conservatoire. Au total, 1,18%, soit 809 adultes vivant sur le territoire (en ayant ôté les 116 hors territoire) sur les 68 691 habitants vivants sur le territoire d'EBER CC sont inscrits au Conservatoire.

1/2 – Âges et genres

Sur les 925 élèves inscrits, 722 étaient des enfants de 4 à 17 ans, ce qui représente 78,05% des effectifs et 203 élèves étaient des adultes majeurs, soit 21,95% des effectifs.

La répartition par tranche d'âge montre que 331 enfants ont entre 4 et 10 ans (soit 35,78% des effectifs adultes compris) et 391 entre 11 et 17 ans (soit 42,28% des effectifs adultes compris).



Par ailleurs, on constate une nette sur-représentation des filles. De 4 à 10 ans, elles représentent 70,39 % de cette tranche d'âge (233 filles pour 98 garçons) et de 11 à 17 ans, elles représentent 63,43 % de cette tranche (248 filles pour 143 garçons). Ceci est probablement dû au succès des classes danse, qui attirent majoritairement des filles.

Cependant, le nombre d'inscrits garçons augmente de 45,92 % entre les 2 tranches d'âge (soit 45 garçons en plus), alors que celui des filles n'augmente que de 6,44 % (soit 15 filles en plus).

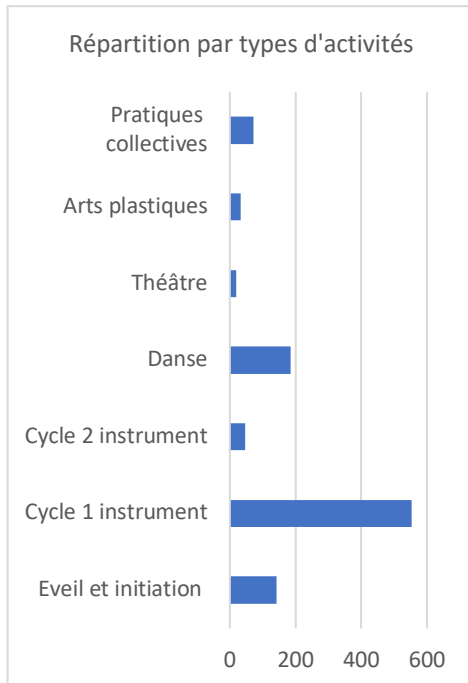
Par ailleurs, il faut noter une augmentation des effectifs entre les 2 tranches. Ainsi, les adolescents ne se détournent pas du Conservatoire, au contraire, à l'inverse de ce que peuvent constater les structures socio-culturelles comme le réseau des médiathèques.

1/3 – Répartition par type d'activité

S'agissant de la répartition par type d'enseignement spécial Conservatoire, on constate que la pratique instrumentale de cycle 1 regroupe 59,78 % des inscrits (soit 553 élèves sur 925). Le cycle 2 qui prend théoriquement la suite du cycle 1, ne regroupe que 5,08% (47 élèves) soit une différence de -91,5 %. Ceci s'explique par les multiples parcours alternatifs que propose le conservatoire : kit, parcours à la carte, etc.

La danse vient en troisième position et attire 19,89 % des inscrits soit 184 élèves sur 925.

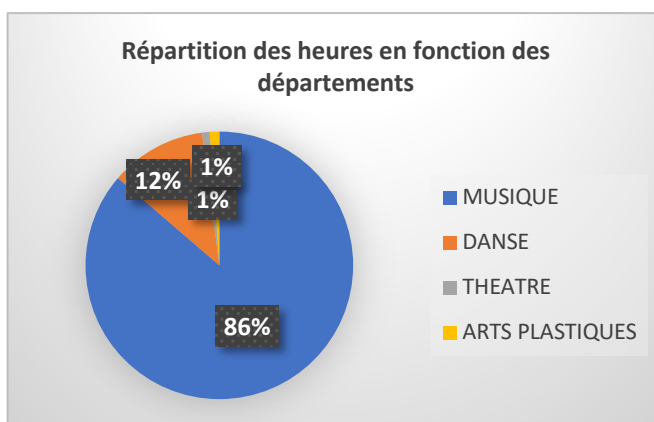
Il faut noter aussi que des élèves peuvent pratiquer plusieurs types d'activité, ce qui est le cas de 124 élèves.



1/4 – Répartition des heures par départements, instruments et disciplines

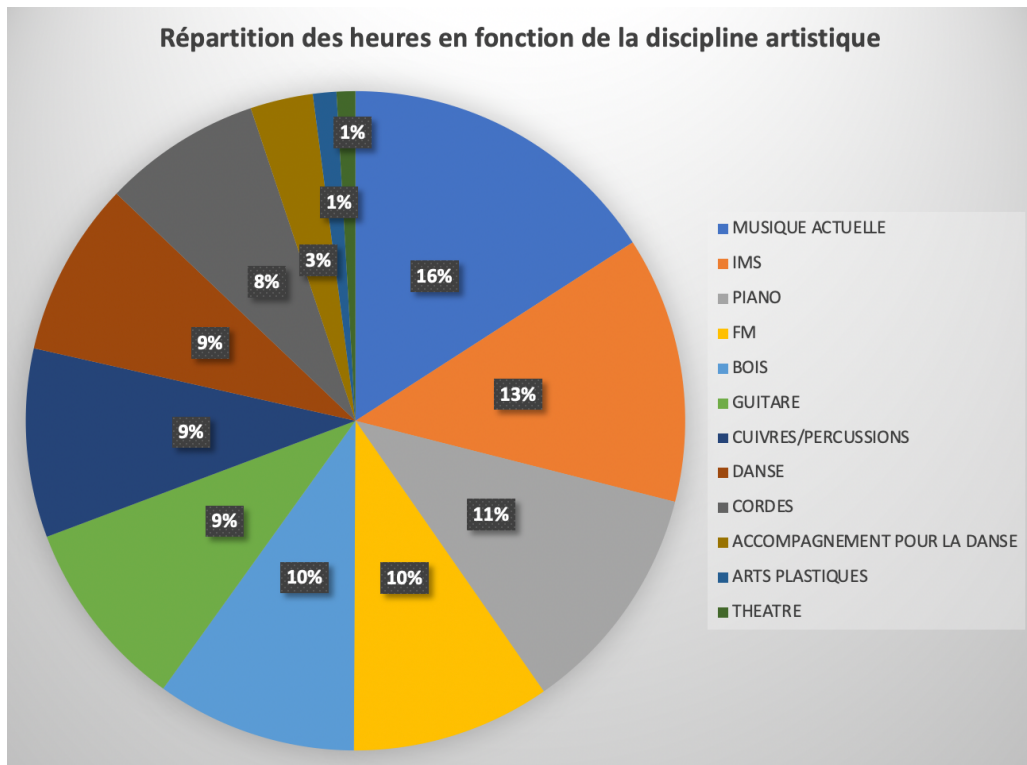
Le 6/4 propose chaque semaine 652 h d'enseignement, soit 33,4 ETP.

86 % de ces 652 h sont dédiés à la musique (graphique ci-dessous). Cela s'explique notamment par les cours individuels qui mobilisent un enseignant pour un élève.

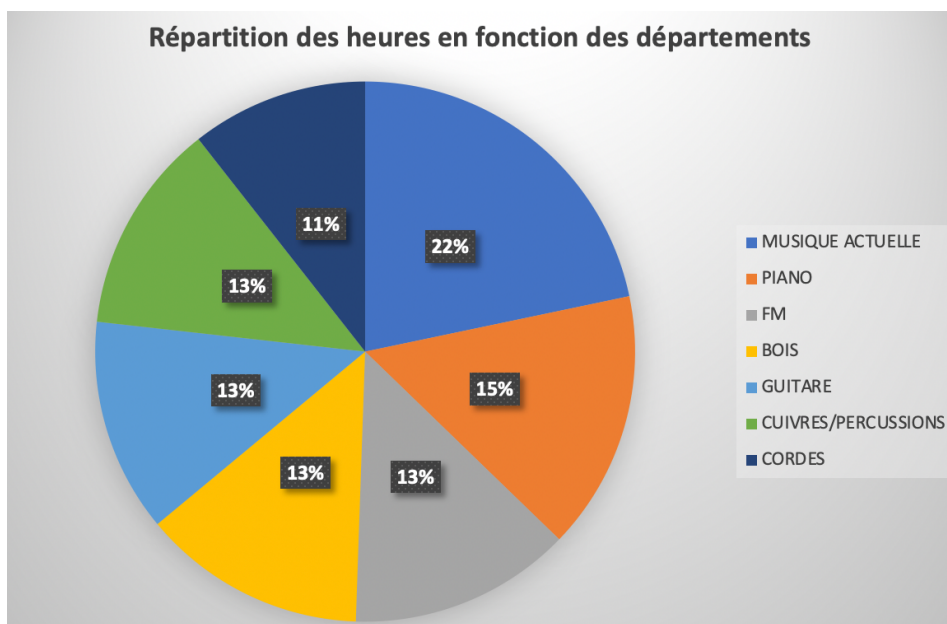


Si l'on regarde la répartition des heures en fonction des départements (graphique ci-dessous), ce qui permet de faire le détail en termes d'heures d'enseignement selon les instruments, on constate que les musiques actuelles représentent 16% du total des heures

d'enseignement (soit 103h30). L'Intervention en Milieu Scolaire (IMS) représente 13% du total des heures (soit 85h). Piano, formation musicale, vents, guitare, cuivre et percussions représentent des volumes d'heures compris dans une fourchette étroite allant de 8 à 11% des heures.



Si l'on zoome sur la formation instrumentale (graphique ci-dessous), qui représente 86% des heures de formation, on constate un équilibre entre les différentes familles d'instruments (de 11 à 15% des heures), à l'exception des musiques actuelles qui se détachent assez nettement (22% des heures).



2 – LE CONSERVATOIRE ET L'EAC

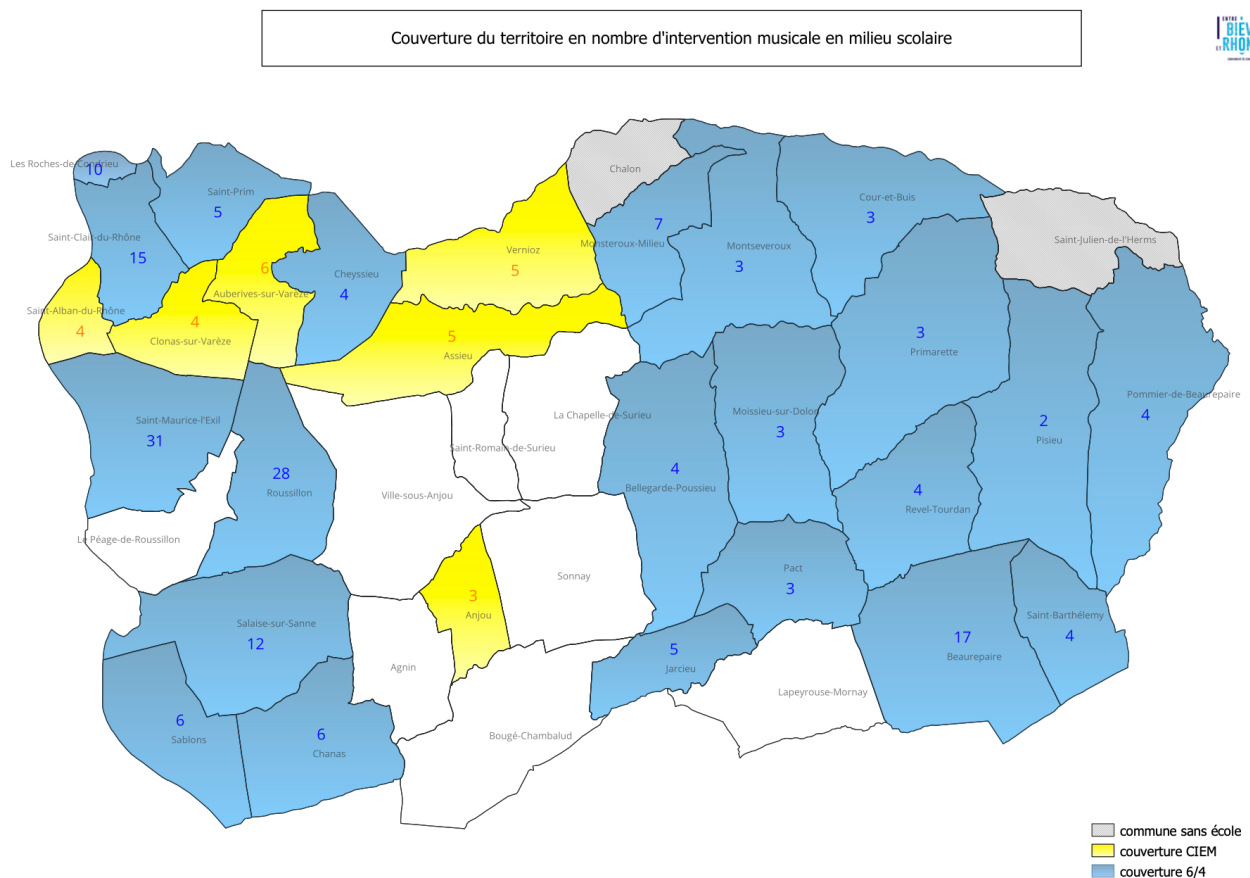
Dans le bilan du conservatoire, les Interventions en Milieu Scolaire (IMS) et les interventions réalisées avec des artistes occupent une place majeure, même si elles ne sont pas les plus visibles. Ce paradoxe entre intensité de l'action et faiblesse de la visibilité, voire de la reconnaissance, s'explique peut-être par le morcellement de cette activité sur l'ensemble du territoire et le fait qu'elle ne se tient pas par nature dans les locaux du 6/4.

2/1 – Les scolaires touchés par les Musiciens Intervenants

S'agissant de l'éducation artistique, pour l'année scolaire 2022-23, 4 437 enfants ont bénéficié d'un intervenant artistique provenant de l'équipe pédagogique du Conservatoire (concernant très majoritairement des interventions dans le domaine de la musique). Autrement dit 36,11 % des 12 289 élèves scolarisés dans le public et le privé sur le territoire ont bénéficié d'une IMS.

Il faut noter que dans la mesure où les IMS ne concernent que les établissements scolaires primaires (élémentaires + maternelles), il est plus juste de construire le pourcentage par rapport aux 7 300 enfants inscrits en maternelle et en école élémentaire dans le public et le privé. Les 4 437 enfants représentent alors 60,78 % des enfants scolarisés, soit les 2/3 des enfants sur la seule année scolaire considérée.

Situation des communes au regard IMS - janvier 2022



Couverture du territoire en nombre d'intervention musicale en milieu scolaire.

Compléter la légende : Rajouter dans la légende un rectangle blanc pour les communes ne bénéficiant pas d'IMS.

Concernant la répartition par école sur le territoire, on remarque que les 13 communes de l'ex-CCTB ont toutes continuer à bénéficier d'IMS. Les maternelles publiques ont droit à 5 h par an et les écoles élémentaires publiques à 15 h par an.

Sur 9 communes de l'ex CCPR, est déployée une Intervention en Milieu Scolaire « à la carte ». Elle porte donc parfois uniquement sur le niveau élémentaire, parfois sur les maternelles et élémentaires, parfois uniquement dans le public, parfois dans le public et le privé, et selon des volumes horaires différents...

Par ailleurs, 5 communes font appel à de l'IMS via le SIGEM, avec les intervenants du CIEM.

Au total, 27 communes sur les 35 qui ont une école (2 communes de la EBER CC n'ont pas d'écoles), bénéficient, selon une intensité variable, d'une IMS. Cela représente 77,15 % des communes ayant une école.

Ainsi, 8 communes n'ont pour l'instant par d'IMS, soit 22,86 % des 35 communes ayant une école. **(en blanc sur schéma)**

A noter : A priori, toutes les écoles publiques d'une seule et même commune sont concernées par les IMS.

Le nombre d'heures dispensées dans chaque classe est très variable d'une commune à l'autre. Voir tableau ci-dessous pour le détail.

| Commune | Total des classes | couvert/ CIEM MAT | couvert/ CIEM ELEM | couvert/ EBER MAT | couvert/ EBER ELEM | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------|------|
| AGNIN | 6 | | | | | 0% | |
| ANJOU | 3 | | 3 | | | 100% | 9 |
| ASSIEU | 7 | 1 | 4 | | | 71% | 31,5 |
| AUBERIVES SUR VAREZE | 6 | 2 | 4 | | | 100% | 18 |
| BEAUREPAIRE | 17 | | | 5 | 12 | 100% | 15 |
| BELLEGARDE POUSSIEU | 4 | | | 1 | 3 | 100% | 15 |
| BOUGE CHAMBALUD | 6 | | | | | 0% | |
| CHANAS | 10 | | | | 6 | 60% | 12 |
| CHEYSSIEU | 4 | | | 0 | 4 | 100% | 15 |
| CLONAS SUR VAREZE | 6 | | 4 | | | 67% | 27 |
| COUR ET BUIS | 3 | | | 0 | 3 | 100% | 15 |
| JARCIEU | 5 | | | 1 | 4 | 100% | 15 |
| LA CHAPELLE DE SURIEU | 3 | | | | | 0% | |
| LE PEAGE DE ROUSSILLON | 31 | | | | | 0% | |
| LES ROCHES DE CONDRIEU (p | 3 | | | 0 | 3 | 100% | 15 |
| LES ROCHES DE CONDRIEU | 7 | | | 3 | 4 | 100% | 28,3 |
| MOISSIEU SUR DOLON | 3 | | | 1 | 2 | 100% | 15 |
| MONSTEROUX MILIEU | 7 | | | 4 | 3 | 100% | 15 |
| MONTSEVEROUX | 3 | | | 0 | 3 | 100% | 15 |
| PACT | 3 | | | 1 | 2 | 100% | 15 |
| PISIEU | 2 | | | 2 | 0 | 100% | 5 |
| POMMIER DE BEAUREPAIRE | 4 | | | 1 | 3 | 100% | 15 |
| PRIMARETTE | 3 | | | 1 | 2 | 100% | 15 |
| REVEL TOURDAN | 4 | | | 0 | 4 | 100% | 15 |
| ROUSSILLON | 40 | | | 0 | 28 | 70% | 11,8 |
| SABLONS | 10 | | | 0 | 6 | 60% | 21 |
| SALAISE SUR SANNE | 19 | | | 0 | 12 | 63% | 30,3 |
| SONNAY | 5 | | | | | 0% | |
| ST ALBAN DU RHONE | 5 | 1 | 3 | | | 80% | 27 |
| ST BARTHELEMY | 4 | | | 1 | 3 | 100% | 15 |
| ST CLAIR DU RHONE | 15 | | | 0 | 15 | 100% | 26,4 |
| ST MAURICE L'EXIL | 31 | | | 10 | 21 | 100% | 6,4 |
| ST PRIM | 5 | | | 1 | 4 | 100% | 15 |
| ST ROMAIN DE SURIEU | 3 | | | | | 0% | |
| VERNIOZ | 5 | | 5 | | | 100% | 27 |
| VILLE SOUS ANJOU | 4 | | | | | 0% | |
| | 296 | | | | | | |
| | | | | MOYENNE | | 74,20% | |

2/2 – Les enfants touchés par les actions EAC impliquant un artiste professionnel

Des actions rentrant dans le PLEAC (plan local d'éducation artistique et culturel) permettent également de faire se croiser de façon plus ponctuelle les élèves scolarisés de tout âge (primaires, collèges, lycée) ainsi que des adultes.

En 2022 et 2023, 2 résidences ont été menées (danse et Beat Box) permettant de toucher ainsi **200** élèves de la maternelle au lycée dans ce cadre bien précis.

Projet « Yaakaar » avec la cie Stylistik, action qui s'est tenue d'octobre 2021 à janvier 2023 :

- « Nos mouvements incessants » (intra conservatoire) : 15 élèves / 200 spectateurs sur les représentations ;
- Total des scolaires ayant bénéficié d'un parcours complet en EAC auprès des artistes de la compagnie : 209 dont 1 groupe IME (collège Mistral), 1 classe de 4^{ème} SEGPA (Mistral) ;
- Semaine d'immersion à la cité de l'Edit : 67 élèves en création (minimum 6h d'ateliers chorégraphiques) + 350 élèves en découverte (soit des actions plus ponctuelles type rencontre autour des métiers de la compagnie, portes ouvertes des répétitions, transmission du flashmob) ;
- Hors temps scolaire : Stages en direction des publics 11-17 ans (slam et danse) en partenariat avec les centres sociaux : 34 participants ;
- Autres publics enfants/adultes : Atelier (slam) avec seniors : 12 participants ;
- 11 spectacles proposés par la compagnie (dont des petites formes en médiathèque) soit 982 spectateurs ;
- « Reverse » : création associant 20 amateurs sur scène / 300 spectateurs sur les deux représentations

Projet Beat-box avec Rewind (alias Willy Amarat), action qui s'est tenue de janvier à mai 2022

- Publics jeunes : 4 classes du 1^{er} degré (CM1-CM2) et 4 classes du 2nd degré (1 de 5^{ème}, 2 de 4^{ème} et 1 de 4^{ème} MFR)
- 2 groupes hors temps scolaires (service enfance jeunesse du Péage de Roussillon et centre social intercommunal de l'île du Battoir)
- Soit 209 enfants au total
- Autres publics enfants/adultes : Ateliers ponctuels semaine de l'impro (chiffre fréquentation non communiqué)
- Spectateurs lors du concert de l'artiste du 23 mars : 171

3 – LE CONSERVATOIRE ET SON FONCTIONNEMENT

Le Conservatoire dispose de ressources très majoritairement abondées par la CC EBER. La part payée par les inscrits est modeste au regard du budget global et très contrastée selon les inscrits. Le 6/4 a généré 34,35 ETP sur 2022-23.

3/1 – Budget

Le budget affecté à la culture par EBER CC en 2022 est de 3 546 924 E. La part allouée au Conservatoire dans cette enveloppe est de 63,29 % soit 2 245 000 E (avec IMS). Cette part devrait passer à 54,72 % sur l'année 2023, soit 2 145 690 sur 3 921 415 E (budget du conservatoire en baisse de 229 060 E et budget culture EBER en hausse de 374 491 E).

Budget de fonctionnement du conservatoire pour 2022 et prévisionnel 2023

| | budget voté 2023 | <i>budget voté 2022</i> |
|---------------|------------------|-------------------------|
| CHARGES | | |
| eau & énergie | 35 040,00 | 21 000,00 |
| véhicules | 3 000,00 | 4 000,00 |

| | | |
|--|---------------------|--------------|
| équipement, entretien, maintenance bâtiments | 28 300,00 | |
| prestations de service liées aux actions culturelles et droits auteurs | 54 500,00 | 119 500,00 |
| entretien parc instruments | 8 000,00 | 9 000,00 |
| formation agents | 5 000,00 | 5 000,00 |
| communication, réception | 11 850,00 | 12 200,00 |
| personnel | 2 000 000,00 | 2 170 150,00 |
| TOTAL | 2 145 690,00 | |

| PRODUITS | | |
|--|-------------------|------------|
| Reste à charte EBER CC | 200 000,00 | 1 785 200 |
| recettes inscriptions | 200 000,00 | 231 000,00 |
| refacturation IMS aux communes | 162 300,00 | 143 800,00 |
| CAF pour projet EAC | 1 000,00 | |
| subv Département fonctionnement annuel & projet EAC | 90 000,00 | 90 000,00 |
| participation Mairie aux frais d'entretien de la salle de spectacles | 2 000,00 | 2 000,00 |
| participation établissements scolaires pour projet EAC | 5 350,00 | 0,00 |
| TOTAL | 460 650,00 | |

231 000 E proviennent des inscriptions, soit 10,83 % du budget.
 1 950 000 E sont consacrés aux salaires, soit 86,66% du budget.

3/2 – Participation des familles / QF

On constate une augmentation de 3,85% (soit 17 élèves sur les 441 de 2021-22) des élèves relevant de la tranche 5 du QF.

Par contre les 3 premières tranches du QF sont toutes en baisse :

Tranche 1 la plus basse : baisse de 30%, soit 6 élèves en moins sur les 20 inscrits en 2021-22 ;

Tranche 2 : 7,27%, soit 4 élèves en moins sur les 55 inscrits en 2021-22

Tranche 3 : 8,39%, soit 13 élèves en moins sur les 155 inscrits en 2021-22

La tranche 4 reste stable

Par ailleurs, on peut noter qu'il y a 3 fois plus d'élèves inscrits sur les tranches 4 et 5 (plus haut tarif) que sur les 3 premières tranches plus basses : 602 élèves en T4 et T5 pour 207 en T1,2,3. La proportion d'élèves inscrits est triplée d'une tranche à l'autre (de la T1 à T5, hormis T3 et T4 quasi identiques) soit T1= 14 élèves ; T2= 51 élèves (x 3)...

Pourtant, la proportion de familles ayant un QF bas est importante sur le territoire par rapport à l'ensemble du Département de l'Isère.

QF des familles

*Se reporter au document definitions.pdf

| Donnée | 38009 ANJOU | Taux Commune | CC ENTRE BIEVRE ET RHONE | Taux EPCI | 38 ISERE | Taux Isère |
|--|-------------|--------------|--------------------------|-----------|----------|------------|
| NB FAMILLES (ALLOCATAIRES AVEC ENFANT(S)) | 102 | 100.0% | 7779 | 100.0% | 136940 | 100.0% |
| QF* < 0.5 SMIC* | 19 | 18.6% | 1873 | 24.1% | 28931 | 21.1% |
| 0.5 SMIC <= QF < 0.75 SMIC | 23 | 22.5% | 1840 | 23.7% | 30471 | 22.3% |
| 0.75 SMIC <= QF < 1 SMIC | 19 | 18.6% | 1398 | 18.0% | 23337 | 17.0% |
| 1 SMIC <= QF < 1.5 SMIC | 25 | 24.5% | 1887 | 24.3% | 33128 | 24.2% |
| QF >=1.5 SMIC | 14 | 13.7% | 673 | 8.7% | 19136 | 14.0% |
| indéterminé* | NS | . | 73 | 0.9% | 1156 | 0.8% |
| Hors champs* (étudiants, plus de 65 ans, régimes spéciaux) | 0 | 0.0% | 35 | 0.4% | 781 | 0.6% |

Autrement dit, l'accueil des familles les plus modestes à tendance à s'effriter. Plusieurs facteurs peuvent jouer : outre les tarifs qui sont un frein manifeste et parfois sous-estimé, il faut aussi questionner l'importance accordée à la nécessité et / ou à l'intérêt de suivre une formation musicale, comme les capacités de communication du Conservatoire. A l'inverse, ces tarifs peuvent être incitatifs pour les familles qui ont un QF élevé.

Ainsi, les ambitions du Conservatoire de s'adresser à tous et le souhait d'élargir la distribution sociale des inscrits –surtout dans un territoire où la proportion d'habitants ayant un QF peu élevé est importante– sont en partie mises à mal.

Plusieurs options pourraient être étudiées :

- Remettre à plat le tarif adapté pour les fratries ;
- Mettre en avant les possibilités d'un paiement mensuel ;
- Donner la possibilité aux inscrits d'obtenir des tarifs super préférentiels sur l'offre de spectacles dans EBER tel que cela existait avec le « passeport », qui permettait de voir 3 spectacles gratuitement ;
- Envisager une tarification spécifique pour les extérieurs qui se situent aussi dans les tranches hautes du QF ;
- Plus expérimental :
 - Proposer une inscription à tarif très préférentiel pour les enfants inscrits sur d'autres activités culturelles (Médiathèque, cinéma, TEC, etc), de loisirs ou sportives ;
 - Faire corrélér la tarification la moins élevée avec les dispositifs de soutien existant, notamment pour les collégiens carte tattoo + aide CAF, ainsi que pour les enfants porteur de handicap ;
 - Mobiliser les structures sociales pour communiquer auprès des familles ;
- Autre option à étudier :
 - Simplification de la grille tarifaire ;
 - Amélioration de la communication.

3/3 – Enseignants

Le Conservatoire compte 29 postes titulaires ouverts, dont 2 non occupés (1 agent en disponibilité, 1 en décharge syndicale). Le poste de directeur adjoint, est comptabilisé en direction administrative. Sur ces 29 postes, 6 sont en CDI, 21 agents en CDD dont 2 retraités et 2 agents en « activité accessoire ».

Tableau des effectifs année scolaire 2022-2023

| POSTES OCCUPES année scolaire 2022-2023 | PEA | AEA | TOTAL EN ETP | TOTAL EN HEURES |
|--|-----|------|-----------------|--------------------|
| TITULAIRES <i>4 PEA à temps complet, 6 AEA à temps complet, 19 AEA à temps non complet</i> | 4 | 17,4 | 21,4 | 412 |
| CDI <i>6 agents en CDI affectés au grade AEA, dont 3 à temps complet</i> | | 4,2 | 4,2 | 84,75 |
| CDD <i>21 agents en CDD affectés au grade AEA, dont 1 à temps complet</i> | | 8,4 | 8,4 | 168,25 |
| ACTIVITE ACCESSOIRE <i>2 agents rémunérés en activité accessoire (3h et 3h)</i> | | 0,3 | 0,3 | 6 |
| TOTAL | 4 | 30,3 | 34,3 | 671 |

Tableau des effectifs année scolaire 2023-2024

| POSTES OCCUPES (EN ETP) année scolaire 2023-2024 | PEA | AEA | TOTAL EN ETP | TOTAL EN HEURES |
|---|-----|------|-----------------|--------------------|
| TITULAIRES <i>4 PEA à temps complet, 6 AEA à temps complet, 18 AEA à temps non complet</i> | 4 | 15,6 | 19,6 | 387 |
| CDI <i>6 agents en CDI affectés au grade AEA, dont 3 à temps complet</i> | | 4,1 | 4,1 | 82,16 |
| CDD <i>13 ou 14 agents en CDD affectés au grade AEA (recrutement en cours 20H50 IMS réparties sur 1 ou 2 personnes)</i> | | 6,7 | 6,7 | 138,08 |
| ACTIVITE ACCESSOIRE <i>1 agent rémunéré en activité accessoire (3h)</i> | | 0,1 | 0,1 | 3 |
| TOTAL | 4 | 26,6 | 30,6 | 610,24 |

A noter qu'en 2023-24, le Conservatoire proposera 60h45mn hebdomadaires en moins soit une baisse de 9,06 %.

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 1 – L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT SPECIALISE POUR ENFANTS ET ADULTES (1/2)

Synthèse

Enseignement spécialisé et Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

- L’enseignement spécialisé a pour objectif l’apprentissage de la musique via un instrument, le chant ou la danse
- Il se distingue de l’éducation spécialisée (voir partie suivante) ou Éducation Artistique et Culturelle qui est une sensibilisation aux arts

Le 6/4 propose des cycles traditionnels que l’on retrouve dans la plupart des Conservatoires :

- **Éveil et parcours découverte, pour les enfants jusqu’à 7 ans**
 - Objectifs : Ouverture, sensibilisation, pratique...
Par une Initiation à la musique (45mn) et / ou danse (45mn)
- **Cursus traditionnel / Cycle 1, pour les enfants à partir de 7 ans**
 - Objectifs : apprentissage des bases de la musique
 - 30mn de cours en face à face, 1h à 1h30 en collectif, 1h de formation musicale
 - Une offre très large : Cordes, bois, cuivre, piano, guitare, musique actu, danse...
 - Durée du cursus : 3 à 5 années
- **Cursus traditionnel / Cycle 2, pour les enfants à partir de 10 ans**
 - Objectifs : poursuite de l’apprentissage de la musique, autonomisation
 - 45mn de cours en face à face, 1h30 en collectif, 1h30 de formation musicale, 30mn d’accompagnement
 - Durée du cursus : 3 à 5 années
- **Cursus traditionnel / Cycle 3**
 - Destiné aux grands élèves amateurs et avancés pour leur permettre de poursuivre leurs pratiques
 - Pas de préparation à l’entrée dans d’autres Conservatoires (ce type de préparation relève des Conservatoires de ville ou à rayonnement régional)
- **Cursus danse**
 - 3 disciplines : classique, contemporain, street dance
 - En cycle 1 : 1h30 à 3h de danse hebdo dans les différents styles
 - En cycle 2 : 2h à 6h de danse hebdo dans les différents styles
- **Musiques actuelles**
 - Ouvert aux enfants à partir de 11 ans et aux adultes

Pistes pour 2023-28 pour les cycles traditionnels

- **Éveil et découverte : Ouverture sur d’autres structures telles que Centres sociaux, MJC...**
- **Cycle 1 et 2 :**
 - Refonte de la FM / Formation Musicale
 - Harmonisation de l’évaluation et suivi personnalisé
 - Accent mis sur les pratiques collectives
 - Développer les liens entre danse et musique
- **Perspectives pour le cycle 2 vers le cycle 3**
 - Étudier la possibilité d’un 3^{ème} cycle diplômant
 - Améliorer le conseil vers l’autonomie

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 1 – L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT SPECIALISE POUR ENFANTS ET ADULTES (2/2)

Le 6/4 propose aussi de multiples parcours en parallèle aux cycles traditionnels

- C’est une originalité du 6/4
- C’est une démarche qui permet de s’adapter à des enfants de plus en plus « zappeurs » ou qui ont des besoins spécifiques
- **Parcours complémentaires**
 - Chant choral
 - Pratiques collectives
 - Apprendre à jouer en ensembles : cordes, pianos, guitares, vents, percussions...
 - Musique assistée par ordinateur (MAO)
- **Parcours alternatifs**
 - Kits
 - Parcours personnalisés
 - Formation musicale par la pratique
 - Classe spectacle danse

Pistes pour 2023-28 pour les parcours parallèles et alternatifs

- **Réflexion pour une clarification et une meilleure lisibilité de ces parcours**
 - Amélioration de la compatibilité entre cursus traditionnels et cursus alternatifs
- **Réaffirmation de l’importance des pratiques collectives**
 - Réflexions et mise en œuvre de la formation par la pratique
- **Réflexions et développement de la classe spectacle**

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 1 – L’OFFRE D’ENSEIGNEMENT SPECIALISE POUR ENFANTS ET ADULTES

Le 6/4 est un établissement qui propose une offre d’enseignement très large et de qualité aux enfants comme aux adultes qui s’y inscrivent. D’une manière générale, le Conservatoire est guidé par une attention particulière aux évolutions des productions artistiques musicales et chorégraphiques. En effet, tout enseignement artistique se doit d’être en capacité d’informer et de former les élèves, enfants comme adultes, à la créativité en mouvement des artistes (s’agissant des principes qui régissent l’activité du conservatoire et qui conditionnent l’attribution de subventions publiques, voir Section I – Partie 1). Les propositions en termes d’enseignement du Conservatoire s’articulent autour de 2 options générales.

- Un cursus qualifié de traditionnel, construit autour des cycles 1, 2 et 3. L’on retrouve ce type d’organisation de l’enseignement dans la plupart des Conservatoires. Il s’inscrit en conformité avec les directives de l’enseignement artistique décrit dans le schéma national d’orientation pédagogique (SNOP) d’avril 2008 pour la musique et de mars 2004 pour la danse. Un nouveau SNOP est paru le 18 septembre 2023 fait maintenant référence prochainement.
- A côté de ce cursus, le Conservatoire propose de nombreuses d’alternatives qui cherchent à s’adapter aux élèves. En effet, ceux-ci n’ont pas nécessairement envie de suivre un cursus traditionnel, c’est pourquoi le Conservatoire conçoit d’autres parcours, voire des parcours personnalisés. Ces options, multiples et variées comme nous allons le voir, font du 6/4 un conservatoire innovant, ne se satisfaisant pas du seul cursus traditionnel, qui s’avère parfois inadapté aux attentes des élèves comme à celles de leurs parents. Autrement dit, le Conservatoire cherche à être souple, agile face aux transformations rapides des attentes de son public.

Il faut souligner aussi que cette palette très large de propositions de formation est complexe à gérer pour le 6/4. En effet, le Conservatoire a peu de visibilité sur les demandes en termes d’inscription initiale et sur les demandes de réorientation. Certaines classes d’instruments peuvent ainsi faire l’objet d’un excès de demandes par rapport aux heures possibles d’enseignement, mais l’année suivante elles peuvent au contraire être moins demandées ou recevoir des demandes de réorientation vers un autre instrument ou un autre cursus, voire des décisions d’abandon. Ainsi, le Conservatoire doit-il constamment adapter son offre d’enseignement, à l’inverse de ce que fait par exemple l’Éducation Nationale, où les cours sont obligatoires et non pas à la carte. Cela demande souplesse et agilité de la part des équipes pédagogiques et administratives. Cela explique aussi le souhait de la part du Conservatoire d’adapter autant que possible son offre et d’expérimenter d’autres types de cursus.

1 – INITIATION POUR LES TOUT PETITS EN AMONT ET EN AMORCE AU PARCOURS TRADITIONNEL

Le 6/4 propose sur ses différents sites d’enseignements, une première initiation à la musique et à la danse en direction des enfants entre 4 et 7 ans pour une durée possible de 3 années.

La plupart des enfants y trouveront en premier lieu une activité ludique et artistique. Sans idées préconçues lors de leur arrivée, la majorité des enfants confirmeront à l’issue de ce parcours

la poursuite vers un cursus d'enseignement notamment au travers d'une pratique instrumentale ou chorégraphique en cycle 1.

Cette approche très progressive de la musique et de la danse n'est pas à proprement parler un « enseignement spécialisé » comme c'est le cas à partir du cycle 1. Elle est en effet plus proche de l'éducation artistique, c'est-à-dire par une initiation à pas mesurés et sensibles à la musique et à la danse pour des enfants inscrits au 6/4. On peut dès lors considérer cette proposition comme un cycle de démarrage, conçu pour donner envie à l'enfant de poursuivre vers un apprentissage plus structuré. Autrement dit, il s'agit pour le SNOP de sensibiliser et de susciter l'intérêt pour une pratique artistique.

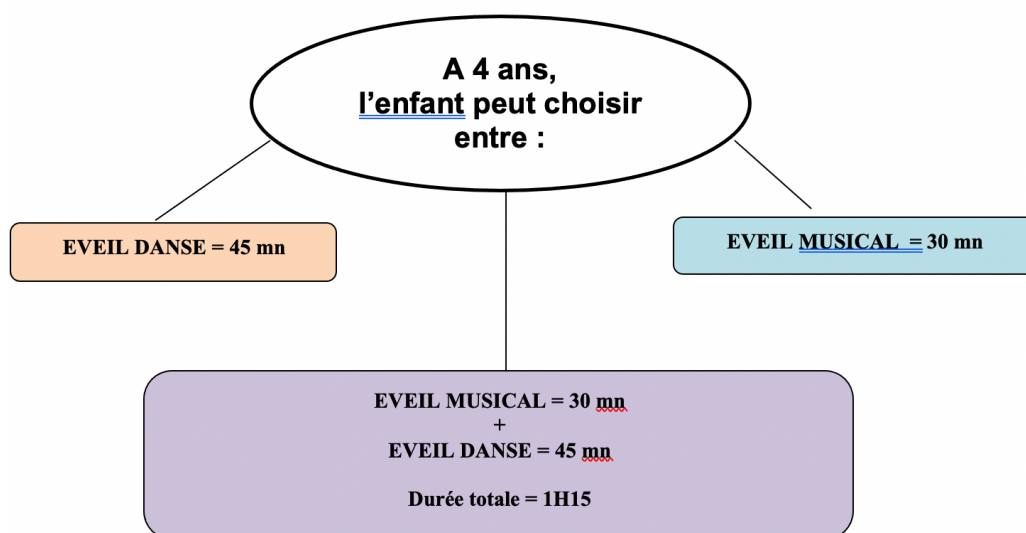
Il faut noter que dans ce cursus d'initiation, les enfants peuvent choisir de se diriger vers la musique ou la danse, mais ils peuvent aussi faire un « double » parcours en bénéficiant d'une approche de la musique et de la danse.

A noter aussi qu'il n'y a pas d'évaluation formelle pour les classes d'éveil et les parcours découverte. Les enseignants favorisent le contrôle continu lors de leurs délibérations de fin d'année.

1/1 – L'éveil musical, dès 4 ans

Dès 4 ans, l'éveil musical offre à l'enfant une découverte de la musicalité de façon ludique. L'éveiller à la musique consiste à le mettre dans un bain musical : il écoute de la musique, on chante avec lui. Il manipule aussi les premiers instruments simples et éveille ses sens à l'expérience musicale tout en s'amusant.

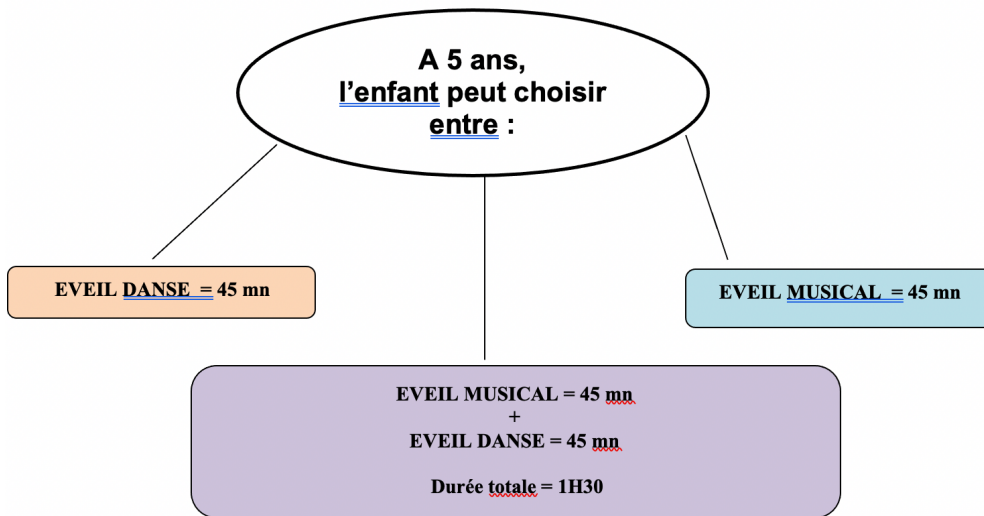
Pour l'éveil à la danse, le principe est le même et les enfants explorent et apprennent à maîtriser leurs capacités motrices tout en s'amusant.



Par ailleurs, l'organisation des cours d'éveil permet aussi aux parents de choisir d'initier simultanément leur enfant à la danse et à la musique. L'enfant est ainsi immergé dans un bain artistique complet proposant écoute et corporalité.

Il est à noter que les 2 cours étant l'un après l'autre, il est possible de les enchaîner. Cela permet aux parents de ne venir qu'une fois par semaine au conservatoire.

Pour les enfants de 5 ans, le dispositif proposé est le même, avec une légère augmentation de la durée des cours.

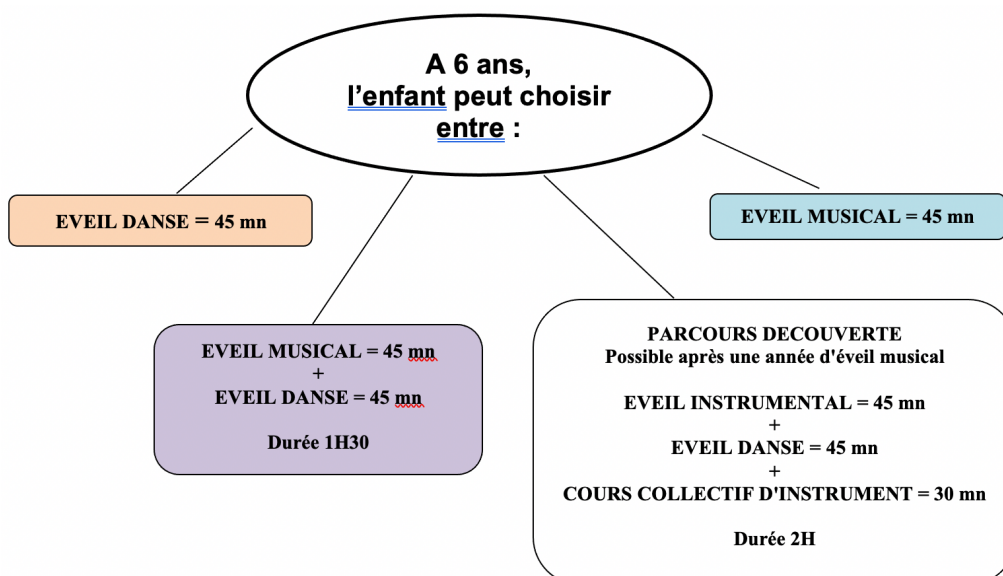


1/2 – Le parcours découverte, entre 6 et 7 ans

Destiné aux enfants de 6 et 7 ans, même s'ils n'ont pas fait le parcours éveil (en fonction des places disponibles), ce parcours est une formule complète : il comporte une sensibilisation à la musique, à la danse et à la pratique de différents instruments. L'enfant va pouvoir découvrir différents instruments durant l'année.

Si l'enfant choisit le parcours musique, il va être accompagné pour choisir « son » instrument, pour lui permettre de poursuivre par une inscription vers le cycle 1 s'il le désire. Pour autant, cette pratique d'initiation peut s'arrêter là, tout dépend de l'appétence de l'enfant à l'issue de ce parcours de sensibilisation. On constate cependant que dans la plupart des cas, ces parcours, conçus comme un préalable à l'apprentissage concret d'une pratique musicale riche et complète, conduisent à une inscription en cycle 1.

Comme pour le cycle d'éveil, les enfants peuvent faire un double parcours découverte musique et danse.



A noter : Pour les enfants ayant 6 ou 7 ans et qui ont déjà pratiqué une année d'éveil, un module optionnel leur est proposé pour aller plus loin : l'enfant dispose de 30 min supplémentaires d'approche instrumentale qui lui permettent de découvrir 4 à 6 instruments dans l'année.

1/3 – Axes de travail pour l'éveil et la découverte pour la période 2023-2028

- Il peut être imaginé de délocaliser hors les murs du conservatoire les cours d'éveil 1, 2 et 3 musique et danse indiscociables ;
- Les lieux qui pourraient être sollicités en vérifiant qu'ils sont adaptés à ces activités : centres sociaux, crèches ;
- Créer un jardin musical dans les locaux du conservatoire ;
- Associer le réseau Ecume pour les projets musique et conte.

2 – LE CURSUS COMPLET : LES CYCLES 1, 2 ET 3

A partir de 7 ans, les enfants peuvent suivre un cursus d'enseignement spécialisé. Pour ce parcours, on distingue 3 cycles différents. Le 6/4 s'est en particulier centré sur les cycles 1 et 2. Le cycle 3 demeurant une proposition d'accompagnement des élèves plus qu'un cursus à part entière. La scolarité est suivie avec des horaires hors temps scolaire en musique ou en danse.

On parle ici de cursus traditionnel, parce qu'il est celui que l'on retrouve dans la plupart des conservatoires. Il est aussi conçu en conformité avec le schéma d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture. Chaque cycle se conclut par une évaluation permettant de voir si l'enfant est prêt pour aborder le cycle suivant. Tout au long de ces 2 cycles, les élèves ont la possibilité de bifurquer vers des parcours personnalisés sous conditions qui sont détaillés plus bas.

Toutes les « familles » d'instruments sont représentées au 6/4, formant une palette d'offre très large. Pour chaque cycle, il est proposé un cours d'instrument en individuel, de la formation musicale (dont la pédagogie est en train d'être repensée) et de la pratique collective (voir plus bas). Le Conservatoire est organisé en plusieurs départements.

- Cordes : violon, alto, violoncelle
- Bois : flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, flûte-à-bec
- Cuivres et percussions : trompette, trombone, tuba, cor et percussions
- Piano, accompagnement piano et clavecin
- Guitare classique
- Musiques actuelles
- Formation musicale / éveil / chorale
- Intervention en milieu scolaire
- Danse : classique, contemporain, street dance

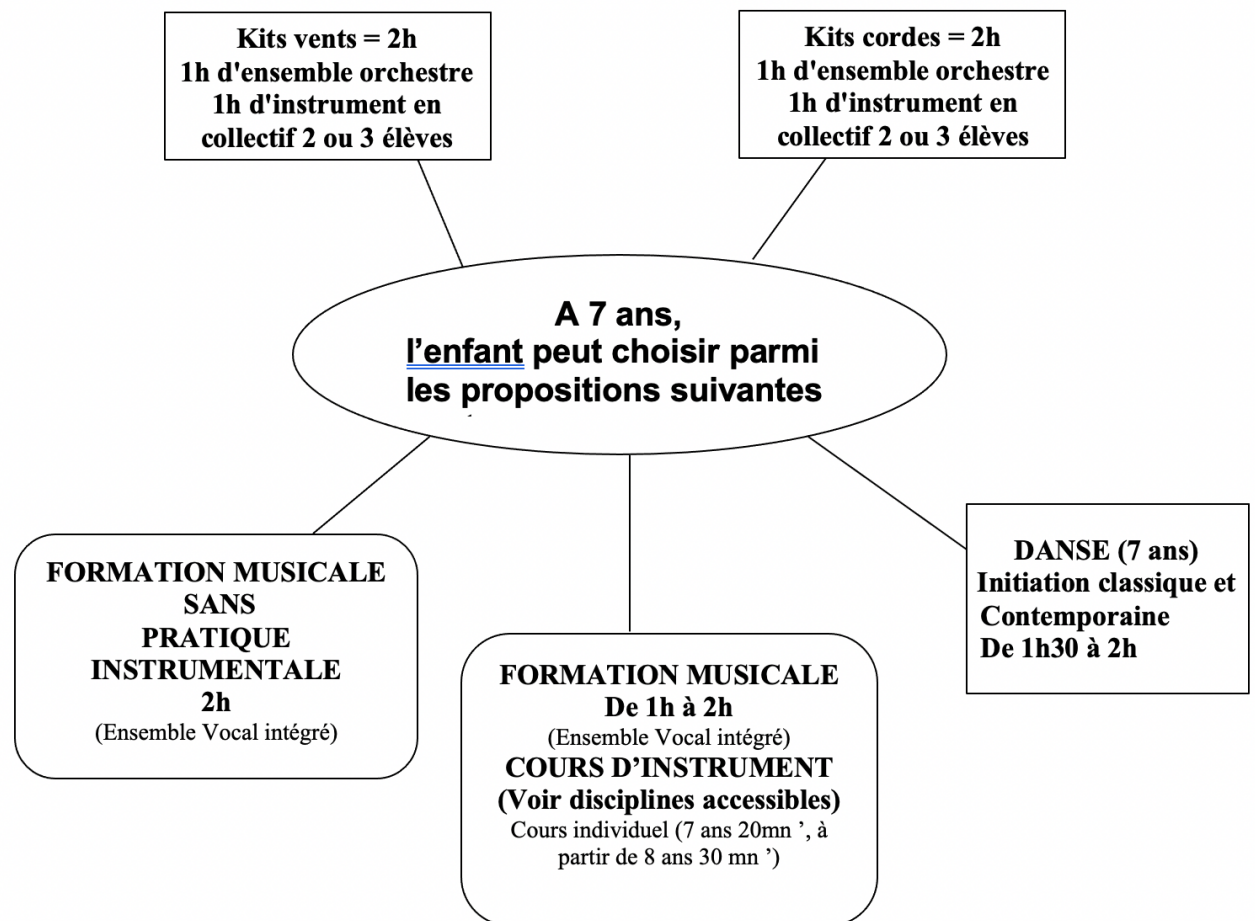
A noter que le théâtre et les arts plastiques présents jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-23 ont été supprimés.

2/1 – Le cycle 1

2/1/1 – Présentation

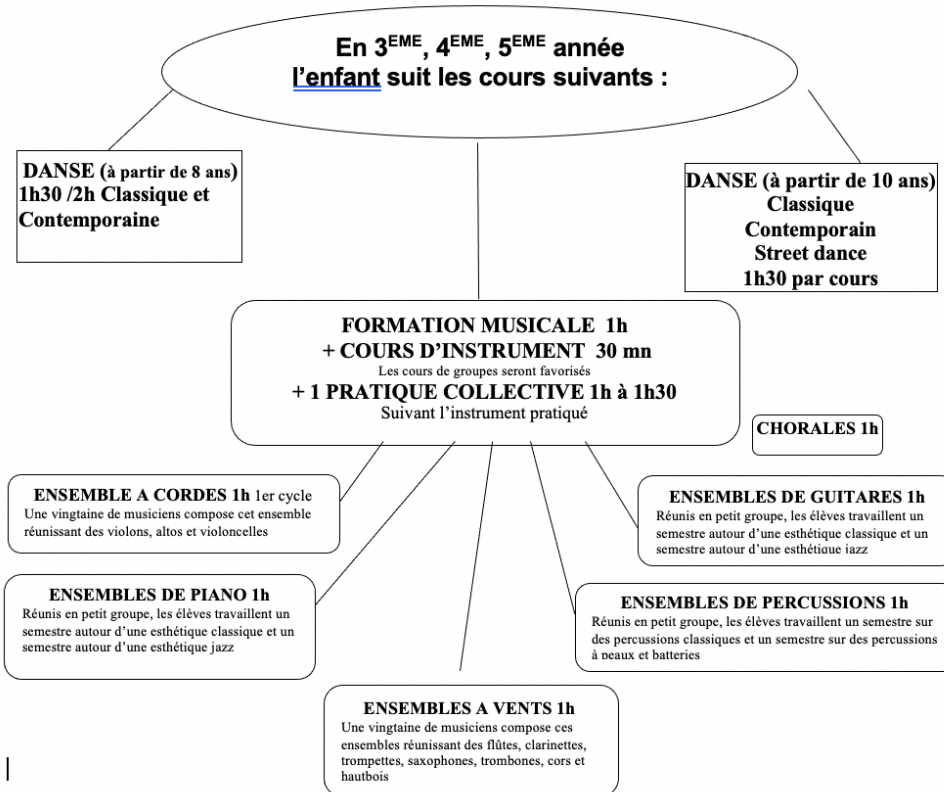
Les élèves intègrent ce cycle vers l'âge de 7 ans, éventuellement après une phase d'éveil ou un parcours découverte. Cette première étape d'une durée de 3 à 5 ans cherche à structurer la motivation et l'apprentissage de l'élève par la pratique d'un instrument. La pratique collective, vocale et instrumentale, participe de façon notable à l'apprentissage (voir plus bas). Ce cycle représente en moyenne 2 à 4 heures hebdomadaires de cours :

- 30 mn au minimum de cours d'instrument en pratique individuelle
- 1 à 1h30 de pratique collective
- 1h de formation musicale
- Accompagnement

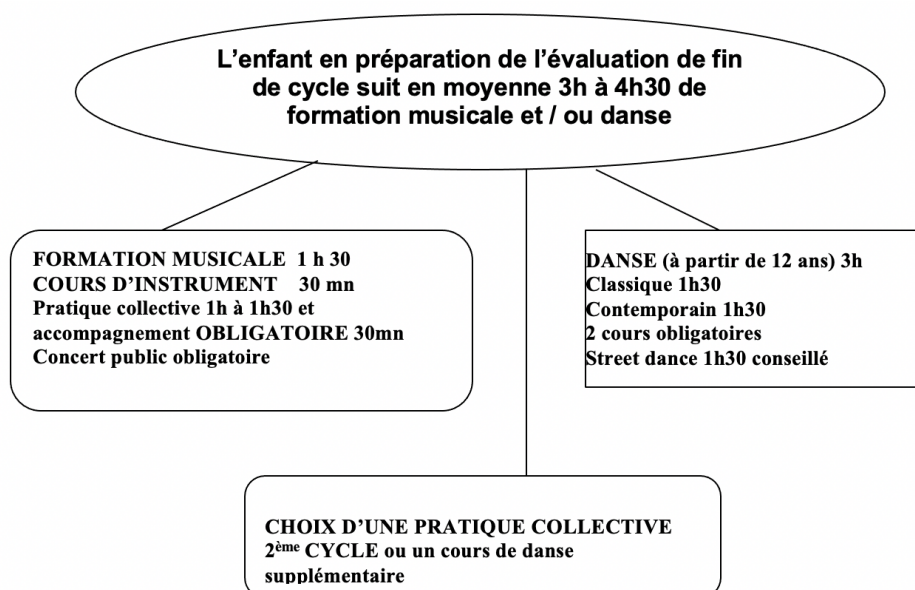


Le cycle 1 permet d'acquérir des bases musicales, il donne l'amorce de savoir-faire vocaux, instrumentaux, et / ou chorégraphiques, individuels et collectifs ainsi qu'un premier accès aux différents langages esthétiques. En musique, la durée habituelle du cycle 1 est de 4 années mais elle peut, en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève, s'effectuer en 3 ans et peut aller jusqu'à 5 ans. Autrement dit, le 6/4 cherche aussi à suivre le rythme des élèves, sans imposer un cursus trop rigide qui aurait sans doute des effets contre-productifs en termes de motivation et de réussite.

1^{er} CYCLE MUSIQUE ET DANSE

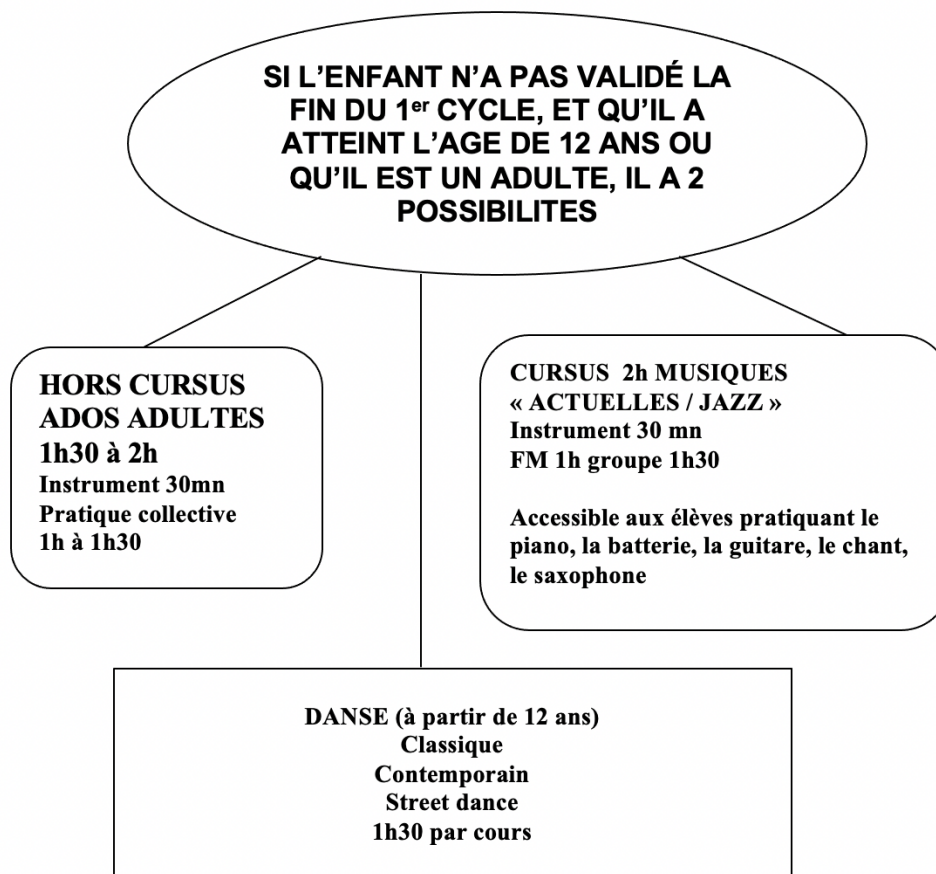


L'évaluation de l'élève est continue tout au long de son cycle. En général, à l'issue de la 4^{ème} année et après une appréciation de l'équipe enseignante, l'élève est orienté vers les épreuves de fin de 1^{er} cycle pour un processus d'évaluation comprenant le contrôle continu et une master class : un jury est invité, écoute l'enfant et lui fait différents retours. A la suite de quoi, l'enfant dispose de quelques semaines pour retravailler et présenter son concert de restitution. Il sera aussi évalué sur les concerts publics qui se tiennent tout au long de l'année dans différentes configurations orchestrales.



S'il le souhaite, l'enfant peut envisager de se présenter à l'évaluation

Si l'élève ne valide pas la fin de son premier cycle, il peut tout de même poursuivre un parcours au Conservatoire, selon des modalités qui sont en cours de réflexion.



2/1/2 – Axes de travail pour le cycle 1 pour la période 2023-2028

- Repenser l'enseignement de la formation musicale (noté FM)
 - Positionner la FM dans le projet artistique et culturel de l'élève
 - Considérer la FM comme un cours de pratique collective faisant l'objet d'une audition spécifique
 - Globaliser la formation musicale en la travaillant dans les pratiques collectives
 - Travailler simultanément l'instrument et la FM
 - Réaliser une fiche projet pour la FM établie avec le professeur de FM, le professeur d'instrument et le professeur d'orchestre
 - Harmoniser les temps de FM sur tous les sites
 - Disposer, pour les conseils pédagogiques d'une fiche et / ou d'un dossier sur l'élève qui soit renseigné par tous les enseignants qui ont travaillé avec l'enfant.
- Mettre l'accent sur les pratiques collectives : formation en équipe, orchestre
 - Projets de classes
 - Schéma de progression à l'orchestre dans le cadre d'un travail au pupitre
 - Habituer les élèves à avoir une assistance au pupitre
 - Adaptation du professeur en fonction du niveau de l'élève
- Pour les élèves en cursus danse
 - Cours de FM danseurs : continuer à le développer
 - Créer une Chorale Danseurs Musiciens

- Suivi personnalisé des élèves et évaluation
 - Dossier pédagogique établi avec le professeur de FIV, le professeur d'instrument et le professeur d'orchestre
 - Mise en place de 2 bulletins par an permettrait de créer un lien et un suivi régulier avec les familles consultables par les parents et remplis par les enseignants via Internet
 - Cet outil permettrait une individualisation des enseignements et une certification des acquis. Une version papier resterait toujours disponible pour les personnes qui le souhaiteraient.
 - Appréhender les organisations d'horaires pour faciliter l'emploi du temps des élèves.
 - Création d'un outil numérique de suivi de la scolarité de l'élève pour les familles et professeurs

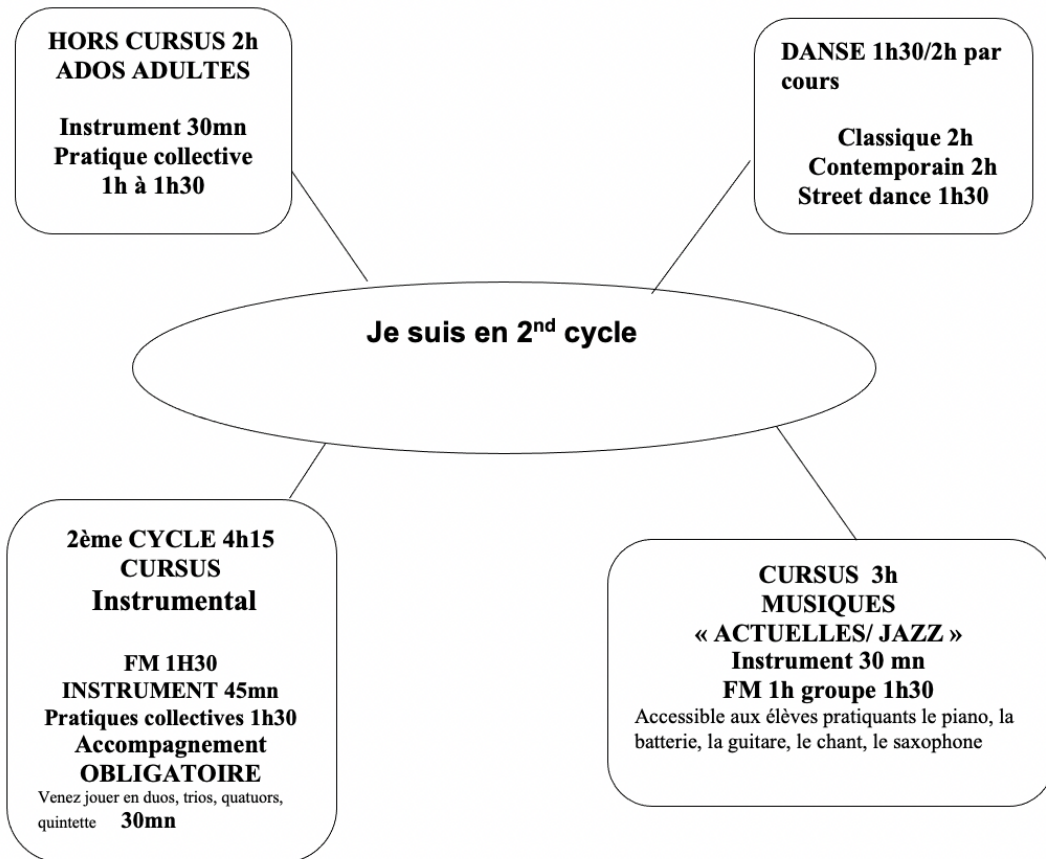
2/2 – Le cycle 2

2/2/1 – Présentation

Cette deuxième étape, qui elle aussi court sur 3 à 5 années a été conçue pour contribuer au développement artistique et musical de l'enfant. Autrement dit, il doit parvenir à une appropriation d'un langage musical, avoir la capacité de pratiquer de manière autonome comme à tenir sa place dans la pratique collective (C'est-à-dire en ensemble du duo à l'orchestre). Cette seconde étape a aussi pour objectif de favoriser l'ouverture culturelle. Ce cycle représente en moyenne 4 heures hebdomadaires de cours :

- 45 mn minimum consacrées à la pratique instrumentale individuelle.
- 1h30 de pratique collective
- 1h30 de formation musicale
- En fonction des besoins et des projets développer les pratiques d'accompagnement (duos, trios, quatuors, quintette)

Ainsi, le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du cycle 1. Il prépare l'élève à accéder à son autonomie, par le développement de méthodes de travail personnel, l'approche de répertoires de plus grande difficulté, l'accroissement de la pratique collective. Ce cycle permet d'obtenir le BEM (Brevet d'Études Musicales), et / ou le BEC (Brevet d'Études Chorégraphiques).

2nd CYCLE MUSIQUE ET DANSE

Tout comme le 1^{er} cycle, l'évaluation de l'élève est continue et se conclut par le même type d'épreuves, en général lors de la quatrième année. Le cycle est conclu par un examen terminal et un brevet de fin de 2^{ème} cycle (brevet d'études musicales).

2/2/2 – Axes de travail pour le cycle 2 sur la période 2023-2028

On retrouve ici les grandes lignes évoquées pour le cycle 1 :

- Suite du travail sur la pédagogie de la formation musicale (noté FM) : travail sur modules, session, par l'orchestre...
- Poursuite de l'accent mis sur les pratiques collectives : formation en équipe, orchestre
- Attention spécifique portée aux élèves en cursus danse
- Suivi personnalisé des élèves et évaluation via le dossier de l'élève
- Projet personnel de l'élève encadré par un enseignant

2/3 – Le cycle 3

2/3/1 – Présentation

Le conservatoire ne propose pas de formation musicale spécifique au cycle 3. Cependant, passée l'évaluation de fin de cycle 2, les élèves ont la possibilité de poursuivre les cours d'instrument, la pratique d'ensemble. Dans ce cycle, les élèves sont peu nombreux à être inscrits.

Ainsi, il faut noter qu'à ce stade, le cycle 3 n'est pas formalisé comme dans les textes de référence mais qu'il suit cependant les préconisations établies concernant le niveau requis pour l'accès en cycle 3. Le cycle 3 du 6/4 est conçu pour répondre aux attentes des élèves, sous la forme de parcours personnalisés. Cependant, le 6/4 ne propose pas de préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur artistique, lui font encore défaut quelques modules de formation.

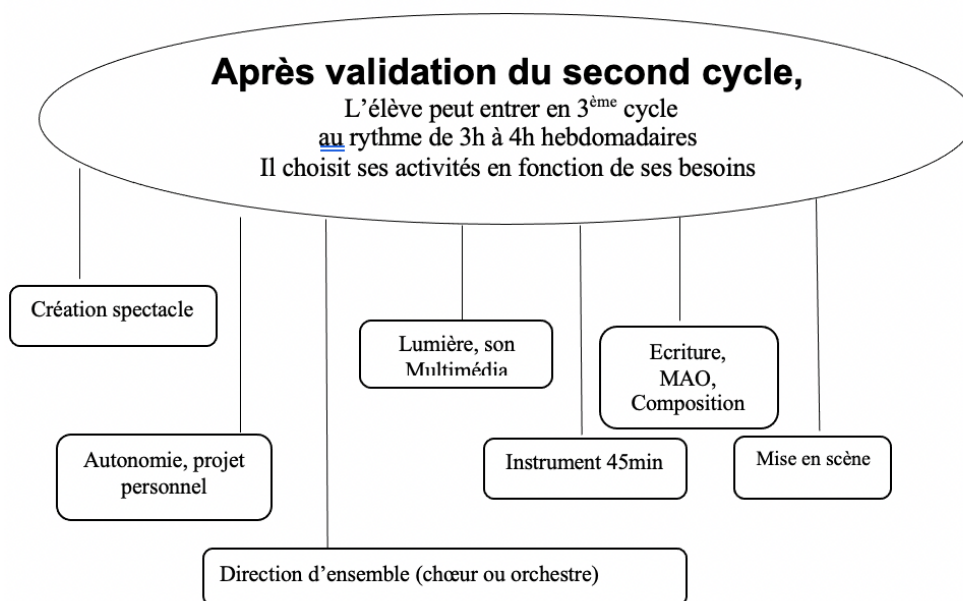
D'une manière générale, un cycle 3 permet à l'élève de développer un projet artistique personnel, d'accéder à une pratique autonome et d'acquérir des connaissances structurées pour s'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur. Le cycle 3 amateur a pour ambition de donner une réelle autonomie aux élèves. Il est l'occasion pour eux d'approfondir les techniques, la maîtrise des bases de l'interprétation. Sa durée est de 2 à 4 ans et les études sont validées par un certificat d'études musicales (CEM) qui sanctionne un très bon niveau de musicien amateur.

Au conservatoire 6/4, le cycle 3 amateur est un parcours personnalisé en fonction de l'attente de l'élève et du temps consacré aux disciplines. Il peut constituer une « fin en soi » pour une pratique amateur autonome de qualité, les objectifs et contenus de ce cycle sont d'ailleurs particulièrement orientés dans cette direction. Il ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme.

Le cycle 3 au 6/4 consiste en 3h à 4h au choix : création de spectacle / lumière, son, multimédia / Autonomie / Instrument 45 min / Écriture, MAO, composition / mise en scène / projet personnel / direction d'ensemble (chœur ou orchestre)

Au 6/4, le 3^{ème} cycle Amateur en résidence est accessible après validation d'une fin de 2^{ème} cycle.

3^{ème} CYCLE Amateur en résidence



2/3/2 – Axes de travail pour le cycle 3 pour la période 2023-28

La plupart des élèves qui sont en fin de second cycle passent leur bac et vont poursuivre leurs études ailleurs. Cependant, il serait intéressant d'imaginer une offre, conçue non pas sur un rythme hebdomadaire, mais en fonction de leurs allers-retours sur le territoire, leurs souhaits, etc.

- Etudier la possibilité et l'intérêt de développer un 3^{ème} cycle diplômant délivrant le Certificat d'Études Musicales (CEM), sanctionnant un très bon niveau de musicien amateur ?
- Améliorer les possibilités d'effectuer du conseil et de l'accompagnement auprès des élèves souhaitant poursuivre un 3^{ème} cycle professionnalisant dans un autre conservatoire.
- Relancer une option de 3^{ème} cycle en résidence afin de proposer aux élèves qui s'y inscrivent un travail intéressant, exigeant et complet ;
- Mise en place de cours en face à face en fonction des besoins des élèves ;
- Etoffer la formation sur la création de spectacles en autonomie ;
- Etudier la possibilité de mettre en place des rencontres musicales et chorégraphiques ;
- Reprendre la question de la mise en scène ;
- Développer un module sur l'utilisation du multimédia
- Proposer un module sur des compétences techniques, en coopération avec un lieu de spectacle vivant comme TEC : élaboration d'une fiche technique, découverte et pratique du son et de la lumière en salle de spectacle, etc ;

3 – LE CURSUS DANSE

Le Conservatoire 6/4 a été un précurseur sur le territoire de EBER CC pour l'enseignement de la danse, la classe danse ayant été créée en 1987. Bien que limité dans son développement par l'exiguïté de ses lieux d'enseignement, le Conservatoire a néanmoins répondu à une demande croissante et ce pour l'ensemble des types de danse enseignées : classique, contemporain et street dance.

Avec la livraison d'un nouveau bâtiment, la rentrée 2022-2023 a permis d'accueillir 250 danseurs répartis sur 3 studios dont un dans les nouveaux locaux. Parfaitement adaptés et conformes aux nécessités d'un enseignement de haut niveau, ils permettent d'accueillir les 250 élèves inscrits dans l'une ou l'autre des propositions danse du conservatoire.

Le cursus d'études proposé par le 6/4 se déroule en 3 cycles dès 8 ans, conformément au schéma d'orientation pédagogique de la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique). Au préalable les enfants de 7 ans suivent une année d'initiation. Les cours de danse classique, éveil et contemporain sont accompagnés par un pianiste, ou par un orchestre suivant les projets.

Pour mémoire, les enfants de 4 à 6 ans peuvent aussi suivre un parcours d'éveil et découverte incluant de la danse. **A noter que pour** l'initiation des enfants de 4 à 7 ans, la danse fait partie d'un « tronc commun » où les jeunes enfants s'initient par le jeu et la pratique à la musique et à la danse. Ce point a été évoqué lors de la description des parcours éveil et parcours découverte (**point 1**).

Afin de simplifier l'organisation pour les parents, les disciplines de danse classique et contemporaine sont également jumelées pour qu'il n'y ait qu'un seul déplacement par semaine dans les niveaux Initiation et 1^{er} année de cycle 1.

NB : la classe spectacle, qui concerne des élèves danseurs, est abordée dans la partie 5 concernant les parcours alternatifs.

3/1 – Le cycle 1 pour la danse

Destiné aux enfants à partir de 8 ans, le cycle 1 danse propose un tronc commun aux deux disciplines avec 1h de classique et 1 h de contemporain hebdomadaires. Ce dispositif permet aux élèves d'effectuer un choix en connaissance de cause et reposant sur de réelles compétences et « affinités », avec la discipline dominante lors de l'orientation en cycle 2.

Ce premier cycle propose 3 parcours pour aborder 3 types de danse :

- Le cursus classique – entre 1h30 et 2h hebdomadaire – qui travaille « force, expressivité, grâce et rigueur ». Il est ouvert à partir de 8 ans pour un premier apprentissage de la barre, des demi-pointes, des pointes.
- Le cursus contemporain – entre 1h30 et 2h hebdomadaire – qui aborde les notions de « temps, d'espace et d'énergie ». Il est ouvert à partir de 8 ans pour un premier apprentissage de l'expression artistique pour permettre au corps une grande liberté de mouvement, de composition et d'improvisation. Il s'agit ainsi de commencer à guider l'enfant vers la création pour l'aider à développer son propre langage.
- La street danse – 1h30 hebdomadaire – ouverte aux enfants à partir de 10 ans. Il s'agit de chorégraphies sportives, s'inspirant du hip hop. La street danse fait aussi des incursions du côté du hip hop, du classique, du contemporain et du jazz.

Parcours type :

Ce premier cycle est renforcé au moment du passage en cycle 2 autour de l'âge de 12 ans par :

- 1h30 de danse classique
- 1h30 de danse contemporaine
- 1h30 de cours obligatoires de street dance

3/2 – Le cycle 2 pour la danse

En cycle 2, les cours de danse classique, éveil et contemporain sont accompagnés par un pianiste ou par un orchestre en fonction des projets. Il est nécessaire de suivre 2 esthétiques différentes sur les 3 proposées (classique, contemporain et street danse) avec des cours de 1h30 à 2h soit 3 à 4h de danse hebdomadaire. A cela s'ajoute diverses propositions complémentaires.

- Classique : 2h
- Contemporain : 2h
- Street dance : 1h30
- Propositions complémentaires
 - Travail sur projet en week end
 - Auditions / concerts hors les murs
 - Initiation à la vidéo, au théâtre, aux arts de la scène

3/3 – Axes de travail pour le cursus danse 2023/2028

- Créer et développer « un parcours danse » en milieu scolaire, sur le modèle de l'orchestre à l'école). Il permettrait de découvrir et de pratiquer la danse avec une progression pédagogique adaptée au contexte spécifique. Ce parcours danse doit favoriser l'intégration des enfants dans une pratique collective artistique ;
- Création d'un cours de Culture Musicale et Chorégraphique (CMC) dans le cursus « danse », quel que soit le parcours suivi par l'élève. Basé sur l'analyse du répertoire chorégraphique, sur la perception corporelle de la ligne rythmique et mélodique ainsi

que sur une écoute affinée de genres musicaux très diversifiés, cet enseignement permettrait d'acquérir une connaissance et des outils nécessaires au développement de la sensibilité et du sens artistique ;

- Mettre en place des cours de formation musicale pour les danseurs, qui pourraient à partir du second cycle, être organisés par sessions ;

4 – LE CURSUS MUSIQUES ACTUELLES

4/1 – Etat des lieux

Le cursus musiques actuelles est ouvert aux adolescents à partir de 11 ans et aux adultes débutants ou expérimentés. Le cursus propose d'aborder les instruments suivants : batterie, basse, guitare, claviers, chant, saxophone.

Ce département permet aux élèves de s'ouvrir aux différents répertoires tel que les musiques pop, soul, variété, jazz, rap... Les élèves s'initient aussi à l'oralité, à l'accompagnement, à la composition, à la reprise, à l'improvisation, à la MAO (musique assistée par ordinateur). L'objectif est de développer leur créativité par l'écoute, la scène...

Parcours type :

- 30mn pratique de l'instrument
- 1h de formation musicale adaptée à l'élève
- 1h30 en ateliers / groupes
- Les mises en situation artistique devant public sont encouragées

4/2 – Axes de travail pour les musiques actuelles pour la période 2023/2028

- Définir et développer une politique à destination des publics cibles : adolescents – adultes ;
- Tisser des liens avec les structures avoisinantes, comme par exemple le Salaise Blues Festival ;
- Favoriser les passerelles entre les musiques classiques et les musiques actuelles ;
- Développer les concerts hors les murs, présentation dans les collèges et les lycées ;
- Organiser des scènes ouvertes ;
- Développer une communication attractive et adaptée au public adolescent : Instagram, Snapchat, WhatsApp, TikTok... ;
- Participation aux différents festivals.

5 – L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT ALTERNATIVE AUX CYCLES TRADITIONNELS

Dans cette partie consacrée à l'offre destinée aux élèves inscrits au Conservatoire, on décrit un ensemble de modules conçues en complément aux cursus traditionnels. Il peut s'agir de propositions qui visent à ce que les élèves jouent ensemble et développent des réflexes utiles qu'ils ne peuvent acquérir s'ils apprennent à jouer d'un instrument « dans leur coin ». Car plus l'apprentissage du jeu collectif se fait tôt et plus l'apprentissage de l'instrument se fait facilement. Par ailleurs, il est souvent très motivant pour les élèves de jouer avec d'autres.

On décrit aussi ici de nombreuses autres propositions alternatives aux cursus traditionnels, qui permettent aux élèves de faire un pas de côté par rapport à ces propositions d'enseignement. L'ambition de l'équipe enseignante et des directeurs est de faire en sorte que les élèves poursuivent leur parcours au sein du Conservatoire, si la formule traditionnelle ne leur convient plus.

Autrement dit, les propositions faites aux inscrits par le Conservatoire « ne sont pas à prendre ou à laisser ». Au contraire l'équipe enseignante s'efforce de développer une démarche pédagogique à géométrie variable, adaptée à chacun, basée sur le volontariat, le droit à l'erreur et des évaluations qui permettent de progresser plutôt que de sanctionner.

5/1 – Chorale

5/1/1 – Etat des lieux

Le 6/4 propose outre ses cursus instrumentaux, une entrée en matière via la pratique du chant choral. A partir de 7 ans (6 ans sur dérogation) l'enfant peut participer à cette pratique collective sans pour autant s'inscrire dans un cursus complet (où il aurait donc de la formation musicale et de la pratique instrumentale). Les notions musicales élémentaires sont ici basées sur l'oralité, sur la perception et le sensoriel, sur le mimétisme et l'imitation et par la découverte du son.

Le Conservatoire propose plusieurs chorales

- L'une destinée aux enfants de 7 à 11 ans
- Atelier chanson destiné aux adultes avec un répertoire de chansons

Le travail vocal abordé se fait par l'utilisation de différentes techniques de jeu : mélodique, rythmique, polyphonique, improvisée, bruitée, etc. Les différentes facettes, timbres et couleurs vocales de chacun des « instruments » de l'élève sont explorées, afin de développer son imaginaire et son propre langage.

Il faut aussi noter que pour les élèves qui démarrent le cycle 1, du chant choral est prévu dans le temps d'enseignement de formation musicale.

5/1/2 – Axes de travail sur les chorales 2023–2028

Le Conservatoire cherche à refondre et à étendre son offre vocale, notamment parce que les amateurs témoignent d'une forte appétence pour cette pratique. De plus, la chorale permet de toucher un public néophyte et ne doit pas nécessairement se faire dans les locaux du conservatoire.

- Étudier la possibilité de créer une chorale dirigés par un professeur du Conservatoire destinée aux adultes et adolescents dans les centres sociaux ;
- Améliorer la visibilité du chant choral au Conservatoire, faire savoir qu'il a toute sa place ;
- Envisager dès le début de l'année des restitutions publiques
- Étudier la possibilité d'un projet intergénérationnel mêlant adultes et adolescents. Ce serait une nouveauté au Conservatoire, car on ne trouve pas non plus de projet intergénérationnel par exemple en musique actuelle ou sur la pratique de la scène ;
- Étudier la possibilité d'un kit chorale / danse / classe spectacle en partenariat avec l'Education Nationale ;

- Intégrer la chorale dans les ensembles de pratique collective : les élèves posent leur instrument pour chanter, expérimenter...
- Créer une chorale musiciens / danseurs ;
- Développer des projets partagés avec les scolaires ou public non usagers du conservatoire.

5/2 – Pratiques collectives

5/2/1 – Etat des lieux

Les pratiques collectives sont toutes les formules qui permettent aux élèves de ne pas jouer seuls. Il s'agit des orchestres, des ateliers, des ensembles instrumentaux (trios, quatuor, quintet...), des chorales, des harmonies... Les pratiques collectives se font sur des rendez-vous hebdomadaires. Elles font partie du cursus complet et font partie contrôle continu. Elles sont également accessibles à des musiciens hors cursus.

Les pratiques collectives sont les suivantes :

- Ensemble à cordes, 1h / cycle 1 : Une vingtaine de musiciens compose cet ensemble réunissant violons, altos et violoncelles ;
- Ensembles de pianos, 1h : Réunis en petit groupe, les élèves travaillent un semestre autour d'une esthétique classique et un semestre autour d'une esthétique musiques actuelles ;
- Ensembles de guitares, 1h : Réunis en petit groupe, les élèves travaillent un semestre autour d'une esthétique classique et un semestre autour d'une esthétique musiques actuelles ;
- Ensemble à vents, 1h00 : Une vingtaine de musiciens compose ces ensembles réunissant des flûtes, clarinettes, trompettes, saxophones, trombones, cors et hautbois, tuba, percussions ;
- Chorales, 1h (voir ci-dessus).
- Groupes musiques actuelles, musiques amplifiées, 1h ;
- Ensembles de percussions, 1h ;
- Formation musique de chambre, 1h.

5/2/2 – Axes de travail sur les pratiques d'ensemble 2023–2028

- Pour les pianistes : ateliers de déchiffrage collectif
- Rationnalisation des propositions collectives dans le cadre des divers cycles classiques : répartition, affectation de moyens pour un meilleur équilibre des propositions d'ensembles et ateliers ;
- Création d'un ensemble rythmique piano et batterie.

5/3 – Musique Assistée par Ordinateur (MAO)

5/3/1 – Etat des lieux

La Musique Assistée par Ordinateur est ouverte dès la fin du cycle 1, à partir de 11 ans. Elle permet aux élèves de s'initier à la création musicale. Pour pouvoir s'y inscrire, il faut avoir validé le

cycle 1. Il y a par exemple 2 cours à St Clair du Rhône pour les élèves qui ont fini leur cursus ou d'autres qui viennent des musiques actuelles. Cela leur permet de faire des bandes pour les spectacle des classes de danse.

5/3/2 – Axes de travail 2023–2028

- Avoir une personne référente ;
- Salles en libre accès notamment quand un professeur est là ;
- Valorisation des productions via les concerts et spectacles proposés par le 6/4.
- Accès et entrée possible au Conservatoire pour des usagers non initiés. Plateforme d'accueil.

5/4 – Les kits sur mesure

5/4/1 – Etat des lieux

Un kit consiste en un cours de 2 h avec une formation en ensemble orchestral. Les kits sont des parcours alternatifs proposés aux élèves. Cette nouvelle forme d'enseignement musical a pour objectif de donner une dimension concrète et immédiate à l'enfant. Elle regroupe, sur les 2 premières années, l'enseignement de l'orchestre et la formation musicale dans un seul cours dirigé par un binôme d'enseignants. Les élèves sont regroupés par département instrumental (vents, cordes, claviers, guitare, percussion).

Les kits sont accessibles dès 7 ans pour des élèves inscrit en 1^{ère} ou 2^{ème} année de 1^{er} cycle

- 2h pour les kits vents, soit 1h d'ensemble orchestre et une 1h d'instrument en collectif de 2 ou 3 élèves ;
- 2h pour les kits corde, soit 1h d'ensemble orchestre et 1h d'instrument en collectif de 2 ou 3 élèves.

Les kits permettent aussi de répondre aux problématiques de familles qui ne peuvent pas se déplacer plus d'une fois par semaine au Conservatoire. En effet, un cursus complet classique comprend 3 cours par semaine. Avec les kits, le conservatoire propose une réponse adaptée à ces problématiques en intégrant par exemple l'ensemble vocal à la formation musicale.

5/4/2 – Axes de travail 2023–2028

- Mieux articuler les kits avec les cycles traditionnels pour permettre des passages de l'un à l'autre ; A noter qu'un kit ne doit pas aller au-delà de 2 années pour pouvoir ensuite rebasculer vers un cycle traditionnel ;
- Préciser la manière dont sont évalués les élèves qui sont passés par des kits et définir leur équivalence avec les cycles traditionnels ;
- Comment articuler les kits à différentes expériences qui ont été faites sur le territoire et en quoi les kits pourraient être le chaînon manquant entre une expérience dans un centre social par exemple et l'inscription au conservatoire ?
- Ouverture d'un projet Orphéon, un cursus transitoire de formation musicale et instruments (10 places par instruments).

5/5 – Les parcours personnalisés hors cursus

A côté des 3 cycles classiques, le Conservatoire 6/4 propose plusieurs parcours personnalisés qui permettent aux élèves pour qui les parcours classiques ne répondent pas, ou ne répondent plus, de manière satisfaisante ou pertinente à leurs attentes, de « relancer » leur formation et leur pratique artistique. L'objectif est toujours d'initier, de sensibiliser, d'accompagner, d'approfondir, mais sur un autre mode.

Ainsi, un « cycle court » permet aux enfants de fin de cycle 1 et de début de cycle 2, notamment à l'âge de l'adolescence, d'effectuer un parcours personnalisé à partir d'un projet plus personnel. Cette proposition cherche aussi à répondre aux profils particuliers de certains d'élèves : élèves décrocheurs, sportifs de haut niveau, élève en situation de handicap...

On peut distinguer 3 autres parcours possibles au sein du conservatoire. Ceux-ci s'adressent ponctuellement et très spécifiquement à plusieurs catégories d'élèves :

5/5/1 – Hors cursus

Le « hors cursus » s'adresse essentiellement aux élèves de 2nd cycle et adultes souhaitant un apprentissage unique ou adapté. Celui-ci est choisi en concertation avec le ou les professeurs et la direction. Un mode d'évaluation reste à envisager pour retour/bilan aux parents. Le hors cursus fait l'objet d'une demande croissante et il est accessible sous conditions d'accès : chaque cas est étudié, les demandes spécifiques sont évaluées, etc.

– Objectifs :

Permettre aux élèves qui le souhaitent de poursuivre leur formation au Conservatoire dans un cursus non diplômant. Sous conditions d'accès (avoir validé la fin de 1^{ier} cycle FM) et après avis de l'équipe enseignante et des directeurs du conservatoire. Pour une durée de 1 an renouvelable sur demande de la famille et après avis de l'équipe pédagogique. Le contenu est réactualisé chaque année.

– Pour qui ?

Pour les élèves qui en font la demande ou sur proposition de l'équipe pédagogique. Cette offre de formation s'adresse à des élèves ne souhaitant pas continuer un cursus traditionnel mais désirant néanmoins poursuivre des études au Conservatoire.

– Modalités

Pour le cursus musique, choix de 2 disciplines au moins parmi :

- Musique d'ensemble : A choisir parmi les formations existantes instrumentales ou vocales
- Soutien instrumental : 30 mn par semaine
- Connaissances musicales : formation musicale, accompagnement.

Pour le cursus danse, choix de 2 cours au moins parmi :

- Classique
- Contemporain
- Street dance

– Evaluations

Sous la responsabilité du professeur référent et de la direction de l'établissement ou son représentant le parcours de l'élève sera validé en fin d'année scolaire :

- Présence aux disciplines choisies
- Motivation de l'élève
- Progression de l'élève dans les différentes disciplines.
- Bilan retour entre l'équipe enseignante et la direction.

– Continuité

- Passerelle vers un cursus diplômant à la demande de l'élève et après avis de l'équipe pédagogique
- Orientation, à l'issue des 3 années vers une pratique Amateur Collective.

5/5/2 – Parcours individuel / Parcours individualisé

En cas de difficulté, un « parcours individualisé » peut être mis en place. Celui-ci doit être étudié en concertation avec le directeur, les professeurs, l'élève et les parents. Une dispense exceptionnelle de cours peut être demandée ; le directeur est seul habilité à l'accorder, et ce, pour une durée maximale d'un an, dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement.

Pour le cursus personnalisé musiques actuelles, l'élève aura 2h de jazz, 30mn d'instrument et 30mn de formation musicale. Ce parcours de traverse est ouvert aux élèves pratiquants le piano, la batterie, la guitare, le saxophone et le chant.

5/5/3 – Musique et handicap

Ce parcours personnalisé permet la culture pour tous, il est encadré par des enseignants volontaires et formés en pédagogie musicale adaptée. Depuis quelques années, le Conservatoire prévoit en effet l'inclusion et le suivi d'élèves rencontrant des troubles variés (autisme, dyslexie, dyspraxie, troubles envahissants du développement....). Cette volonté de développer une école inclusive se traduit par la mise en place de parcours personnalisés organisant des aménagements et adaptations pédagogiques dont peut bénéficier l'élève.

Pour autant, il faut garder à l'esprit que si ces élèves peuvent parfois bouleverser l'organisation d'un cours collectif ils peuvent aussi se révéler de véritables moteurs pour l'ensemble de la classe.

A noter que les conditions d'accueil restent à déterminer à ce jour.

5/5/4 – Axes de travail cursus personnalisés 2023–2028

- Proposer d'autres formats pour les parcours personnalisés année renouvelable : Cadrage des formats « hors cursus » et « individualisés » : conditions, durée, contenu, évaluation...
- Proposer d'autres formats : Parcours pour les élèves en situation de handicap : Définition du parcours personnalisé handicap : quel contenu, quelle référence, tarif...

5/6 – La formation musicale avec ou sans instrument avec ensemble vocal intégré

5/6/1 – Etat des lieux

Le département formation musicale est actuellement en questionnement. Les objectifs généraux sont de faire en sorte que la formation musicale se fasse de manière différente, pour qu'elle soit moins rébarbative et moins excluante.

La pédagogie de la formation musicale au 6/4 est en train d'être largement repensée pour passer de cours de formation musicale collectifs à des cours intégrés à des pratiques collectives (en orchestre ou en ensemble). L'idée étant de favoriser l'apprentissage de la théorie par la pratique.

5/6/2 – Axes de travail 2023–2028

- Voir les nombreux projets cités à la rubrique projets transversaux et cycle 1 et 2 ;
- Associer les enseignants, et notamment ceux de FM, à l'ensemble de ces réflexions pédagogiques sur la formation musicale ;
- Evaluer les essais qui ont été faits pour des « cours parallèles » où la formation musicale se fait pendant la pratique d'ensemble ;
- Accompagner les enseignants dans ces démarches de transversalité.

5/7 – La classe spectacle danse

5/7/1 – Etat des lieux

En complément au 2 cycle danse, le 6/4 propose aux élèves une classe spectacle danse. Elle s'adresse aux danseurs et danseuses confirmé(e)s adolescent(e)s. Ce dispositif combine travail chorégraphique et scénique 2h par semaine. L'élève est impliqué dans l'élaboration d'un spectacle dans toutes ces étapes : conception, écriture de la chorégraphie, répétitions, mise en œuvre de la réalisation scénique, décors, costumes...

La classe spectacle est accessible après sélection. Ce cycle correspond à un cycle 2 renforcé avec un travail le week end sur projet qui fait un lien avec le cycle 3. Son fonctionnement est décrit dans les parcours alternatifs ci-dessous.

Nouveauté de cette saison 2022-23 au Conservatoire 6/4, la classe spectacle danse a réuni 8 élèves de 16 à 19 ans aux multiples talents... Au conservatoire depuis leur plus jeune âge, ces danseurs s'initient dans la classe spectacle danse à d'autres disciplines artistiques : arts plastiques, musique assistée par ordinateur (MAO), théâtre... Cette classe apporte à ces élèves un début d'expérience et leur permet de se faire une idée de ce que peut-être ce type de métier de la scène. La classe a ainsi pour ambition de préparer les élèves dans leur métier de danseur interprète.

Par rapport aux autres enseignements dispensés au Conservatoire, la classe spectacle propose une approche particulière. Son activité est calquée sur celle d'une compagnie. L'enseignant amène les projets de base, mais le travail se fait en groupe. Les élèves travaillent ainsi leur autonomie, leur cohésion, leur réactivité et leur adaptation sur les spectacles. À l'écoute de leurs envies et de leurs idées, l'équipe enseignante met également en avant leurs compétences particulières, que ce soit pour du montage vidéo, la création des costumes ou encore la coiffure.

Cette classe très particulière au sein de l'offre du Conservatoire est aussi une démarche innovante, qui témoigne de l'inventivité et de la créativité pédagogique du Conservatoire. Une telle classe étant aussi à même d'attirer un public nouveau et elle se fait connaître lorsqu'elle joue ses productions hors des murs du Conservatoire. Autrement dit La classe spectacle est aussi un outil de rayonnement des activités du 6/4.

5/7/2 – Axes de travail pour la classe spectacle 2023–2028

- Elargir le recrutement de la classe spectacle et faire une classe spectacle musique et classe spectacle danse ;
- Ce dispositif demeure une expérience, qui a concerné un nombre restreint d'élèves, qui étaient inscrits au Conservatoire de longue date. Son attractivité auprès d'autres élèves mérite une attention particulière.
- Création de modules préparant à l'intégration de la classe spectacle ;

5/8 – Semaine de l'Impro

5/8/1 – Etat des lieux

La Semaine de l'Impro consiste à banaliser une semaine de cours, pour permettre aux élèves de pratiquer d'autres instruments, de découvrir d'autres méthodes d'apprentissage, d'autres formations, etc. On est là dans une des nombreuses illustrations d'un « conservatoire sur mesure » et dans un exercice de pédagogie innovante.

Au cours de cette Semaine de l'Impro, de nombreux ateliers sont proposés par les enseignants, autour de différents thèmes. L'organisation et le planning général sont revus pour l'ensemble des disciplines (hormis les cours d'éveil). Tout le principe de cette semaine réside dans l'idée de proposer des contenus et apprentissages différents mais complémentaires, portés vers l'artistique où l'élève est pleinement acteur de sa pratique et fournit lui-même la « matière première ».

Considéré comme une « virgule » ou une respiration dans l'emploi du temps de l'année, pour les élèves comme pour les enseignants, cette Semaine de l'Impro amène une complémentarité dans les activités artistiques, et révèle souvent la découverte de nouveaux talents.

5/8/2 – Axes de travail pour la semaine de l'impro 2023–2028

La Semaine de l'Impro n'est pas à proprement parler une manifestation événementielle, elle est davantage un moment particulier dans l'année à destination des élèves et des enseignants.

- Elle pourrait profiter à des élèves extérieurs et favoriser la sensibilisation d'un public non initié aux domaines des arts

- Proposer l'ouverture des ateliers aux publics des centres sociaux, des structures d'accueil du handicap,
- Proposer l'ouverture des ateliers aux parents / enfants et plus largement au grand public (circuit de communication à privilégier)
- Réfléchir à l'appellation, semaine de l'impro pouvant prêter à confusion, préférer par exemple semaine des talents ?

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 2 – L’OFFRE POUR LES ENFANTS A L’ECOLE (1/2)

Synthèse

Qu’est-ce l’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et l’Intervention en Milieu Scolaire (IMS) ?

- **L’EAC consiste à faire découvrir et initier aux arts selon 3 axes**
 - Rencontre avec les œuvres, les artistes pour s’initier à l’écoute
 - Développement de connaissances et d’un esprit critique
 - Initiation par la pratique : chant / danse / percussions...
- **L’EAC se distingue de l’enseignement spécialisé dispensé au Conservatoire**
 - Qui a pour ambition l’apprentissage d’un instrument et la lecture de la musique
- **Les Interventions en Milieu Scolaire relèvent de l’Éducation Artistique et Culturelle (EAC)**
 - Les IMS sont le plus souvent réalisées par des agents titulaires d’un DUMI (Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenant)
 - Les IMS consistent à aller dans les classes de maternelles et de primaires pour toucher tous les enfants indifféremment
 - Les IMS effectuent des missions d’initiation et de sensibilisation à la musique
 - Elles peuvent être élaborées en fonction du projet pédagogique de l’école
 - Elles peuvent donner lieu à une restitution en fin d’année

L’IMS témoigne d’une vitalité remarquable sur le territoire d’EBER CC

- **Sur l’année 2022-23, l’IMS concerne 4 437 enfants, soit 66% des enfants scolarisés en maternelle et primaire**
 - En prenant en considération les interventions du CIEM, on atteint un taux de couverture de 74,2%
- **Mais on constate aussi de fortes disparités d’une commune à l’autre. Ainsi, sur les 37 communes de EBER CC,**
 - 22 communes travaillent régulièrement avec le Conservatoire, 6 travaillent avec le CIEM, 8 n’ont pas d’IMS, 2 n’ont pas d’école
- **De plus, ces chiffres masquent de fortes disparités en termes de niveau d’intervention**
 - Selon les communes, un enfant peut bénéficier de 5 à 30h d’IMS annuelle
- **Il faut noter que les 2 ex-CC avait 2 types de gestion de l’IMS différents**
- La CC du Territoire de Beaurepaire exerçait en direct une compétence sur l’IMS
 - Et toutes les écoles bénéficiaient d’une intervention
- La CC du Pays Roussillonnais n’avait pas pris la compétence directe sur l’IMS
 - Les interventions se faisaient à la demande des villes et étaient facturées

Pistes pour 2023-28 pour les IMS

- **Travailler à Développer l'équité territoriale en sensibilisant les communes qui ne bénéficient pas des IMS**
 - Voir systématiser l'IMS à l'ensemble du territoire ?
- **Rééquilibrer la relation entre écoles et Conservatoire, le Conservatoire apparaissant comme un prestataire de service**
 - Faire en sorte que le Conservatoire soit aussi force de proposition
 - S'adapter aux projets des écoles sans perdre l'intention pédagogique
 - Rédiger un livret mode d'emploi
- **Améliorer la gestion des intervenants**
 - Gestion des emplois du temps, des trajets, du matériel pédagogique...

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 2 – L'OFFRE POUR LES ENFANTS A L'ECOLE (2/2)

Le Conservatoire utilise d'autres dispositifs pour « aller vers » un public qui ne s'inscrit pas dans ses murs

- Orchestre A l'Ecole (OAE)
- Enseignement par la pratique
- PLEAC et résidences d'artistes
- Sensibilisation à l'art par la pratique
- Présentations d'instruments
- Etc

Pistes pour 2023-28 pour aller vers

- Valoriser les productions issues de ces dispositifs et y inclure des élèves du Conservatoire
- Evaluer le dispositif Orchestre A l'Ecole (OAE) et le développer le cas échéant
- Développer le travail avec des artistes et les résidences
- Vers des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et / ou Danse (CHAD) ?

SECTION II – Le Conservatoire et ses usages

Partie 2 – L’OFFRE POUR LES ENFANTS A L’ECOLE

Cette quatrième partie est centrée sur l’activité du Conservatoire en termes d’offre aux écoliers du territoire. Dans cette configuration, il ne s’agit plus pour le 6/4 de proposer une offre d’enseignement spécialisé, mais une offre d’éducation artistique. La différence entre ces 2 notions est importante, l’une concernant l’activité du Conservatoire dans ses murs (et détaillée dans la Section I – Partie 1) et l’autre concernant l’activité du Conservatoire hors les murs. On précise ici les contours de ces notions d’enseignement spécialisé et d’éducation artistique. On détaillera ensuite ce que propose précisément le Conservatoire en termes d’Intervention en Milieu Scolaire (IMS), processus qui entre pleinement dans le champ de l’EAC.

– Rappel sur la définition de l’enseignement spécialisé

S’agissant de l’enseignement spécialisé, il repose sur un apprentissage, par exemple d’un instrument, en suivant un cursus sur plusieurs années, sanctionné par des évaluations. C’est ce que propose le Conservatoire. Cela suppose aussi pour l’enfant (ou l’adulte) de s’inscrire au 6/4 et de s’y rendre chaque semaine.

NB : Dans la Section I – Partie 1, relative à l’offre au sein du Conservatoire, il est décrit des propositions conçues par le Conservatoire pour initier les très jeunes enfants (de 4 à 7 ans) à un parcours d’apprentissage de la musique. Ces propositions sont très proches dans leur philosophie de l’éducation artistique. Mais comme elles concernent des enfants inscrits au Conservatoire, nous les avons traitées dans la partie dédiée au public du Conservatoire.

– Les grands principes de l’Éducation Artistique et Culturelle :

L’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) ambitionne de permettre à tous –enfants, adolescents, adultes– de découvrir et de pratiquer des modes d’expressions artistiques et culturelles. Elle concerne tous les domaines de la culture et des arts : arts plastiques, cinéma, arts numériques, danse, théâtre médias, musique... Elle doit permettre à chacun de développer ses connaissances, sa sensibilité, son esprit critique. Elle doit permettre de s’épanouir et de s’exprimer.

Autrement dit, l’Éducation Artistique et Culturelle repose sur une autre approche de l’accès à l’art que celle de l’enseignement spécialisé. Le site Eduscol, un des sites du Ministère de l’Éducation Nationale et de la Jeunesse qui est conçu pour « informer et orienter les professionnels de l’éducation » propose la définition suivante de l’EAC : « L’Éducation Artistique et Culturelle (EAC) accompagne les enseignements, pour lesquels elle propose une forme complémentaire d’apprentissage. Elle conduit les élèves à poser un regard personnel sur le monde ; c’est pourquoi chaque élève de la maternelle à la terminale doit pouvoir, chaque année, apprendre, rencontrer et pratiquer la culture sous toute forme ».

Plus précisément, « l’Éducation Artistique et Culturelle a pour objectif que tous les élèves bénéficient d’actions artistiques, culturelles et scientifiques de qualité. Elle poursuit avant tout un objectif qualitatif, construire un parcours d’éducation artistique et culturelle cohérent et fertile, mais aussi quantitatif, concerner tous les élèves. Ainsi, l’Éducation Artistique et Culturelle permet à chaque élève de développer sa sensibilité, sa créativité et son esprit critique. Elle renforce l’esprit collectif et favorise la réussite scolaire ».

L’EAC cherche à travailler dans 3 directions principales, soit « 3 piliers » ou axes :

- Le développement de connaissances et de l'esprit critique culturels **de connaissances** ;
- **La pratique (individuelle ou collective) artistique et / ou scientifique** ;
- **La rencontre avec les œuvres et les artistes et autres professionnels du monde de l'art ainsi que des lieux de culture**

On peut noter enfin que la politique de l'EAC est animée par un Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) qui a pour mission d'assurer la promotion des arts à l'école. Il a établi une charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle qui rassemble les acteurs et institutions impliqués dans l'éducation artistique et culturelle autour de 10 principes essentiels à sa mise en œuvre et à son inscription dans le parcours de l'élève.

– Le rôle du Conservatoire dans le cadre de l'EAC

L'éducation artistique telle que pratiquée par le Conservatoire 6/4 auprès des écoliers des écoles maternelles et primaires du territoire de la CC EBER, entre de plein droit dans le champ de l'EAC. S'agissant plus précisément de l'activité du 6/4 auprès des scolaires, il faut rappeler que le Conservatoire est historiquement moteur s'agissant du pilier « pratique » via les Intervenants Musicaux Spécialisés (IMS). Mais il agit aussi sur les autres piliers. Par exemple, les projets d'école ou de classe sont articulés aux interventions réalisées par les IMS et permettent alors de développer le pilier « développement de l'esprit critique / connaissances artistiques et culturelle ».

Les IMS travaillent aussi avec les enseignants sur la dimension « parcours », une notion clé dans le champ de l'EAC, en veillant notamment à ce qu'un temps de restitution ou de valorisation du parcours d'initiation soit effectué. Ce processus permet de « boucler » un parcours et d'en faire alors le bilan.

On peut cependant noter que pilier « rencontre avec des œuvres et des artistes » est encore fragile sur le territoire, notamment lorsque les écoles ne sont pas en capacité d'accompagner les enfants pour aller voir des spectacles. Cependant, le Conservatoire peut être force de proposition et accompagner en ce sens, en fonction des besoins exprimés par les enseignants.

En résumé, on peut dire que l'éducation artistique telle que la pratique le 6/4 consiste donc en une initiation aux disciplines musicales qui peut être faite sous différentes formes : écoute musicale, approche d'une thématique proposée par l'école sous l'angle de la musique, sortie pour un spectacle, initiation par la pratique à un instrument, etc. Concernant ce dernier point, le plus souvent, les enfants chantent et jouent des percussions, car le temps imparti pour les séances et le nombre d'enfants ne permet pas l'apprentissage d'un instrument. Et, différence notable, les enfants ne s'inscrivent pas au Conservatoire et ne s'y rendent pas hebdomadairement, ce sont les Intervenants musicaux spécialisés qui travaillent directement dans leurs classes.

A noter que l'on pourrait étudier la possibilité que certaines séances qui se tiennent dans les écoles se tiennent dans les locaux du Conservatoire, notamment pour les écoles qui sont proches des bâtiments du 6/4. Cela permettrait de disposer de davantage de matériel, de différencier l'espace-temps musical de celui de la classe. Cela permettrait aussi d'être dans des espaces plus qualitatifs pour la musique ainsi que de faire connaître ces lieux d'enseignement musical aux enfants du territoire. Il y a cependant une contrainte forte concernant la gestion des déplacements des élèves hors de l'école.

1 – IMS ET EAC SUR LE TERRITOIRE DE LA CC EBER, ETAT DES LIEUX

IMS et EAC sont des techniques qui permettent « d’aller vers », c’est-à-dire de chercher à toucher un public plus large que celui qui se tourne spontanément vers le Conservatoire. C’est ainsi un moyen de toucher tous les enfants, puisque l’on passe par l’école où tous sont inscrits. L’intérêt de cet aller vers est donc notamment d’aplanir voire de supprimer les questions relatives à l’origine sociale des participants aux activités culturelles proposées. Par ailleurs, IMS et EAC peuvent être une porte d’entrée pour inciter des enfants à s’inscrire au Conservatoire, même si ça n’est pas leur objectif premier.

Plus largement, l’IMS et l’EAC renouvellent les politiques publiques culturelles en se tournant vers un public de manière exhaustive lorsqu’il s’agit d’Intervention en Milieu Scolaire. De ce fait, elles contribuent à assoir et à légitimer l’intervention publique culturelle. On peut aussi considérer que le Conservatoire y puise une occasion de diversification dans ses méthodes de travail et apporte la preuve qu’il est en capacité de toucher un public extrêmement large lorsqu’il fait des Interventions en Milieu Scolaire.

1/1 – Deux modes d’action : les IMS et les interventions via des artistes

Les 3 piliers de l’EAC sont déclinés de 2 manières sur le territoire de la CC EBER, la notion d’EAC comportant de nombreuses nuances et manières de faire :

- Via des Intervenants Musicaux Spécialisés (IMS) aussi appelés « Dumistes » ou plus simplement Musiciens Intervenants. Ils travaillent directement dans les classes de maternelles et de primaires. Les Musiciens Intervenants sont le plus souvent titulaires d’un DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) et recrutés à ce titre par le Conservatoire. Ils sont déployés sur le territoire auprès des communes qui en font la demande (on verra plus bas les conditions précises de ces interventions).
- Via la présence d’un artiste quel qu’il soit (voir point 4/3). Cet autre type d’action d’EAC, est un dispositif à géométrie variable, pouvant associer le Conservatoire en tant que force de proposition pour le choix de l’artiste, en tant qu’appui via un professeur du Conservatoire ou avec un Dumiste lors du travail de l’artiste dans les écoles, etc. Ce type de dispositif ne repose pas sur le seul Conservatoire et se déploie dans le cadre du Plan Local d’Éducation Artistique et Culturelle (PLEAC) que nous verrons plus loin.

Il est à noter aussi que le Conservatoire 6/4 n’est pas le seul opérateur de l’EAC. Toutes les structures culturelles du territoire sont amenées à en faire. Mais en l’état actuel de ses actions, le Conservatoire parvient à toucher les 2 tiers des écoles maternelles et les primaires, ce qui en fait un opérateur de premier plan sur le territoire de la CC EBER.

Compte tenu des freins, nombreux, à l’inscription au Conservatoire, on comprend mieux tout l’intérêt que le Conservatoire se déplace vers les enfants. D’où cette expression « d’aller vers » consistant à se rendre là où les enfants se trouvent, c’est-à-dire essentiellement à l’école sur le temps scolaire. L’EAC concerne donc un public dit « captif » car les enfants, étant à l’école, n’ont pas d’autre choix que d’y suivre les enseignements qui y sont proposés et donc de suivre les interventions EAC. Ainsi, en accordant une place importante à l’EAC et à ses trois piliers, le Conservatoire démultiplie sa capacité d’intervention. Par ailleurs, il ne le fait pas seul, puisqu’il travaille de concert avec les écoles et donc en partenariat avec l’Éducation Nationale pour le temps scolaire. Il le fait aussi avec l’appui de la CC EBER et en fonction des demandes des communes.

Il existe aussi d'autres lieux où l'on trouve cette fois des enfants comme les enfants inscrits en MJC ou en Centre social, notamment pendant les vacances. Il y a la des espaces où l'EAC pourrait aussi se déployer, même si tous les enfants ne sont pas inscrits dans des lieux qui proposent des activités hors temps scolaire. Ainsi, il peut aussi intervenir avec d'autres structures, par exemple les Centres sociaux ou les structures dédiées aux handicaps sur des temps péri et extra-scolaires. Par exemple, des interventions régulières se font à l'IME / AFIPH « Les Magnolias » à St Maurice-l'Exil. A noter aussi que jusqu'en 2019, une enseignante de l'équipe de Beaurepaire intervenait auprès des tout petits au Pôle Petite Enfance Intercommunal à Beaurepaire (crèche). On notera donc l'importance et l'ambition de ces dispositifs d'aller vers, puisqu'il s'agit de proposer des parcours d'EAC au plus grand nombre de scolaires vivant sur le territoire de la CC EBER.

1/2 – « Aller vers », démocratisation culturelle et droits culturels

Plus largement, les IMS et l'EAC s'inscrivent pleinement dans une perspective de démocratisation culturelle notamment pour l'accès à la musique et à la danse s'agissant des actions mises en œuvre par le Conservatoire 6/4. Par ailleurs, les méthodes pédagogiques elles-mêmes renouvellent elles aussi la démocratisation culturelle. Autrement dit, les IMS et l'EAC viennent renforcer la notion de démocratisation culturelle qui est à la base de la légitimation des politiques publiques culturelles.

D'une manière générale, on peut rappeler que les politiques culturelles ont connu divers développements, mais qu'elles sont généralement basées sur une politique de l'offre, consistant à multiplier les propositions culturelles de façon à ce que les personnes soient en contact avec des propositions artistiques. Mais on sait aussi que ce type d'actions ne touche le plus souvent qu'une catégorie de la population, généralement celle ayant fait des études supérieures et disposant d'un niveau de vie confortable.

On peut noter aussi que l'EAC se situe aussi dans la notion des « Droits culturels », qui consiste justement à proposer une ouverture à tous types de productions artistiques émanant d'origines variées et donc pas seulement de la culture dite cultivée et reconnue institutionnellement. Plus précisément, le propre des droits culturels est de reconnaître les ressources dont disposent chaque personne et notamment celles qu'elle revendique comme étant siennes : le capital culturel, les patrimoines, les savoir-faire, les pratiques culturelles et artistiques, les héritages... Elle a pour ambition de rendre visibles toutes les cultures et de permettre aux cultures minoritaires d'exister et d'être promues aux côtés des cultures classiques.

Autrement dit, les politiques de l'EAC, en allant vers un public certes captif, se donnent les moyens de toucher toute une tranche d'âge, indépendamment de la situation sociale de chacun. Ces actions s'adressent à un public qui ne va pas nécessairement se tourner spontanément vers le Conservatoire aussi parce qu'il n'a pas les « codes » esthétiques des musiques qui y sont enseignées. Par sa politique volontariste, portée par la CC EBER, l'EAC a pour vertu essentielle de toucher tous les élèves de toutes origines, ayant donc des référents culturels variés. L'EAC n'a donc pas pour vocation « d'éduquer » à la culture et ici à la musique, mais bien de donner une ouverture, permettant le cas échéant aux enfants d'aller plus loin, que ce soit sur leurs propres référents culturels comme de se diriger vers le Conservatoire et peut-être à plus long terme de fréquenter en tant que spectateur des lieux culturels.

Remarque : Cette mission d'intervention dans les écoles a aussi pour effet positif de questionner en retour l'ensemble de l'activité du Conservatoire. Les méthodes de l'EAC, souvent innovantes, sont vivifiantes pour l'ensemble de l'établissement. De fait, elles commencent à irriguer une partie de la pédagogie du Conservatoire, notamment la formation musicale (Section I

– Partie 1) et le repérage de bonnes pratiques dans ce domaine doit être un objectif pour les prochaines années. Réciproquement, l'arrimage de l'activité d'IMS au Conservatoire conduit les Intervenants Musicaux (qui sont aussi souvent enseignants au Conservatoire) à questionner leur pratique lorsqu'ils interviennent dans des classes.

2 – LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Les interventions musicales sur le temps scolaire ont connu des changements depuis la création de la CC EBER. Voici un état des lieux portant sur l'année 2022-23 et sur les modifications qui ont pu avoir lieu

2/1 – Descriptif et bilan

On rappelle ici les principaux éléments relatifs aux IMS, en complément aux données chiffrées et cartographiées présentées dans la Section I – Partie 2.

Depuis la fusion de 2019, les musiciens intervenants en milieu scolaire sont au nombre de 7 (sur l'année 2022). Ils ont délivré 85h hebdomadaires ce qui représente 4,24 équivalents temps plein soit encore 13,04% des 652 heures dispensées par le Conservatoire 6/4.

En termes d'impact, ces heures ont permis sur l'année scolaire 2022-23 de toucher quelques 4 437 enfants en maternelle et en primaire, soit 65,98% des 6 725 enfants scolarisés en maternelle et en primaire. Si on y ajoute les interventions du CIEM, on atteint un taux de couverture de 74,02%

Les Dumistes interviennent sur 22 des 37 communes de la CC EBER. Leurs communes d'intervention sont les suivantes : Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Chanas, Cheyssieu, Cour-et-Buis, Jarcieu, Les Roches-de-Condrieu, Moissieu-sur-Dolon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Roussillon, Sablons, Saint-Barthélemy, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim et Salaise-sur-Sanne.

Il faut noter que les interventions musicales des communes d'Assieu, Auberives-sur-Varèze, Clonas-sur-Varèze, Saint-Alban-du-Rhône et Vernioz, sont assurés par des intervenants musique du CIEM (école associative des Cotes d'Arey).

Enfin, 8 communes ne bénéficient pas d'interventions musicales : Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud, La Chapelle-de-Surieu, Le Péage de Roussillon, Saint-Romain-de-Surieu, Sonnay et Ville-sous-Anjou.

Et 2 communes ne sont pas concernées car elles n'ont pas d'école : Chalon et St Julien de l'Hermis.

Si le niveau d'intervention est élevé, puisqu'en moyenne quasiment 66% des enfants en maternelle et en primaire bénéficient d'un Musicien Intervenant, il faut aussi remarquer que 8 communes ne profitent pas du tout de ce dispositif. Cette question d'une amélioration de la distribution des interventions fait partie des interrogations que se pose le Conservatoire et il y a là des pistes d'amélioration à trouver. Cependant, ce développement dépend aussi de la position de la CC EBER sur cette question. 2 pistes s'offrent : redistribuer les interventions de manière plus équitable sur le territoire ou augmenter les moyens pour toucher systématiquement toutes les écoles.

2/2 – Pilotage du dispositif

S’agissant du pilotage de ces interventions musicales à destination des scolaires, il est assuré par la Conservatoire qui recrute les IMS, reçoit les demandes des communes, gère les emplois du temps des IMS. Cela peut être une force pour le 6/4 à condition qu’il ait les moyens en ressources humaines pour gérer cette mission.

Dans la mesure où il s’agit d’une prestation « à la carte », les demandes (nombre de séances et nombre d’heures d’intervention) diffèrent d’une école à l’autre, rendant difficile la gestion des emplois du temps des intervenants. Certaines périodes se trouvent ainsi surchargées, notamment en fin d’année avec toutes les restitutions publiques de ce qu’on fait les enfants pendant l’année.

Ceci n’est pas sans conséquences sur le métier des IMS. On constate ainsi un essoufflement des Musiciens Intervenants ce pour plusieurs raisons telles que :

- Un territoire, devenu plus vaste, qui suppose davantage de déplacements pour les Musiciens Intervenants qui doivent le parcourir chaque semaine ;
- Un très grand nombre d’écoles et de classes à gérer avec autant de projets différents pour chacune d’elles ;
- Des emplois du temps qui ont tendance à devenir trop lourds, rendant difficile la concertation, les échanges et l’émulation entre les différents Musiciens Intervenants ainsi qu’avec les enseignants du Conservatoire ;
- De plus, certains enseignants de l’Education Nationale semblent ne plus être assez impliqués et / ou se décharger de la tâche qui leur incombe lorsque le Musicien Intervenant est là ;
- Etc.

Pour toutes ces raisons, le fonctionnement de ce département a tendance à se dégrader.

2/3 – La CCPR et la CCTB avaient chacune un mode d’action différent pour l’IMS

Avant la fusion entre la CC des Pays du Roussillonnais et celle du Territoire de Beaurepaire, les modalités d’action relatives à l’intervention musicale en milieu scolaires étaient différentes dans chacune de ces CC.

La CC du Territoire de Beaurepaire (CCTB) avait considéré que des interventions musique étaient nécessaires dans le parcours d’apprentissage des jeunes élèves. Pour cette raison, elle avait adopté une compétence en matière d’intervention culturelle sur le temps scolaire. Il s’agissait d’une politique d’envergure, qui permettait à toutes les classes de maternelles et de primaires des écoles publiques des communes de la CC de bénéficier chaque année de 30 mn hebdomadaires d’interventions musique pour les maternelles et de 45 mn hebdomadaires pour les classes de primaire. Cette mesure n’avait donc pas de coût direct pour les communes mais ne concernait que les écoles publiques.

Du côté du territoire du Pays Roussillonnais (CCPR), il y avait aussi une politique en matière d’intervention dans les écoles. Mais celle-ci était laissée à la libre appréciation de chaque commune. Libre à elles de faire appel au Conservatoire pour construire un partenariat et des projets d’interventions. Il n’y avait pas non plus de restriction s’agissant des écoles privées. Par ailleurs, le nombre de séances, d’heures était laissé à la libre appréciation de chaque commune et il leur était facturé le nombre d’heures effectué.

Ce système était très souple et il permettait des interventions s’adaptant au plus près aux attentes des écoles. Mais il dépendait aussi de l’investissement que les communes étaient prêtes à faire sur ces questions – ou capables –, entraînant des disparités d’une commune à l’autre. Le Conservatoire n’étant pas non plus missionné pour convaincre les communes absentes du dispositif. Et en effet, l’analyse montre que les mêmes communes demandaient d’années en

années des interventions musique pour leurs groupes scolaires (publics et privés), tandis que d'autres n'y avaient pas recours.

Aujourd'hui, il incombe à chaque commune chaque année de confirmer son souhait de bénéficier ou non d'interventions musique pour ses classes (maternelles/primaires). La commune sollicite alors le Conservatoire pour une mise en place des séances durant tout ou partie de l'année. Le Conservatoire est en ce sens prestataire de la commune et facture à celle-ci les interventions réalisées

2/4 – La création de la CC EBER a entraîné une uniformisation de la procédure de l'IMS

Au moment de la fusion entre la CC des Pays du Roussillonnais et celle du Territoire de Beaurepaire, la nouvelle CC EBER n'a pas opté pour une prise de compétence relative aux interventions sur le temps scolaires (voir plus bas). Cependant, la nouvelle collectivité a réaffirmé sa volonté de donner une place remarquable à l'éducation musicale en milieu scolaire.

La création de la CC EBER a entraîné la nécessité d'uniformiser les modalités de l'IMS sur le nouveau territoire. La nouvelle CC EBER a choisi de ne pas adopter la compétence d'intervention culturelle sur le temps scolaire. Elle s'est ainsi orientée vers le dispositif qui était à l'œuvre à la CCPR, c'est-à-dire une prestation à la carte, en fonction des demandes des communes. Ce système ne contribue pas à améliorer l'affectation homogène et équitable des heures d'IMS. Leur répartition ne touche pas toutes les communes ce qui fait que toutes les communes ne bénéficient pas du même service.

De plus, ce système n'est pas complètement équilibré en termes budgétaires puisqu'alors que la commune est facturée à l'heure, le Conservatoire / La CC EBER rémunère les Intervenants musicaux de manière annualisée. Ce qui représente un reste à charge pour la CC EBER de 109 000 E.

Cette annualisation s'explique parce que les ces agents font partie de l'équipe pédagogique du Conservatoire. Mais on se trouve donc en face de communes qui sont facturées 60 E l'heure d'intervention effectuée alors qu'il faut financer un salaire à l'année (ie sur les vacances aussi), comme le prévoit la délibération de la CC EBER de 2021.

Par ailleurs et pour entrer totalement dans le détail de ce dispositif, les communes de l'ex-CCTB qui font appel à un Musicien Intervenant sont facturées pour cette prestation à l'heure faite. Mais pour ne pas alourdir les charges de ces communes, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), mise en place en juillet 2021, compense ce qui leur a été facturé pour les IMS via leur dotation annuelle de compensation. Ainsi, les communes perçoivent dans cette dotation une cote part à destinée correspondant à la facturation des interventions musicales.

Il faut aussi noter que ce nouveau circuit en confondant le montant dans une dotation globale, « anonymise » le montant remboursé pour les IMS. De ce fait, une ville qui la perçoit pourrait éventuellement décider de ne pas réaffecter tout ou partie du montant calculé pour le remboursement de l'intervention des IMS. Pour de petites communes en difficulté, cela peut représenter une tentation. Ce cas de figure s'est produit à l'automne 2022, où une ville, voyant ses charges de chauffage augmenter, a dans un premier temps envisagé de ne pas faire appel aux IMS, pour, après réflexion, choisir de maintenir cette action.

3 – QUELLES PERSPECTIVES POUR LES IMS POUR LES 5 ANNEES A VENIR ?

La réflexion sur ce sujet consiste à travailler principalement dans 2 directions. D'une part, comment pourrait-on améliorer le service d'IMS et auprès des communes et en termes de gestion pour le Conservatoire ? D'autre part, peut-on envisager que la CC EBER retravaille la question de la prise de compétence sur l'intervention sur le temps scolaire ?

3/1 – Vers une amélioration du pilotage des actions IMS

Les pistes d'amélioration du service portent sur plusieurs points en particulier : Améliorer la capacité de concertation et de coordination des actions, la rédaction d'un guide à l'intention des communes et des enseignants, la possibilité d'un conventionnement avec les communes, l'amélioration du suivi des actions.

3/1/1 – Concertation / Coordination :

Au regard de la répartition des intervenants sur le territoire, de la multiplicité des projets engendrés par les groupes scolaires, de ceux proposés par les intervenants, de ceux émanant du Conservatoire, il apparaît fondamental de mettre à disposition de chaque intervenant un temps de concertation au sein de l'équipe des intervenants en milieu scolaire. Ce temps de service est estimé à 30 min hebdomadaire par intervenant.

Mutualisé sur plusieurs semaines, il permettrait des réunions de services sur le temps de travail (temps scolaire) en vue d'échanges sur le partage des informations et de faire des retours d'expériences partagées. Il permettrait aussi d'identifier les bonnes pratiques en termes de projets croisés (inter groupes scolaires, avec le Conservatoire, PLEAC...) et de les partager. Il pourrait aussi concourir à l'organisation des événements, à des échanges sur les différents métiers impliqués dans ce dispositif, etc.

Par ailleurs, l'ensemble de ces axes de travail demande du temps de coordination spécifiquement dédié pour planifier les emplois du temps, optimiser les déplacements, etc. Celui-ci peut être assumé par une personne ressource de l'équipe d'intervenants. Ce rôle peut également être joué par un(e) enseignant(e) ayant une appétence particulière sur ces questions. Cela peut être fait dans le cadre d'une collaboration étroite entre le coordinateur du département IMS et la mission du PLEAC de la CC EBER. Autrement dit, le coordinateur demeurerait au Conservatoire.

Parmi les missions du coordinateur on peut mentionner :

- La mise en place des plannings annuels des musiciens intervenants dans leur formule « classique » ;
- Le suivi des relations entre le Conservatoire, les intervenants musicaux et les groupes scolaires ;
- La mise en place des nouvelles propositions d'intervention élaborées par le Conservatoire et soumises aux enseignants des écoles ;
- La gestion des demandes émanant des écoles pour une participation du Conservatoire à certaines restitutions des écoles ;
- Le repérage des possibilités pour accueillir certaines restitutions dans les différentes manifestations organisées par le Conservatoire ;
- La participation à l'élaboration des documents types nécessaires au bon fonctionnement du service ;

- Il pourrait aussi être une force d'appui dans les différentes des scolaires ;
- Il pourrait aussi prendre en charge des dossiers PLEAC et les interventions musicales / danses scolaires ;
- Etc.

3/1/2 – Conception d'un petit guide partagé de l'Intervention en Milieu Scolaire

Ayant constaté que les enseignants de l'Éducation Nationale ne sont pas nécessairement informés de l'offre en termes d'IMS mais aussi des attendus de ce dispositif, le Conservatoire se propose de rédiger, en coopération avec des enseignants volontaires, un guide pratique.

En effet, certains enseignants en maternelle et en primaire ne sont pas informés de l'existence même d'un service d'IMS et n'y ont donc pas recours. Par ailleurs, ceux qui l'utilisent ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement du dispositif et les options que peut leur offrir le Conservatoire. De plus ils méconnaissent parfois les missions mêmes de l'IMS et peuvent avoir du mal à trouver leur place lorsque l'IMS intervient.

Ce petit guide aurait pour but de préciser :

- Comment s'établissent les missions respectives de l'IMS et des enseignants ;
- Quelles sont les modalités d'attribution des interventions, à quel type d'élèves elles s'adressent ;
- Ce serait aussi l'occasion d'insister sur la nécessité de définir le projet en amont en concertation entre le Musicien Intervenant et l'enseignant.
- De préciser ce que peut offrir le Conservatoire en termes d'intervention conçue par lui et non plus seulement en fonction d'un projet d'école. Ceci vaut en particulier pour les parcours faisant intervenir un artiste à l'école.
- On y trouverait aussi les modalités d'interventions dans leur durée hebdomadaire, leurs conditions matérielles, les conditions en cas d'absence (et les modalités de report).
- Ce guide abordera aussi les conditions pour une restitution.

On trouvera aussi dans ce guide les formulaires pour faire les différents types de demandes et / ou de conventionnements entre les écoles, les mairies et le Conservatoire.

3/1/3 – Conventionnement

Le Conservatoire a constaté que la gestion des IMS était rendue difficile par des demandes parfois tardives de la part des écoles. Cela conduit à travailler en urgence, sur un mode de réponse immédiate, alors qu'il serait préférable de travailler en mode projet. Pour stabiliser les interventions dans les écoles et pour permettre au Conservatoire qui les organise de mieux anticiper, il pourrait être intéressant de signer des conventions partenariales d'une durée de 3 ans. Ce type de convention triennale permettrait d'améliorer la visibilité à moyen terme de l'action et donc d'améliorer leur efficacité.

Cela permettrait aussi aux IMS de mieux préparer leurs interventions et de les situer à moyen terme, dans une perspective de suivi et de progression pédagogique. De plus, ce conventionnement pourrait aider à construire des projets « musicaux » en adéquation au projet d'école tout en rendant les relations de travail et les interventions plus efficaces.

3/1/4 – Suivi de l'action elle-même

Pour parvenir à mettre en place ces nouvelles actions qui associent autrement les écoles et le Conservatoire, un document qui stipulerait ce qui a été envisagé permettrait de « cadrer » l'intervention. Ceci fonctionnerait aussi bien lorsque l'école fait une demande en fonction de son projet, comme dans le cas où le Conservatoire est force de proposition. Ce premier document permet de borner les discussions avec une école intéressée et d'ajuster au mieux les besoins de l'école à la proposition du Conservatoire.

Cette fiche cadre comprendra notamment :

- L'objet de la proposition du Conservatoire et / ou la demande de l'école (par exemple sur une restitution).
- Ce formulaire détaillera quelle est la proposition du Conservatoire de manière claire et accessible, quelles sont les propositions en termes musicaux, quelles sont les nécessités en termes matériels et logistiques.
- Il identifiera aussi une période de restitution et définira un rétroplanning.
- Ce document devrait aussi être conçu pour suivre l'action et permettre un bilan.
- Ses conclusions permettant de nourrir et d'améliorer les projets suivants.
- Plus largement, il est donc un outil de capitalisation et d'amélioration des actions

3/2 – Valoriser les actions :

L'ensemble de ces interventions, qui on l'a vu sont très impressionnantes en termes de volume, mais elles demeurent cependant peu visibles. Elles sont peu visibles par les premiers concernés que sont les parents. Elles ne sont pas non plus visibles au niveau de la CC EBER et peu portées politiquement. Or elles ont des dispositions intéressantes en termes de communication, notamment par rapport à des enjeux identifiés par le Projet de Territoire tels que les services aux habitants, le bien vivre sur le territoire, etc.

Aussi, il serait aujourd'hui intéressant d'inciter les IMS et les écoles à valoriser les projets conduits, notamment lorsqu'il y a des restitutions à la fin d'un projet ou lors d'étapes en cours du projet. Certaines de ces actions pourraient être présentées sur le site du 6/4 ainsi que sur la future plateforme numérique de la DRAC dédiée à l'EAC ou encore sur le site Action Culturelle Région AURA qui s'annonce comme « un média collaboratif de l'action culturelle en Auvergne Rhône-Alpes (<https://auvergne-rhone-alpes.action-culturelle.fr/>).

Cela pourrait aussi être des sujets dont s'empare le service communication de la CC EBER, pour nourrir le journal de la CC comme en direction des médias locaux.

3/3 – Améliorer l'équité territoriale de réalisation des IMS

3/3/1 – Ré-étudier la possibilité d'une prise de compétences sur les IMS par la CC EBER ?

On l'aura compris à la lecture de ce qui précède, les modalités actuelles de gestion de l'Intervention en Milieu Scolaire ne sont pas sans inconvénients. La principale est de laisser persister une disparité entre les communes. Il y en effet celles qui ont pris l'habitude de solliciter des intervenants musicaux et celles qui n'y font pas appel. Ce non-recours d'une partie d'entre elles les pénalise car elles ne bénéficient pas pleinement de la politique redistributive organisée par la CC EBER, sans parler du fait que des enfants scolarisés n'auront pas l'opportunité de s'initier à la musique.

Autre point d'achoppement identifié, la gestion même de ces interventions est complexe d'un point de vue administratif. Il serait sans doute nécessaire qu'elle soit clairement attachée à la fiche de poste d'un des personnels de l'équipe de gestion du Conservatoire.

L'on sait aussi que l'urgence, au moment de la création de la CC EBER, de la nécessaire harmonisation des politiques entre les 2 CC qui la constituent aujourd'hui, a peut-être conduit à une décision hâtive sur la question de l'Intervention en Milieu Scolaire. De ce fait, l'option choisie consistant à demander aux communes de se mobiliser sur cette question est peu incitative et leur demande un volontarisme dont elles n'ont parfois tout simplement pas les moyens du fait par exemple de leur taille et de leurs ressources humaines limitées.

Dans ces conditions, serait-il possible de soulever à nouveau la question de la prise de compétence de la CC EBER sur le temps scolaire ? Cela pourrait conduire à une meilleure utilisation de ce service, de manière à respecter une équité sur le territoire.

Dans quelles directions la CC EBER et ses élus pourraient-ils aller ?

- Une première option consiste à travailler à moyens constants : dans ce cas cela ne supposerait pas une augmentation budgétaire. On irait dans le sens d'un redéploiement des moyens.
- Une seconde option consisterait à augmenter le budget alloué au service d'Intervention en Milieu Scolaire afin de couvrir l'ensemble du territoire. On a vu plus haut que cela représenterait une hausse d'environ 25% soit 110 000 E environ. Il est à noter que l'investissement du Conservatoire sur l'IMS pourrait rester la même, compte-tenu du fait que d'autres structures culturelles, comme les cinémas et le réseau Ecume, font aussi de l'IMS sur d'autres disciplines artistiques.

3/3/2 – Répercussions budgétaires en termes de concertation, coordination, facturation :

La réorganisation et le développement du département des Musiciens Intervenants supposerait aussi de « recalibrer » le temps de gestion affecté à ces missions.

S'agissant des missions de concertation, le temps de travail nécessaire a été évalué par les directeurs du Conservatoire à au moins 30 mn hebdomadaire par intervenant.

S'agissant du temps de travail nécessaire la coordination pour le (la) responsable du Département des Musiciens Intervenants, il a été évalué par les directeurs du Conservatoire à 10h hebdomadaire (soit un mi-temps). Afin de développer ce projet de manière plus conséquente, on peut envisager à moyen terme, et au vu des résultats obtenus, de mettre en place un temps plein (20h).

Il sera aussi possible que des heures supplémentaires soient à prévoir pour les projets transversaux si le redéploiement des enseignants du Conservatoire s'avère insuffisant.

Que représenterait budgétairement parlant un élargissement de l'IMS à toutes les communes de la CC EBER pour qu'elles bénéficient d'un même niveau de service simultanément ? Les projections faites par la DAC et présentées en Commission Culture en février 2020, montrent qu'il faudrait augmenter l'enveloppe actuelle dévolue à l'IMS de 100 à 120 000 E. Ainsi l'harmonisation du dispositif sur l'ensemble du territoire de la CC porterait l'actuel budget (109 000 E) à 200 000 E. L'augmentation budgétaire serait donc d'environ +100 000 E. Aujourd'hui, le budget affecté aux IMS est de 428 000 E. Cela supposerait donc une hausse de 23,36% si on optait pour une augmentation budgétaire de 100 000 E, de 25,7% si on optait pour une augmentation de 110 000 E et de 28,04% si on optait pour une augmentation budgétaire de 120 000 E.

L'ensemble de cette activité suppose aussi un investissement d'ordre organisationnel, pour anticiper les demandes des communes, prévoir les recrutements, etc.

Proposition : Actuellement, le coût des IMS repose sur les contributions des communes et le complément apporté par EBER. Chaque commune est facturée 60 € de l'heure indépendamment de sa taille, de ses ressources, de son budget, etc. Pour inciter de nouvelles communes à entrer dans le dispositif et / ou pour aider celles qui sont trop petites, on pourrait établir une tarification qui tienne compte de ces indicateurs et ne facturer qu'un montant très bas pour les toutes petites communes. On pourrait aussi envisager un tarif progressif, pour désinciter les communes qui actuellement bénéficient au maximum du dispositif.

Ces projets mutualisés contribueront à nourrir le projet pédagogique du 6/4. Ils peuvent aussi compléter certains emplois du temps ou classes non complètes en donnant aux enseignants du Conservatoire des opportunités nouvelles, à condition que cela soit mis en place sur la base du volontariat. A termes, si les budgets le permettent et si l'action sur l'EAC est confortée, cela pourrait aussi générer des heures complémentaires et / ou supplémentaires pour les professeurs du Conservatoire. Par ailleurs, il faudrait tenir compte du fait que le cadre d'emploi n'est pas identique entre DE et DUMI.

3/4 – Autres pistes et questions relatives à cette question de l'IMS et de l'EAC

3/4/1 – Renouveler les modalités de l'intervention musicale entre les écoles et le Conservatoire

La clarification des relations entre le Conservatoire et les groupes scolaires grâce au conventionnement permettra une meilleure visibilité de l'ensemble du dispositif. Il devrait aussi être l'occasion d'un ajustement des actions communes. Ainsi, outre les interventions « classiques » des musiciens intervenants, il sera possible d'envisager d'autres types de projets.

A ce stade du développement de l'IMS, il est nécessaire que le Conservatoire soit une force de proposition pour des projets musicaux à destination d'un groupe scolaire. Le Conservatoire peut par exemple proposer la réalisation d'un conte musical à une école. Dans ce cas de figure, ça n'est plus l'école qui demande une intervention en fonction d'un thème qu'elle aborde avec les enfants scolarisés, mais le Conservatoire qui se trouve à l'origine d'une action.

A charge pour le Conservatoire de trouver les écoles susceptibles d'accueillir ces projets. S'il y a des modalités de travail nouvelles de part et d'autre, elles semblent nécessaires pour renouveler la proposition d'intervention musicale et pour que les écoles bénéficient de l'expertise musicale et de montage de projet du Conservatoire.

Dans un même ordre d'idée, une école qui, avec un IMS, élaborerait un projet avec une restitution du travail des enfants, pourrait faire appel au Conservatoire. En effet, avec ses ensembles d'élèves (orchestres) ou de professeurs (collectifs), le 6/4 peut être une ressource pour un groupe scolaire pour « étoffer » une restitution et lui donner une ampleur que l'école ne peut atteindre seule.

Pareillement, un groupe scolaire qui aurait un projet musical abouti et accompagné par un IMS, pourrait être invité à participer à l'un des événements programmés par le Conservatoire. Ce pourrait être par exemple une participation au Festival des Bourgeons, à la Biennale de danse, aux rencontres des orchestres, au concert de Noël, à la semaine de l'impro...

3/4/2 – Synthèse

On récapitule enfin ici, pour mémoire et pour nourrir l'orientation et la réflexion sur cette politique culturelle, une liste de questions relevant d'une politique publique de sensibilisation aux arts sur le temps scolaire :

- Faut-il intégrer dans ce dispositif les communes dont les interventions sont assurées par le CIEM ? A ce stade, le CIEM est un opérateur considéré comme efficace, il faudrait donc évaluer avec précision les avantages et les inconvénients à agir en ce sens.
- Pourrait-on élargir les interventions en direction des collèges, en s'appuyant sur le Département, et les lycées, en s'appuyant sur la Région ?
- Serait-il pertinent de redéployer cette politique de manière à toucher de manière exhaustive les cycles 2 et 3 (école élémentaire), ce qui supposerait, si l'on raisonne à budget constant, de limiter l'action sur les maternelles ?
- Quelle serait la pertinence d'intégrer à cette politique les groupes scolaires ? Certains, situés sur l'ex-territoire CCPR, bénéficient déjà de ces interventions
- Si l'on est à budget constant, comment améliorer la distribution de cette offre ? Comment faire pour que l'alternance soit efficace et que l'ensemble des écoles finissent par bénéficier de cette politique sur un rythme suffisant ?
- Faut-il raisonner à moyens constants ou peut-on envisager une hausse progressive du budget ?

4 – AUTRES OFFRES POUR LES SCOLAIRES DU TERRITOIRE

Si le département des Musiciens Intervenants constitue la partie la plus importante de l'offre proposée par le Conservatoire hors inscrits, il faut souligner qu'il met en œuvre d'autres outils pour « l'aller vers » d'autres publics que celui qui le fréquente dans ses murs. On a distingué 3 outils différents : la présentation des instruments, l'orchestre à l'école et les artistes en résidence via le PLEAC.

4/1 – La présentation d'instruments

La présentation des instruments via un mini-concert à l'école est un des outils de l'aller vers.

4/1/1 – Descriptif / Bilan

Dans le cadre de ses missions d'enseignement initial de la musique et de la danse sur le territoire, le Conservatoire a pour vocation de s'ouvrir au plus grand nombre. Ainsi, en amont des journées portes ouvertes organisées sur chaque site (généralement en juin), le Conservatoire se déploie dans les écoles pour mettre les élèves en contact direct avec la musique et les instruments.

Dans ce dispositif, 3 à 4 enseignants du Conservatoire se rendent dans des écoles et proposent un mini-concert. Ces séquences, d'une durée de 45mn environ permettent à la fois l'écoute et le commentaire musical. Elles sont aussi l'occasion de présenter les instruments et leurs spécificités. Ces interventions ont pour objectif de sensibiliser les scolaires à l'écoute de la musique « en direct » et d'obtenir des clés d'écoute, sous la forme de questions / réponses, à propos des œuvres jouées. Les enseignants s'attachent aussi à décrire les caractéristiques de leurs instruments. Ils présentent aussi les conditions d'apprentissage de la musique et le rôle du Conservatoire.

Ces moments particuliers et privilégiés s'inscrivent en complément aux interventions musicales réalisées par les Musiciens Intervenant.

4/1/2 – Pistes d'évolution et axes de travail

Dans le cadre du Projet d'Établissement, le Conservatoire envisage plusieurs pistes de travail :

- La présentation des instruments réalisées par les enseignants pourrait être envisagée chaque année en coordination avec les Portes Ouvertes du Conservatoire.
- Par ailleurs, ne pouvant répondre à l'ensemble des sollicitations des groupes scolaires, il pourrait être envisagé un tournus selon une grille définie à l'avance.
- Les concerts des professeurs, pourraient être construits de manière à constituer un point d'appui pour des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.
- Il serait sans doute aussi possible de « scénariser » ces concerts, c'est-à-dire de les inscrire dans un récit. Sans aller jusqu'à la réalisation d'un mini-spectacle, encore que pourquoi pas, la mise en récit est très aidante s'agissant de toucher un public néophyte, qui n'a pas l'habitude de l'écoute silencieuse, etc. Des formules simples, comme celle du conte musical, sont à explorer.
- Il serait aussi possible d'inviter des scolaires lors des concerts d'élèves du Conservatoire. Dans ce cas, une salle de spectacle comme celle de Saint-Clair-du-Rhône accueillerait un public de scolaires. Il y aurait davantage d'enfants dans une salle de spectacle que dans la classe d'une école. De plus, voir jouer par de jeunes interprètes de divers instruments peut s'avérer incitatif pour les élèves néophytes. L'ensemble du dispositif serait placé sous la responsabilité d'un enseignant du Conservatoire, avec la présence des enseignants Éducation Nationale, à condition que cela soit fait sur le hors temps scolaire et sur la base du volontariat pour les enseignants de l'Éducation Nationale.

4/2 – L'orchestre à l'école (OAE)

L'orchestre à l'école s'avère un des outils les plus intéressants pour initier les enfants à la musique hors des murs du Conservatoire. L'OAE ne demande pas en effet d'être inscrit au Conservatoire et s'adresse à toute une classe. Cependant, compte-tenu de l'investissement en temps et en personnel, il ne peut concerner qu'une minorité d'écoles. Avec ce dispositif d'orchestre à l'école à destination des groupes scolaires, le Conservatoire s'inscrit cette fois dans le champ de l'enseignement spécialisé, puisqu'il s'agit d'apprendre à pratiquer un instrument. En d'autres termes, l'OAE permet au Conservatoire de faire évoluer ses interventions musicales (sensibilisation), par une réelle pratique instrumentale collective (initiation).

4/2/1 – Grands principes et objectifs

Un orchestre à l'école est basé sur l'enseignement, sur le temps scolaire, d'une pratique instrumentale collective avec des enfants et des adolescents dans une école du territoire. Ce dispositif a des ambitions éducatives, sociales et citoyennes. D'une durée moyenne de 3 ans, l'OAE permet de réunir un groupe d'élèves (primaire ou collège) autour d'une équipe d'enseignants mixte (Éducation Nationale / Conservatoire). De ce fait, chaque orchestre est unique, tant sur le plan pédagogique qu'artistique et organisationnel car il s'appuie sur les envies et compétences des acteurs locaux.

L'OAE poursuit plusieurs objectifs de caractères différents. D'une manière générale, il cherche à offrir aux enfants une ouverture culturelle, ainsi qu'à leur famille. Mais il s'agit aussi

pour les enfants qui en bénéficient d'une véritable formation et non plus d'une initiation. L'objectif étant de contribuer à l'épanouissement et à la confiance en eux des enfants, mais aussi, pour les plus motivés, de les inciter à poursuivre leur formation au sein du 6/4.

L'OAE développe l'aspect collectif et social, l'écoute attentive, le respect, la solidarité, l'entre-aide. Il contribue aussi à ce qu'un enfant se sente moins isolé. L'OAE a donc aussi des vertus en termes de sociabilité et de socialisation en favorisant l'écoute mutuelle, en contribuant à l'intégration et à la formation d'une classe plus soudée et formant un groupe. Par ailleurs, on constate qu'il instaure un climat favorable dans la classe et dans l'école. Plus largement, l'OAE est un des acteurs de la création de lien social et un vecteur d'apprentissage à la citoyenneté.

Autrement dit, l'OAE aide les enfants à s'affirmer dans leur individualité et dans leur autonomie en termes d'apprentissage : ils découvrent parfois un très fort goût pour la musique, développent le plaisir d'apprendre d'une autre manière, voient leur travail personnel valorisé d'une autre manière et goûtent aussi à la joie d'un travail réalisé en commun.

S'agissant de l'impact sur les familles, l'OAE aide à installer une relation de confiance entre les familles et les institutions (Éducation nationale, Conservatoire, mairie, etc.). Cela incite les familles à s'impliquer autrement dans le parcours scolaire de leurs enfants.

4/2/2 – L'OAE dans son contexte institutionnel

Si l'on regarde maintenant le rôle de l'OAE à un niveau institutionnel, on constate qu'il contribue au dynamisme de la vie culturelle du territoire et à l'animation de réseaux d'acteurs sur les territoires. Ils sont aussi l'un des nombreux outils permettant de développer des parcours d'Éducation Artistique et Culturelle au sein de l'Éducation Nationale, avec des enseignants du Conservatoire (plutôt que des artistes extérieurs).

L'existence de ce dispositif répond aux axes formalisés par le Département de l'Isère autour des notions d'enseignement, d'éducation et de pratique en amateur. De même, à travers son schéma des enseignements artistiques et de l'éducation culturelle, le Département de l'Isère reconnaît et soutient ce type de démarche, incite les structures à fédérer des initiatives de ce genre sur leurs bassins de vie et leurs périmètres d'actions.

Pour le Conservatoire, cette action permet de faire évoluer ses IMS et enseignants au sein de chaque classe de son territoire (sensibilisation) par une réelle pratique instrumentale (initiation).

Le Conservatoire suit les directives et propositions de l'Etat qui par son schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (*avril 2008 : chapitre « renforcer les liens avec les établissements scolaires, p2*) mentionne spécifiquement ce type de dispositif comme un élément indispensable et fondateur de toute « *conscience contemporaine du phénomène sonore et musical, notamment en faisant naître le désir d'écouter et de la pratiquer avec grande disponibilité d'esprit et en transmettant les notions essentielles pour l'acquisition d'un sens critique* » à l'attention des jeunes d'âge scolaire.

4/2/3 – 2 dispositifs co-existent, héritage des 2 anciennes CC

La commune de Salaise-sur-Sanne (CCPR) a passé commande au Conservatoire d'un OAE à destination des CM1 / CM2 du groupe scolaire Joliot Curie. Ce dispositif est en place depuis une quinzaine d'années. A hauteur de 2h hebdomadaires, la pratique se fait autour des vents (flûte / clarinette / sax / trompette / trombone) sur une pédagogie basée sur l'oralité. A cela s'ajoute 1h

mensuelle effectuée par les professeurs du Conservatoire sur leur financement du fonctionnement (heures d'interventions) et l'achat du parc instrumental ont été assumés par la commune de Salaise.

Sur la CCTB, l'école de musique de Jarcieu avait mis en place un OAE pour les classes de CM1 / CM2 pour 1 cycle de 2 ans renouvelé 1 fois (de 2017 à 2019, puis de 2019 à 2021 sur Jarcieu). Les enseignements autour des vents et percussions (flûte / clarinettes / trompettes / tubas / percussions) étaient dispensés à raison de 2h hebdomadaires pour tous ces instruments. Le financement du fonctionnement (heures d'interventions) et l'achat du parc instrumental ont été pris en charge par l'école de musique et la collectivité de tutelle. Cet OAE n'a pas été renouvelé à ce jour.

4/2/4 – Pistes d'évolution et axes de travail

En s'appuyant sur le retour d'expérience des 2 précédents OAE, l'objectif du Conservatoire sera de mettre en place une proposition d'OAE accessible au service des scolaires du territoire. Pour ce faire un appel à projet sera lancé auprès des groupes scolaires et des communes avec 2 propositions autour des vents et percussions et / ou autour des cordes frottées.

Afin de mettre en place une proposition de qualité, des enseignants du Conservatoire, sélectionnés sur leur motivation seront formés pour à ce type d'intervention, notamment en termes de pédagogie de groupes auprès d'enfants néophytes. Par ailleurs, un parc instrumental entretenu sera mis à disposition. Il sera aussi en partie renouvelé par roulement via une enveloppe d'investissement spécifique. Enfin, les services du Conservatoire s'appuieront aussi sur l'ingénierie du service culture de la CC EBER. Voir à ce propos le commentaire sur le poste de coordination dans le cadre des IMS (partie 4/1).

4/3 – PLEAC et résidence d'artistes

Un Plan Local d'Éducation Artistique et culturelle (PLEAC) est le document cadre qui définit les grandes lignes du partenariat entre les services de l'État, les collectivités et les acteurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire.

4/3/1 – Le PLEAC dans la CC EBER

Une des opportunités pour le territoire réside dans la présence d'établissements culturels en mesure de s'emparer de l'Éducation Artistique et Culturelle afin de proposer des projets artistiques de qualité. Ces établissements culturels ont la charge de monter et d'organiser des projets en EAC, avec comme point de départ un projet reposant sur la présence d'un artiste. Ils veillent au développement des 3 piliers de l'EAC dans chaque projet. Le PLEAC vise à favoriser la rencontre entre un projet d'un établissement culturel et une structure éducative ou sociale. En tant que structure culturelle de référence, le Conservatoire participe de plein droit au PLEAC.

A ce stade, la Convention PLEAC 2020-23 affiche plusieurs ambitions (A noter que le PLEAC est en cours de renouvellement pour les 3 saisons 2023-24, 24-25 et 25-26) : D'un point de vue des actions portées, le PLEAC veille à la diversité des formes et des champs artistiques et culturels proposés. Au niveau des individus, il s'agit de développer l'EAC pour tous et sur tous les temps de

la vie et d'impliquer les acteurs du territoire et les habitants. Au niveau institutionnel, il s'agit de veiller au maillage du territoire et à la coordination des actions.

Le PLEAC est au service de la dynamique territoriale. Les projets sont soumis aux conditions suivantes :

- Au point de départ, se trouve le partage d'une proposition artistique ou culturelle par l'établissement culturel ;
- Les projets sont tous coconstruits et font l'objet d'une rédaction concertée du projet : des temps d'échanges et de concertation sont prévus à partir des motivations, des compétences, des ressources et des outils de chaque partenaire (établissement culturel, artiste, acteurs éducatifs et sociaux) ;
- Un budget détaillé est rédigé et doit être inscrit dans le cadre des dispositifs existants et après avoir été étudié par le comité technique du PLEAC.

4/3/2 – Bilan PLEAC / Conservatoire

Le Conservatoire participe à cette dynamique de territoire en organisant des résidences d'artistes dans le cadre du PLEAC. A ce titre, il permet un croisement entre les artistes invités des établissements scolaires et l'IME, la MFR, les EHPAD, centres sociaux, et les structures de la petite enfance.

4/3/3 – Pistes d'évolution et axes de travail

Plusieurs pistes de travail doivent être mises à l'étude.

- Un travail en partage avec le service culture de la CC EBER demande à être mis en place et développé. La personne qui sera en charge de la coordination des Musiciens Intervenant devra aussi être impliquée dans ce dispositif et sollicitée en tant que de besoin.
- Il faut noter que la présence d'artiste pourrait irriguer les enseignements dispensés au Conservatoire. Des actions ponctuelles devraient permettre par exemple l'organisation d'une Master Class au Conservatoire.
- D'un point de vue des établissements culturels professionnels du territoire (Moly-Sabata, le Basculeur, les cinémas, la médiathèque, l'EPCC TEC, etc), mais aussi des compagnies tournées vers le spectacle vivant ou les groupes musicaux professionnels, les partenariats pourraient être renforcés.
- La création d'un maillage culturel territorial avec l'appui possible des organismes spécifiques – groupes scolaires, centres sociaux, associations culturelles – est aussi considérée comme un objectif.

5 – CLASSES CHAM ET / OU CHAD

Pour la période à venir, on peut aussi se poser la question de la création de classes à horaires aménagés musique et / ou danse (CHAM ou CHAD). Un tel projet de de CHAM sur le territoire permettrait d'impacter et le primaire et le collège.

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 3 – LE CONSERVATOIRE ET SON RAYONNEMENT TERRITORIAL

Synthèse

Définition / intro

- La pratique amateur est
 - Une pratique de loisir exigeante
 - Une pratique qui favorise la sociabilité et la convivialité
 - Une pratique souvent destinée à une présentation publique

Le Conservatoire travaille principalement en direction de 3 types d'amateurs

- **Les chorales**, dont le succès va croissant avec le développement de la pratique du chant amateur
- **Les Harmonies**, encore très présentes sur le territoire
- **Les groupes émergents** (musique actuelle, pop, rock, etc)
- Le Conservatoire cherche aussi à travailler avec **d'anciens élèves**
 - Ils cherchent des lieux de répétition, du matériel, des conseils...

Pistes pour 2023-28 pour les action en direction des amateurs

- **Développer et faire connaître une « fonction service » : Le Conservatoire en tant que lieu ressources**
 - Partothèque / Stages / Tutorat...
 - Prêt de locaux / Prêt d'instruments
 - Aide pour l'autonomisation du musicien
- **Améliorer le lien aux Harmonies, Chorales et groupes émergents**
 - Favoriser des réalisations mixtes avec des élèves du Conservatoire participant aux productions des Chorales et des Harmonies
 - Signature de conventions partenariales sur le prêt de locaux, l'insertion de jeunes élèves, etc
- **Redonner une fonction de sociabilité au Conservatoire et lieu ouvert**
 - Pour les parents qui attendent la fin du cours de leur enfant
 - Voire comme lieu de coworking

Offre pour le grand public

- Une programmation avec des événements d'envergures différentes
 - **Auditions** d'élèves
 - **Concerts** : avec plusieurs départements, avec des enseignants
 - **Manifestations d'ampleur** : Festival des Bourgeons, Biennale Danse, classe spectacle
- Les concerts attirent principalement **les familles** des enfants inscrits
 - La **communication** demeure modeste

- **Pas ou peu de partenariats** avec d'autres lieux culturels, patrimoniaux, etc

Pistes pour 2023-28 pour l'action en direction du grand public

- **Améliorer la visibilité des « productions » du Conservatoire**
 - Mettre en avant un certain nombre de propositions
 - Améliorer et repenser la communication
 - Vers une « saison » du 6/4 ?
- **Faire monter en puissance certains événements**
 - Festival des Bourgeons
 - Biennale danse
- **Développer**
 - La couverture territoriale
 - Des partenariats avec des acteurs culturels
 - Des partenariats avec les communes pour des manifestations ponctuelles
 - Jouer dans des lieux inédits : lieux patrimoniaux, plein air, etc

SECTION II – Le Conservatoire et ses usagers

Partie 3 – LE CONSERVATOIRE ET SON RAYONNEMENT TERRITORIAL

Dans un contexte où la pratique musicale change, les missions du Conservatoire sont sans doute elles aussi amenées à être questionnées. En effet, aujourd'hui, la pratique de la musique en amateur s'est transformée et la musique en tant que loisir développe de nouvelles modalités pour se renouveler. 2 disciplines musicales sont particulièrement représentatives de ce phénomène : le chant choral et les musiques actuelles.

À ce titre, la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (2001) définit en préambule trois objectifs à poursuivre dont le second précise : « *L'ouverture des établissements sur la vie culturelle sera encouragée par la résidence d'artistes en partenariat avec les structures d'accueil et de diffusion, accueil et encadrement de la pratique amateur* ».

Globalement, on peut donc remarquer que l'apprentissage change en ce qu'il peut plus aisément se faire hors des institutions de formation. Les outils d'initiation, les logiciels de composition sont aujourd'hui suffisamment intuitifs pour être utilisés par des débutants qui peuvent rapidement progresser. Par ailleurs, la possibilité de rendre publique ces pratiques amateurs s'est très largement modifiée. Aujourd'hui, on peut promouvoir un concert ou un ensemble (qu'il soit pop, rock ou classique), sans passer par le « filtre » d'une association, d'une salle ou d'un label. Cela rend la possibilité du concert ou de l'enregistrement plus souple, plus aisée.

Ainsi, apprentissage et diffusion musicale se transformant, on peut penser que le Conservatoire a une carte à jouer dans ces 2 domaines. Ses compétences, ses connaissances, son expertise peuvent trouver matière à s'y développer. Cela ne veut pas dire abandonner ses missions premières, mais répondre à une demande qui n'est pas nécessairement très visible de la part des habitants du territoire. Cela serait aussi un moyen de répondre à la demande d'ouverture, de proximité, de présence et de rayonnement sur l'ensemble du territoire qui émane de la CC EBER et de ses élus.

On note que depuis la décentralisation de 2004, le département a pour mission et compétence de mettre en place un schéma des enseignements artistique dont l'objectif N°5 est d' « accompagner les établissements vers une ouverture, un rayonnement sur leur territoire. »

Tout comme le SNOP qui précise l'intérêt des établissements à être ressource auprès de son territoire et les formes artistiques qui s'y développent, le département incite les conservatoires à tisser des liens vers les pratiques amateurs de leurs territoires.

Par ailleurs, le 6/4 dispose d'une capacité d'action s'agissant de la production et de la diffusion de concerts. Ses élèves sont capables de réaliser des concerts. Sans que cela ne devienne un objectif systématique, la perspective d'un concert est toujours une motivation pour les élèves. Dans un même ordre d'idée, une restitution à la fin d'une session d'IMS a aussi une capacité intéressante de mobilisation des élèves.

On distinguera 2 points dans cette Partie 3 dédiée aux actions en direction des habitants d'EBER CC. Un premier point concernant l'offre en termes d'appui (logistique, formation, etc) auprès d'amateurs pratiquant la musique hors du Conservatoire, et notamment dans des Harmonies, des Chœurs ou des Chorales et des groupes amateurs. D'autre part, une offre en termes de proposition de concerts ou de spectacles destinées à tous les publics.

Ces axes de travail, qui sont pour l'instant encore modestes, pourraient fait l'objet d'une attention plus soutenue au cours des 5 années à venir. Ils seraient en quelque sorte le 3^{ème} pilier

des actions du 6/4 (comme il est dit dans le cas dans le schéma départemental des enseignements artistiques), sachant que les 2 autres sont l'enseignement spécialisé dans ses murs (Section II – Partie 1) et l'éducation artistique hors les murs, notamment dans les écoles (Section II – Partie 2).

1 – LE CONSERVATOIRE ET LES « SERVICES » AUX AMATEURS

D'une manière générale, il s'agit d'aider les amateurs au sens large. Cet appui peut transiter de manière particulièrement efficace en s'appuyant sur les structures constituées que sont les Chorales, les Harmonies et les groupes musique actuelle, rock, pop...

Parmi les relations singulières que peut tisser le Conservatoire, il existe plusieurs partenaires dont certains dit « privilégiés » (historiquement proches). C'est le cas des Harmonies du territoire.

Par ailleurs, des conventions pédagogiques et partenariales pourront ainsi être établies, de manière ponctuelle ou pérenne et en cohérence avec le Projet d'Établissement avec des associations du secteur.

La mise en place d'une offre spécifique destinée aux élèves adultes est également indispensable au sein du Conservatoire.

1/1 – Agir en direction des amateurs

1/1/1 – État des lieux

– Qu'est-ce qu'un « amateur » ?

La notion « d'amateur », la pratique musicale en amateur sont des notions que l'on peut définir avec les indicateurs suivants :

- Il s'agit par nature d'une pratique non professionnelle, c'est-à-dire non rémunérée, mais néanmoins d'une pratique régulière ;
- C'est une pratique fondée sur les notions de plaisir, de passion. C'est un loisir qui implique l'individu ;
- Une pratique volontaire, reposant sur une notion d'engagement ;
- Le plus souvent, c'est une pratique dont la finalité est de présenter à un public le travail effectué ;
- L'activité amateur s'inscrit dans un projet ayant une dimension collective. Ainsi, les activités de pratique artistique amateur ont une dimension de sociabilité qui font partie intégrante de l'activité ;
- C'est une pratique comme moyen de transformation individuelle et création de lien social ;
- L'amateurisme ne sous-entend pas une moindre exigence, surtout dans le champ de la musique. Il y a toujours une recherche de qualité en adéquation avec le niveau des participants ;
- L'amateurisme peut aller du loisir à la préprofessionnalisation. Il peut être un moyen d'aller vers une professionnalisation, mais ça n'est pas son objectif premier.

Au-delà de cette définition du champ de l'amateurisme, l'investissement du Conservatoire dans le champ des pratiques amateurs est réel. L'on compte par exemple des conventions partenariales par exemple avec l'Harmonie Hit Musique, la chorale Val Canto, l'UMS qui utilise les locaux du Conservatoire, etc. Réaffirmer ces missions en les inscrivant dans le Projet

d'Établissement, est le premier pas indispensable pour que ces actions se développent en cohérence avec l'ensemble des activités du 6/4.

– Le 6/4 et les amateurs aujourd'hui

Le Conservatoire se veut un lieu privilégié pour le développement de la pratique artistique des amateurs. Il cherche à disposition des espaces de travail et d'expression adéquats à ces pratiques selon les spécialités concernées (salle de musique, de musiques actuelles, studio de danse). À cet effet, il peut conclure, en tant que de besoin, des conventions de partenariat avec d'autres structures.

Le Conservatoire cherche à constituer, sur son aire territoriale, un pôle ressource pour les pratiques des amateurs sous toutes leurs formes, en termes d'accompagnement pédagogique et artistique, de documentation, d'accueil de répétitions, de soutien logistique, etc.

Selon la nature des demandes, il lui reviendrait par exemple :

- D'orienter des amateurs isolés vers des groupes de pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale déjà constitués, au sein de l'établissement ou à l'extérieur, ou encore d'encourager l'émergence de nouveaux groupes de pratique ;
- D'apporter conseil ponctuellement aux individus ou groupes sur leur pratique en les mettant en lien avec un membre de l'équipe pédagogique, en fonction des moyens spécifiques qui pourront être alloués à ces missions ;
- De consolider les pratiques en suscitant des interactions et rencontres, par exemple dans le cadre d'un projet de résidence d'artiste ;
- D'informer son public sur les divers dispositifs existant pour accompagner la pratique en amateur.

1/1/2 – Perspectives 2023-28

Le Conservatoire est le partenaire naturel des structures associatives de pratique artistique en termes d'accueil, de conseil, de formation ou d'aide à la réalisation de projets concertés. Cependant, ces partenariats sont encore modestes et pourraient faire l'objet d'un travail plus approfondi.

Diverses pistes peuvent être étudiées, qui sont listées ici. Tout ne peut être fait, il faudra prioriser et si possible lancer rapidement quelques actions tests dans le cadre du démarrage de ce Projet d'Établissement sur l'année scolaire 2023-24 (voir les groupes de projet envisagé dans la seconde partie de la mission de rédaction du Projet d'Établissement).

- Formation :
 - Réaffirmation d'un enseignement artistique spécialisé adressé principalement aux amateurs. Ceci est d'ores et déjà le cas, puisque le 6/4 accueille plus de 200 adultes inscrits, mais les parcours spécifiques et adaptés à leurs attentes pourraient être renforcés ;
 - Mise en place de modules de formation par exemple pour la direction de chœurs, de d'orchestres ou d'ensembles, pour la conception de programmes des Harmonies et des Chorales, pour l'émergence de groupes de musique actuelle, etc ;
 - Développement du chaînon manquant entre formation au Conservatoire et entrée dans la vie active : formation, sensibilisation, accompagnement et préparation des jeunes élèves à s'assumer en tant qu'amateurs participant à des projets ou en

- développant de nouveaux ;
 - Formation, sensibilisation, accompagnement et ~~préparation des jeunes élèves à~~ s'insérer dans des structures telles que les associations, les lieux qui proposent et organisent des pratiques amateurs.
- Réalisations mixtes :
- Développement de réalisations communes entre le Conservatoire et les praticiens amateurs ;
 - Par exemple : Concerts sous forme de scènes ouvertes pour les élèves du 6/4 et pouvant accueillir des musiciens qui ne sont pas inscrits au 6/4 ;
 - Plus largement, permettre des croisements, des rencontres en réfléchissant à une organisation qui en elle-même permet et favorise les croisements.
- Aides logistiques / Mutualisation des moyens :
- Recensement et demande auprès des Harmonies/Chorales des besoins spécifiques ;
 - Mise à disposition de locaux ;
 - Mise à disposition de matériel à destinations d'associations d'orchestre, ensembles, Chorales amateurs ;
 - Communiquer et faire connaître la possibilité d'accueil sur site à destination des groupes émergents.
- Développement de la pratique amateur :
- Aller chercher un autre public amateur à associer aux élèves inscrits et aux activités du 6/4 ;
 - Ambition d'attirer les associations qui le souhaitent, les amateurs qui cherchent à être moins isolés, etc.
- Sous réserve d'une validation et d'une allocation de moyens spécifiques, le Conservatoire pourrait devenir un pôle ressource pour :
- La documentation ;
 - L'information ;
 - L'orientation ;
 - Le conseil artistique ;
 - Comment faire que les gens contactent 6/4 pour avoir les infos sur les pratiques musicales amateur du territoire :
 - Être en capacité de diriger les gens qui viennent se renseigner au 6/4. Par exemple, s'il n'y a pas de Chorale adulte au 6/4 il faut pouvoir orienter les amateurs vers des structures associatives ;
 - Même chose pour arts plastiques, théâtre : devenir une plateforme vers d'autres offres qui complètent celles du 6/4.
 - Vers les publics empêchés : afiph, apajh...
- L'ensemble de ces perspectives suppose de développer une ingénierie pour permettre leur relation effective :
- Cela suppose par exemple, si l'on veut prêter les locaux de s'assurer de la sécurité des lieux, de leur respect, etc. Autrement dit, cela suppose une certaine autonomie des « extérieurs » dans la gestion de l'ouverture et de la fermeture du bâtiment, l'accès limité à certains locaux ou partie des locaux, etc.
 - De même réaliser des concerts associant des musiciens extérieurs au 6/4 suppose une logistique nouvelle.

1/2 – Les Harmonies

Les Harmonies sont implantées depuis de nombreuses années sur le territoire. Elles ont souvent même été le terreau pour la mise en place des écoles de musique. Aujourd'hui, elles peuvent sembler parfois en difficulté ou marginalisées. Pourtant, sur le territoire d'EBER CC, elles demeurent une tradition vivace, qu'il semble nécessaire d'encourager et de revitaliser. A cet égard, le rôle du Conservatoire peut être déterminant.

1/2/1 – État des lieux

On compte 3 orchestres d'Harmonie présents sur le territoire d'EBER CC : UMS, Hit et Assieu. Riche patrimoine, ces orchestres sont parfois plus que centenaires et contribuent largement à l'animation du territoire par des prestations diversifiées : concerts, défilés, vogues, commémorations, spectacles, animations sportives/caritatives...

Plus largement, les Harmonies assument plusieurs fonctions et rôles :

- Elles sont un « débouché » pour les élèves qui veulent continuer à faire de la musique après le Conservatoire ;
- Elles sont aussi un moyen de jouer hors du Conservatoire dès le 2^{ème} cycle ;
- Elles ont un rôle clé en termes d'animation du territoire, de vivre ensemble, etc
- Autrement dit, elles concernent l'axe 2 du Projet de Territoire : le service à la population, tout ce qui fait que les gens se sentent bien sur ce territoire (sport, loisirs, culture... mais aussi assainissement et ramassage des ordures) ;
- Dimension sociabilité.

Partenaire privilégié, le Conservatoire est vigilant quant à la fragilité de ces structures qui, au fil des années, de l'évolution de la société, les voient peu à peu s'affaiblir et se retrouver parfois en danger. Aussi, le soutien du Conservatoire est d'autant judicieux et important.

Pour cela, le Conservatoire met en place un accueil des élèves désirant se former pour intégrer à terme des orchestres d'Harmonie. Il a fléchi dans son enseignement des formations à la pratique collective : Chaque élève est formé graduellement à la pratique d'orchestre dès le 1^{er} cycle, puis en 2nd cycle afin d'être préparé à intégrer les Harmonies dès qu'une plus grande autonomie est acquise : orchestre vents / cordes de 1^{er} cycle, orchestre vents / cordes de 2nd cycle.

Ainsi, le Conservatoire a intégré dans ses cursus la participation à un orchestre d'Harmonie comme pratique collective de 3^{ème} cycle. Dans la pratique, c'est souvent en milieu de 2nd cycle que les élèves sont proposés pour intégrer l'orchestre d'Harmonie. Autrement dit, tout est en place de ce côté-là, même si cela nécessitera parfois un « rafraîchissement ».

Le soutien se porte également à hauteur de projets partagés, mutualisés tout aussi bien à la charge du Conservatoire que celle des orchestres d'Harmonies, rendant les relations entre les entités plus fluides, pérennes et constructives.

L'orchestre d'Harmonie Hit Musique sur Beaurepaire / Jarcieu bénéficie d'un partenariat avéré qui reste à renforcer par des actions communes certaines étant ponctuelles et d'autres régulières.

Si ce n'est déjà proposé, le Conservatoire doit se rapprocher des orchestres d'Harmonie en vue de créer des partenariats sous convention.

Nota : l'Harmonie d'Assieu est en partenariat avec le CIEM.

1/2/2 – Perspectives 2023-28

- Identification des partenariats à créer, à solliciter, à développer avec les Harmonies.
- Créer des dynamiques et des passerelles entre le 6/4 et les Harmonies : formation des élèves (pratique collectives) et des adultes : parcours personnalisés.
- Créer une tarification attractive pour l'inscription au 6/4 en direction des élèves et musiciens des Harmonies, suite sur condition, suite à un accord entre équipe pédagogique et direction ;
- Le Conservatoire porteur de projets « inclusifs » : Faire se rencontrer et croiser les élèves et les musiciens des Harmonies.

- Renforcer les liens avec les Harmonies Chorales par :
 - Le conventionnement relatif au prêt de locaux et de matériel ;
 - Conventionnement de soutien pédagogique ;
 - Élaboration de projets communs visant à favoriser l'ancrage entre Harmonies et orchestre du Conservatoire. Par exemple des projets croisés sur une thématique commune qui permettraient des rencontres et de créer des habitudes de travail transversal entre le 6/4 et les Harmonie, comme par exemple Le Petit Prince sur 2022/23 ;
 - Communication régulière, fluide et appropriée.

1/3 – Chœurs et Chorales

La pratique du chant connaît un intérêt croissant de la part des amateurs. Le chant choral est en effet une pratique artistique qui peut être abordée par des débutants non-lecteurs de musique, même si évidemment, on trouve des Chœurs d'excellent niveau. Le chant choral est aussi un très bon vecteur de sociabilisation et de rencontre dans un cadre associatif, ce qui explique sans doute aussi une partie de son succès.

1/3/1 – État des lieux

Le Conservatoire a toujours reçu dans ses locaux et ce depuis fort longtemps les répétitions de nombreuses Chœurs ou Chorales du territoire y compris pour les projets à dimension départementale sur le territoire. Il a ainsi accueilli des Chorales telles que l'Ensemble vocal de la Valloire, l'atelier chanson de Jarcieu, le Chœur interacadémique de l'éducation nationale, etc. le 6/4 tient à conserver et poursuivre ce rôle de soutien aux différentes initiatives vocales émergent sur EBER CC.

1/3/2 – Perspectives 2023-28

Le partenariat avec les Chœurs et les Chorales ne doit pas se limiter pas à cette seule mission d'accueil : il a aussi pour ambition de générer des réalisations communes avec le Conservatoire.

De même, le Conservatoire envisage de mettre en place des murs. Ce seront des temps à destination des publics qui ne se rapprochent pas naturellement des activités du Conservatoire, notamment via les Centres Sociaux...

Plus largement, il s'agit :

- D'identifier de nouveaux partenariats à mettre en place ;
- De conventionner des prêts de locaux et de matériel ;
- De proposer un parcours personnalisé autour du travail de technique vocale assuré par un enseignant du Conservatoire ;
- De développer des projets croisés initiés par le Conservatoire ou les Chorales pour créer des dynamiques de projet portant aussi sur la communication, les rencontres...

1/4 – Les groupes émergents

Les groupes musique actuelle et ou pop, rock, etc, sont eux aussi les témoins d'un renouveau de la pratique musicale amateur. De ce fait, le Conservatoire pourrait là aussi proposer un accompagnement à la pratique et éventuellement au développement de ces groupes émergents.

1/4/1 – État des lieux

Le Conservatoire pourrait répondre à des demandes de groupes émergents en proposant des lieux de répétitions tout comme un accompagnement artistique par des enseignants du 6/4. Il y a eu quelques exemples du côté de Beaufort avant 2018. Mais cela reste encore à l'état embryonnaire, probablement parce que le Conservatoire n'est pas identifié par les groupes émergents comme un lieu ressource relatifs à leurs problématiques.

1/4/2 – Perspectives 2023-28

Pour les années qui viennent, l'objectif du 6/4 serait de travailler dans les directions suivantes :

- Repérage des groupes en demande et information auprès d'eux de ce que le Conservatoire peut leur offrir ;
- Identification des besoins de ces groupes : en termes de formation, de mise à disposition de lieux de répétition, de recherche de lieux pour des concerts, de communication, etc ;
- Permettre aux groupes émergents qui ont pour ambition de donner à leur projet une dimension préprofessionnelle de se former au meilleur niveau ;
- Étudier la possibilité de conventionnements portant sur un « package » allant de la formation à la diffusion ;
- Travailler la communication en association avec des partenaires tels que les associations, les Centres Sociaux, les lieux culturels, les mairies, etc.

2 – LE CONSERVATOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES PUBLICS / L'OFFRE DE SPECTACLES

Le Conservatoire dispose d'une « force de frappe » remarquable en termes de propositions de concerts. S'il convient d'emblée de préciser qu'il n'a pas vocation à orienter la formation pour « produire » des concerts avec ses élèves, il faut cependant noter que la présentation publique d'un travail préparé sur le trimestre ou sur l'année, s'avère une perspective pédagogique motivante.

Il faut aussi remettre ces concerts dans leur contexte : pour la plupart, ce sont ou seront des concerts d'élèves, dont le niveau est variable. Autrement dit, cette capacité à animer le territoire doit rester dans des attentes raisonnables et en termes de qualité – les élèves ne sont pas par nature des professionnels – et en termes de quantité – les élèves ne peuvent pas se consacrer uniquement à la réalisation de concerts.

2/1 – État des lieux

Les propositions musicales 2022-23 émanant du Conservatoire sont nombreuses et variées. Elles ont touché un public considérable. On rappelle ici différents types de présentations, qui vont de simples auditions jusqu'à un spectacle mis en scène par un artiste professionnel. Il faut donc noter que les niveaux d'implication de l'équipe pédagogique sont très variables, allant d'une simple intervention de 1 ou 2 classes lors de la fête organisée par la commune de Salaise jusqu'à des événements organisés par le 6/4 et qui mobilisent tous les départements.

NB : les événements en italique soulignés sont parmi les plus importants des interventions proposées par le 6/4

Semaine bleue, Salaise-sur-Sanne : Classe spectacle danse

Public : 400 personnes, Hors les murs

Concerts de Noël : 4 concerts

Public : 1500 personnes

Semaine de l'improvisation : 3 concerts des enseignants, 4 concerts d'élèves

Public : 1200 personnes

Biennale de la danse : 2 spectacles

Public : 1200 personnes, 150 élèves par soir

Théâtre et danse : 1 spectacle

Public : 180 personnes

Fan de carotte à Revel-Tourdan : Classe spectacle danse

Hors les murs

Rencontre des orchestres : 2 concerts

Public : 1200 personnes

Auditions sur les 2 sites de St Clair du Rhône et Beaurepaire : 50 instants musicaux et notes du soir

Public : 8000 personnes

Orchestre à l'École (OAE) à Salaise-sur-Sanne : Fête de l'été le dimanche 4 juin

Projet Le Petit Prince de l'UMS : participation du 6/4 avec l'Ensemble à cordes : 3 concerts

Public : 1800 personnes

Projet Biennale du jeu de la Ludothèque, participation du 6/4 sur : 1 concert

Public : 100 personnes

Fête de Noël à Salaise-sur-Sanne : Classes spectacle danse

Le Bois Marquis – Vernioz : Classes de Djembé

Résidence Beatbox, Willy Amarat : PLEAC

197 élèves + 12 jeunes de centres sociaux et un concert ouvert au public

2/2 – Perspectives 2023-28

Comme on le voit, les propositions du Conservatoire sont nombreuses, mais elles demeurent sans doute mal identifiées sur le territoire. Il conviendra donc de faire un gros effort en termes de communication, pour inscrire ces propositions dans un programme papier et a minima sur le site du Conservatoire et celui d'EBER CC.

Plus précisément, il faudra préciser un plan de communication qui s'appuie à la fois sur la communication émanant de la structure, qui s'appuie sur les réseaux sociaux comme sur les moyens de communication des villes et villages qui les accueille, etc.

A terme, on peut envisager que le Conservatoire soit le porteur d'une véritable saison de concerts, qui mixe propositions émanant des élèves, des enseignants et pourquoi pas de quelques artistes invités, par exemple dans le cadre du PLEAC ou de master class.

Par ailleurs, il conviendra de réfléchir à la répartition territoriale de ces propositions. Actuellement, elles se développent sur les communes avec lesquelles le Conservatoire et l'Ecole de musique de Beaurepaire avaient l'habitude de travailler. Avec la création d'EBER CC il faudra étudier et mettre en place une meilleure distribution de ces propositions de concerts.


S'agissant de la possibilité de multiplier les concerts, les villes du territoire de la CC sont demandeuses. Cela demande un travail en amont, une logistique, des moyens d'accueil. Autrement dit, il y a des obligations et des prérequis de part et d'autre. Pour optimiser ces possibilités de jouer sur le territoire, la rédaction d'une petite charte de partenariat ou un vademecum précisant les conditions pour la réalisation de concerts dans les différentes villes et villages du territoire sera nécessaire.

Ces propositions musicales doivent aussi être l'occasion de faire connaître le Conservatoire et de donner envie à des enfants de s'y inscrire. Ceci est un travail de longue haleine, qui demande beaucoup de méthode et de constance, mais qui peut être essentiel pour le bon fonctionnement du Conservatoire d'une part et d'autre part pour améliorer la possibilité que les parents se saisissent de cette proposition de formation artistique. (Voir aussi à ce propos Section III – Partie 2).

Le Conservatoire pourra aussi dans les années qui viennent améliorer le repérage des différents lieux pouvant accueillir des concerts. Il y a en effet sur le territoire des opportunités dans les lieux patrimoniaux, comme de très nombreuses salles des fêtes, même si toutes ne sont

pas nécessairement en capacité d'accueillir un concert. Une cartographie serait extrêmement utile. (Voir aussi à ce propos Section III – Partie 5).

Envoyé en préfecture le 04/12/2023
Reçu en préfecture le 04/12/2023
Publié le 04/12/2023
ID : 038-200085751-20231127-D_2023_310-DE



graphie de ces différents lieux

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES (1/4)

Synthèse

Éléments de contexte

- Un certain nombre de questions concernent l'ensemble des activités du Conservatoire
 - Quelques une sont abordées ici, sans prétention à l'exhaustivité

La pédagogie

- **L'évaluation des élèves**
 - Elle est devenue un sujet sensible au fur et à mesure que la relation à la formation change
 - Elle est envisagée par le 6/4 comme un repère davantage que comme une sanction
 - Elle repose sur un contrôle continu, et en fin de cycle sur une master classe puis une audition publique
- **La transversalité**
 - Le Conservatoire cherche à favoriser la rencontre entre les élèves des différents départements
 - L'objectif est de sortir d'une approche en silos où l'élève resterait seul dans son instrument
 - L'objectif est aussi de permettre de développer l'écoute et l'échange

Pistes pour 2023-28 pour la pédagogie

- **L'évaluation des élèves**
 - Mise en place de bulletin de suivi partagé entre les enseignants et accessible pour les familles (via Internet)
 - Améliorer le suivi de chaque élève pour développer une individualisation des cours en fonction de ses besoins
 - Homogénéiser les procédures d'évaluation
- **La transversalité**
 - Multiplier les échanges entre les danseurs et les instrumentistes
 - Développer une chorale instrumentistes / danseurs
 - La Formation Musicale (FM) est aussi un des domaines où la transversalité peut être travaillée avec profit

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES (2/4)

L'accessibilité

- **Le recrutement**
 - On constate une surreprésentation des catégories les plus aisées pour les inscrits
 - Les freins sont nombreux, financiers, symboliques mais aussi en fonction d'une transformation du rapport à l'usage du temps libre
- **Accompagnements et allers et venues**
 - Les parents doivent souvent réaliser 2 voire 3 accompagnements hebdomadaires
 - Les emplois du temps des élèves sont fractionnés pour des raisons pédagogiques
 - Cependant, les contraintes géographiques sont complexes à résoudre
- **Le public en situation de handicap**
 - Le 6/4 reçoit de plus en plus de demandes
 - Le Conservatoire cherche à accueillir les personnes porteuses de handicap
 - Certains de ses enseignants commencent à se former à ces problématiques

Pistes pour 2023-28 pour l'accessibilité

- **Le recrutement**
 - Améliorer l'utilisation du **Quotient Familial**
 - Favoriser les **passerelles entre IMS et Conservatoire**
 - Travailler avec les **publics qui viennent écouter les concerts** du Conservatoire
 - Améliorer la communication
 - Relancer le **discours sur l'intérêt de l'enseignement artistique**
- **Les accompagnements et les allers et venues**
 - Étudier les possibilités de **regroupements de cours**
 - Favoriser le **co-voiturage** par un partage entre les parents
 - Étudier la possibilité de **délocaliser certains cours dans des Centres Sociaux**
 - **Accueillir les parents** pendant qu'ils attendent leur enfant
- **Le public en situation de handicap**
 - Favoriser une **information réciproque entre les parents et le Conservatoire**
 - Identifier un **référent handicap**
 - **Former les enseignants** qui le souhaitent

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES (3/4)

La communication

- **Les moyens actuels de communication du 6/4 demeurent modestes**
 - Absence de diffusion régulière d'informations concernant le 6/4
 - Faible présence dans les circuits pouvant relayer l'information tels que les autres institutions culturelles, les associations de musique, les média, ...
 - Pas de site Internet
- **La lisibilité de l'offre en termes de parcours de formation reste faible**
 - Le 6/4 offre une très grande diversité de propositions de formation
 - Mais cette offre n'est pas nécessairement lisible ou accessible
 - Elle ne permet pas de choisir « en connaissance de cause »
- **Concilier les demandes et attentes des usagers avec une « ligne » pédagogique lisible**
 - Le Conservatoire cherche à être agile et à répondre aux attentes variées des enfants et de leurs parents
 - Cela suppose de la part du corps enseignant une « hyper-adaptabilité »
 - Paradoxalement, le projet pédagogique peut s'en trouver affecté si la souplesse supplante la perspective

Pistes pour 2023-28 pour l'accessibilité

- **Communication sur l'activité du Conservatoire**
 - Assurer une communication tout au long de l'année
 - S'appuyer sur tous les canaux disponibles : programme papier, flyer, site Internet, réseaux sociaux, etc.
 - Créer des synergies avec des partenaires : lieux culturels, mairies, associations...
 - Mettre en avant les concerts et événements destinés à un public large
- **Améliorer la lisibilité de l'offre et des parcours de formation**
 - Valoriser la souplesse des parcours et leur adaptabilité
 - Clarifier et diffuser les critères de choix pour tel ou tel parcours
 - Exposer clairement le système d'avancement dans un cursus et à quoi il conduit
- **Concilier les demandes et attentes des usagers avec une « ligne » pédagogique lisible**
 - Amélioration de l'échange d'informations sur l'offre du Conservatoire
 - Prise de rendez-vous avec les écoles
 - Rendez-vous avec les parents
 - Mais préserver la capacité d'innovation, l'agilité et la réactivité

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES (4/4)

La gouvernance

- **Connaissance des rôles et missions de chacun et partage de l'information**
 - Ces points stratégiques essentiels ne fonctionnent pas de manière optimum
- **L'encadrement de l'équipe n'est pas clair**
 - Le 6/4 est un Conservatoire « éclaté » sur un vaste territoire ce qui pose des problèmes spécifiques pour animer une équipe pédagogique
 - Or, le rôle des chefs de Département n'est à ce jour pas précisé
 - De même que les rôles respectifs de la directrice et de son adjoint ne sont pas stabilisés
- **Une gouvernance à définir**
 - Le 6/4 n'a pas d'instance de gouvernance et il n'y a pas de Conseil d'Établissement
 - L'ensemble des acteurs et au premier chef les élus, n'ont pas de visibilité sur l'activité
 - Les missions de la DAC –accompagnement, conseil, évaluation, etc – ne sont pas partagées
 - Les parents ne sont pas représentés

Pistes pour 2023-28 pour le recrutement

- **Connaissance des rôles et missions de chacun et partage de l'information**
 - Faire un bilan du fonctionnement du service
 - Puis écrire un projet de service et préciser les conditions de sa mise en œuvre
- **Encadrement de l'équipe enseignante**
 - Définir un organigramme précis accompagné de fiches de postes
 - Rôle et fiche de poste de l'équipe de direction
 - Rôle et fiche de poste pour les chefs de Département
 - Animer l'équipe pédagogique par des procédures adaptées favorisant l'agilité
 - Réunions de service et de département régulières et donnant lieu à un relevé de conclusions
 - Mais aussi place laissée à la créativité, à l'innovation à tous les « étages » de l'organigramme
- **Une gouvernance à définir**
 - Mettre en place un Conseil d'établissement qui se réunit annuellement pour fixer des objectifs et évaluer le travail accompli
 - Définir précisément le rôle de la DAC et ses modalités de travail avec l'équipe de direction
 - Tenir informés les élus et faire en sorte qu'ils puissent « porter » l'action du Conservatoire

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 1 – QUESTIONS TRANSVERSALES

Cette partie est dédiée aux questions transversales qui concernent toute l'activité du Conservatoire. Certaines questions relèvent de la pédagogie, d'autres de l'accessibilité au sens large au 6/4, d'autres à la communication, d'autres encore à la stratégie générale de l'institution...

Le Projet d'Établissement étant un document cadre, il permet de les énumérer et de pointer des pistes d'actions possibles.

1 – LA PEDAGOGIE

Le projet pédagogique est évidemment central dans un établissement de formation. Ce questionnement traverse notamment toute la Section II – Partie 1. Cependant, il nous paraît intéressant d'y revenir, notamment à propos de 3 points : l'évaluation, la transversalité et la lisibilité générale des cursus et parcours alternatifs que proposent le 6/4.

NB : La réforme de la formation musicale pourrait aussi entrer dans ces questions pédagogiques, mais elle a été largement abordée dans la section consacrée aux inscrits au Conservatoire, aussi nous n'y revenons que de manière simplifiée ici.

1/1 – L'évaluation

1/1/1 – État des lieux

La question de l'évaluation se pose avec peut-être davantage d'acuité aujourd'hui qu'il y a quelques années. Si elle est nécessaire pour situer un élève dans l'avancement de sa pratique, le risque est qu'elle soit perçue comme une sanction qui décourage l'élève et le détourne du Conservatoire.

Idéalement, l'évaluation a pour fonction de permettre à l'élève de se situer dans son parcours de formation et d'organiser son orientation tout au long de sa scolarité, particulièrement à la fin de chaque cycle. Elle permet au Conservatoire 6/4 de vérifier que l'ensemble des acquisitions et des connaissances prévues dans les objectifs ont été assimilées. Elle peut permettre, le cas échéant, de conseiller une réorientation à l'intérieur ou hors de l'établissement.

Si les critères d'évaluation sont identiques pour les différents cycles, ils s'adaptent à la situation de l'élève dans le cursus et évoluent au regard de sa progression, de son orientation et du caractère de l'épreuve à valider en fin de chaque cycle. Ils mettent en avant la notion de progression et d'objectifs, tout en incluant les productions publiques réalisées par l'élève.

Les critères d'évaluation reposent sur des notions :

- De savoir-faire : sonorité, qualité du jeu et variantes sonores, qualité vocale et ambitus, justesse, précision rythmique, qualité d'écoute, déchiffrage et réflexes de lecture, tenue corporelle, gestion de la respiration, travail personnel...,
- Et de savoir-être : assiduité, ponctualité, adaptabilité au groupe, réceptivité, application des consignes, attitude dans le travail, attitude face au public, degré d'autonomie, implication dans le pupitre, capacité à s'organiser et à gérer un planning, sens des responsabilités...,

L'évaluation des élèves est globale : elle porte sur l'ensemble de leurs acquis. Elle est réalisée de manière continue par l'équipe pédagogique qui peut également s'appuyer sur des contrôles ponctuels, des auditions, des master-class, pour les fins de cycles traditionnels. Dans ce cas, les évaluations peuvent être organisées sous forme de master-class-devant un jury extérieur en milieu d'année, pour aboutir à un concert public 3 semaines après.

Pour les classes d'éveil, il n'y a pas d'évaluation formelle. On prend alors en compte le contrôle continu, avec une délibération de fin d'année. L'évaluation dans le cadre des pratiques collectives, repose intégralement sur la notion de contrôle continu.

1/1/2 – Axes de travail évaluation pour 2023—2028

- La mise en place de 2 bulletins par an permettrait de créer un lien et un suivi régulier avec les familles. Consultables par les parents et remplis par les enseignants via Internet, cet outil rassemblerait sur un même document les évaluations formatives – qui consistent à évaluer les connaissances de l'élève pour souligner les acquis et signaler les axes à améliorer. C'est méthode qui est une aide pour l'élève et l'enseignant et est à faire en début et pendant le parcours – et sommatives – qui consistent à évaluer en fin de parcours à l'écoute de la réalisation d'un concert public. C'est une évaluation de fin de cycle ou fin de parcours pédagogique –. NB : une version papier resterait toujours disponible pour les personnes qui le souhaiteraient ;
- Améliorer l'individualisation des enseignements avec une certification des acquisitions ;
- Amélioration et systématisation d'une évaluation via l'intervention d'un enseignant extérieur au Conservatoire ;
- Uniformisation des procédures d'évaluation dans tous les départements du Conservatoire.

1/2 – Développer la transversalité formation musicale / instrument / orchestre / danse

1/2/1 – État des lieux

Le 6/4 a déjà expérimenté plusieurs modalités de transversalité des enseignements et souhaite poursuivre en ce sens en développant des projets communs fédérateurs, en faisant évoluer la formation musicale, etc. Aussi, le Conservatoire cherche à mettre en place une pédagogie de la transversalité, qui a pour effet de sortir d'une approche en silo de la formation.

Cette pédagogie de la transversalité se construit sur des projets permettant l'écoute et l'échange. L'objectif étant d'apporter au travail des musiciens une attention sur leur présence en scène et aux danseurs une attention par exemple sur leur capacité de prise de parole en scène. Ce processus s'inscrit dans un élargissement des pratiques artistiques d'aujourd'hui qui décroissent les arts de la représentation.

Cette approche est aussi intéressante pour l'équipe enseignante, pour lui permettre d'échanger plus régulièrement de manière informelle. Par capillarité les méthodes pédagogiques des uns et des autres se fertilisent et s'enrichissent. Ainsi, par exemple, l'enseignant de clarinette peut-il devenir un véritable partenaire pour l'enseignant de formation musicale.

1/2/2 – Axes de travail pour la transversalité pour 2023—2028

- Les classes de musique et de danse constituent un chemin prioritaire pour enrichir l’enseignement de la voix, du corps et de la musicalité dans l’espace ;
- La création d’une équipe, avec des enseignants et / ou des artistes du monde professionnel, sera nécessaire pour intervenir ponctuellement ou régulièrement dans les cours. L’objectif étant aussi d’irriguer autrement le territoire pour que les bénéficiaires ne soient pas les seuls inscrits au Conservatoire.
- Il sera aussi nécessaire de mettre en place un groupe de pilotage conçu comme un outil de réflexion. Il pourrait comprendre l’équipe de direction de l’établissement, l’enseignant en charge du département et les autres enseignants qui y interviennent régulièrement ou ponctuellement ainsi que quelques acteurs du monde professionnel, afin d’examiner au moins une fois par an, la pertinence de l’enseignement proposé aux élèves, les orientations prises et les projets réalisés ;
- Formation en équipe ;
- Projets de classes ;
- Adaptation du professeur en fonction du niveau de l’élève ;
- Créer une Chorale Danseurs Musiciens ;
- Mettre l’accent sur les pratiques collectives ;
- NB : De nombreux projets transversaux concernent la formation musicale :
 - Positionner la FM dans le projet artistique et culturel de l’élève ;
 - Considérer la FM comme un cours de pratique collective (audition propre) ;
 - Globaliser la formation musicale en la travaillant dans les pratiques collectives ;
 - Rapport instrument à la FM ;
 - Liaison FM – instrument – orchestre ;
 - Fiche projet FM établie avec le professeur FM, le professeur d’instrument et le professeur d’orchestre ;
 - Cours de FM danseurs : continuer à le développer.

2 – ACCESSIBILITE

On aborde ici la question de la capacité du Conservatoire à attirer des élèves, de la gestion des accompagnements que doivent faire les parents. Toujours liée à ce point sur l’accessibilité, on regarde aussi la question des personnes porteuses de handicap.

2/1 – Questionner le recrutement et les inscriptions au 6/4

Le profil sociologique des élèves inscrits au Conservatoire témoigne d’une surreprésentation des catégories les plus aisées (cf Section I – Partie 1). Si l’on tient compte du fait que la population d’EBER CC est très largement constituée d’employés et d’ouvriers, ce phénomène est donc particulièrement marqué.

L’hypothèse d’une réduction de la diversité sociologique se pose donc, même si ne disposant que de données longitudinales partielles, il est difficile d’affirmer avec certitude que ce phénomène de surreprésentation des enfants issus de catégories sociales aisées s’accroît.

A l’inverse, il faut souligner que le 6/4 touche un très large éventail d’enfants de toutes origines via ses actions d’Education Artistique et Culturelle (EAC). Par ailleurs, on doit aussi dire que cette question de l’ouverture sociologique des inscrits est complexe et concerne l’ensemble des acteurs culturels. Ainsi, les institutions culturelles dans leur ensemble font face à un recrutement de plus en plus homogène en termes d’origine sociale s’agissant de leurs adhérents, de leurs abonnés, de leurs spectateurs...

2/1/1 – L’inscription au Conservatoire ne concerne qu’une minorité

Pour rappel, on a précisé dans la Section II – Partie 1 que le Conservatoire offre aux enfants (ainsi qu’aux adultes) la possibilité de suivre des parcours poussés d’apprentissage de la musique. Mais bénéficier de ces propositions, suppose une inscription au Conservatoire et donc une démarche volontaire de la part des parents. Cette nécessité de s’inscrire, considérée comme une forme « d’engagement » justifie aussi ce qui sera attendu des élèves. Ils devront en effet s’investir dans cet apprentissage en temps, en travail personnel, en constance, etc.

Cependant, la question de l’investissement attendu n’est sans doute pas la seule variable qui explique que l’on s’inscrive ou non au Conservatoire. En effet, l’inscription est une démarche qui rencontre des freins nombreux et de plusieurs types :

- Des freins d’ordre financiers ;
- Des freins de nature symbolique, le Conservatoire apparaissant comme une institution qui impressionne, que l’on connaît mal. Ainsi, des parents peuvent s’autoexclure du Conservatoire, craignant que l’enseignement de la musique « ne soit pas pour leur enfant », de même qu’ils « n’oseront » pas entrer dans un musée ou acheter une place pour un spectacle dans un théâtre.
- Des freins relatifs à des transformations dans le rapport aux loisirs et aux activités culturelles : On constate une baisse de l’attractivité des apprentissages artistiques. La concurrence pour occuper le temps libre étant forte (sport, activités en centre social, mais aussi puissance des réseaux sociaux ou des plateformes musicales ou de streaming) de même qu’un questionnement sur l’intérêt même d’acquérir ce type de compétences.

Il y a aussi incontestablement de nombreux freins d’ordre pratiques et sur lesquels le Conservatoire entend agir :

- Proximité avec les lieux du Conservatoire : alors qu’EBER CC est très étendu à l’Est, l’essentiel des lieux du Conservatoire se trouvent le long du Rhône à l’Ouest et dans la ville de Beaurepaire. Les zones rurales, nombreuses sont moins bien desservies ;
- Capacité à s’informer : connaître l’existence du un Conservatoire et des enseignements qu’il propose ;
- Capacité à suivre un parcours d’inscription qui peut sembler complexe ou rébarbatif ;
- Capacité à conduire son enfant au Conservatoire une et souvent deux, voire trois fois chaque semaine ;
- Etc.

2/1/2 – Axes de travail à propos de l’élargissement sociologique du recrutement 2023—2028

Peut-on et comment faut-il s’y prendre pour agir sur le profil socio-professionnel des inscrits ? On propose ici un certain nombre d’axe de travail :

- Amener progressivement les enfants au Conservatoire en s’appuyant notamment sur les Intervention en Milieu Scolaire (IMS) ;
- Repenser l’usage qui est fait du quotient familial, par exemple pour les enfants d’une même famille ;
- Travailler avec d’autres partenaires tels que les comités des nombreuses entreprises présentent sur le territoire ;

- Étudier les possibilités de favoriser les doubles inscriptions culturelles avec l'inscription au Conservatoire ;
- Améliorer l'information sur l'existence et l'offre du Conservatoire en s'appuyant sur divers partenaires : écoles, Centres Sociaux, associations, Harmonies, Chorales... ;
- Rendre l'inscription plus simple et plus intuitive, développer la possibilité d'une inscription en ligne, proposer des temps d'aide à l'inscription pendant lesquels l'équipe du Conservatoire guide et conseille les parents ;
- Mieux s'appuyer sur les opportunités qu'offrent les concerts, les semaines découverte, les diverses manifestations du 6/4 pour informer le public et lui demander de laisser une adresse mail ;
- Faire porter politiquement un discours à propos du Conservatoire ;
- Améliorer la communication institutionnelle autour du Conservatoire ;
- Inviter les correspondants locaux des journaux à relayer les manifestations proposées par le Conservatoire ;
- Nourrir un discours qui porte l'idée que pratiquer une discipline artistique est utile au développement créatif des enfants et qu'ils auront besoin de ce potentiel plus tard ?
- Solliciter aussi l'ensemble du corps enseignant pour relayer l'information à propos des activités et des concerts que proposent le Conservatoire.
- Imaginer des sessions sur des week-end ou pendant les vacances scolaires

NB : Sur ces questions, on peut aussi regarder la section I relative au bilan d'activité.

2/2 – Optimiser les allers et venues au Conservatoire

2/2/1 – État des lieux

Conscient que les parents doivent réaliser de nombreux accompagnements, le Conservatoire travaille sur la gestion des emplois du temps, de manière que certains cours aient lieu d'affilée. Cependant, on ne peut pas « tout caser » sur un seul rendez-vous hebdomadaire, car l'apprentissage pourrait en pâtir si les rendez-vous étaient cumulés sur un seul jour, notamment pour les élèves les plus jeunes.

La question est donc d'essayer de répondre aux problématiques liées à la charge des emplois du temps des enfants et des familles. Lorsqu'on sait qu'un cursus complet peut demander jusqu'à 3 accompagnements différents hebdomadaires, on voit pourquoi le 6/4 s'efforce de regrouper les heures de cours.

Le Conservatoire doit aussi faire face à des contraintes géographiques car le territoire d'EBER CC est très étendu. Cela handicape sans doute les habitants qui sont loin. Cependant, il faut aussi prendre en considération les différents lieux d'enseignement et le bassin de population. Ils sont en effet situés dans les communes les plus peuplées. Mais la question des communes rurales est à investiguer.

2/2/2 – Axes de travail sur les allers et venues au Conservatoire 2023—2028

- Poursuivre le travail sur les emplois du temps pour étudier les possibilités de regroupements de cours ;
- Faciliter l'organisation de co-voiturages en mettant en lien les parents ;
- Étudier la possibilité que les enseignants se déplacent davantage sur les 5 lieux du 6/4 ;

- Étudier la possibilité de créer des antennes d'enseignement dans les structures socio-culturelles existantes telles que les Centres Sociaux, les MJC, voire les écoles en périscolaire ;
 - o Attention cependant : il ne s'agit pas de délocaliser totalement le Conservatoire dans toutes les communes ;
 - o De plus les locaux du Conservatoire sont parfois sous-utilisés, donc il faudrait aussi réfléchir à faire venir les structures notamment socio-culturelles au Conservatoire ;
- Étudier la possibilité d'accueillir les parents pendant le cours de leur enfant avec un espace dédié, permettant de boire un café et / ou de travailler.

2/3 – Le Conservatoire et les publics en situation de handicap

Dans un environnement où la question de l'inclusivité devient une préoccupation majeure, notamment pour les structures d'enseignement, le Conservatoire souhaite apporter aux enfants porteurs de handicap une attention toute particulière. En effet, l'on sait que la pratique musicale est bénéfique pour les personnes touchées par un handicap que ce soient des troubles d'apprentissages, un handicap intellectuel, une forme d'autisme, etc. Lorsque les cours sont assurés par des professionnels qualifiés, les avantages à en faire profiter les élèves sont nombreux.

L'apprentissage de la musique est par exemple un moyen efficace de stimuler la concentration. Pour un enfant ayant un trouble neurodéveloppemental, comme ce peut être le cas chez les enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique (TSA), la formation musicale peut être d'une aide précieuse. De plus, la musique possède un effet apaisant et peut devenir un moyen d'expression et de communication efficace pour une personne souffrant d'un handicap mental ou d'une déficience intellectuelle.

Pour les personnes qui souffrent d'un handicap moteur, la pratique instrumentale est très bénéfique. Selon des analyses scientifiques récentes, il existe une connexion clé entre musique et mouvement. En d'autres termes, le fait de faire une activité musicale et de suivre une formation musicale peut améliorer la dynamique corporelle. Le choix de l'instrument sera adapté à la pathologie. Il peut ainsi être possible d'apprendre le piano, les percussions ou encore la guitare, en fonction du handicap moteur de l'enfant.

2/3/1 – État des lieux

Le Conservatoire 6/4 reçoit de plus en plus de demandes d'inscription de la part de personnes en situation de handicap. Que ce soit à titre personnel ou en groupe, ces futurs élèves sont en attente d'une réponse qui soit entre l'aspect thérapeutique et la notion de plaisir/détente. Le Conservatoire cherche à répondre au mieux à ces nouvelles demandes. Il cherche ainsi à intégrer les enfants aux différents parcours possibles (cours individuel, intégration dans un collectif...) en prenant en considération leur handicap.

Ces demandes parfois singulières se traduisent par autant de parcours spécifiques. Pour favoriser cette inclusion, l'équipe pédagogique se montre volontaire et cherche par tous les moyens, à répondre à ces attentes nouvelles. La formation des professeurs sur ce sujet reste néanmoins embryonnaire. Elle pourrait cependant apporter des outils pour que le corps enseignant ne soit pas démuni face à ces situations particulières.

Par ailleurs, 2 structures identifiées sont accompagnées par une équipe du Conservatoire. Toutes deux bénéficient d'ateliers permettant l'accueil de leurs publics : l'Atipaeim sur St Maurice (atelier de 1h sur un rythme hebdomadaire). 5 jeunes adultes (soit 2 groupes de 1h encadrés par un éducateur) issus de l'Apajh de Beaurepaire viennent constituer un atelier chant / percu-corporelles toutes les semaines (1h).

A noter également que tous les sites d'enseignement sont potentiellement accessibles aux personnes à mobilités réduites.

2/3/2 – Axes de travail sur le handicap 2023—2028

- Informer les parents d'enfants porteurs de handicap qu'ils peuvent s'adresser au Conservatoire, qu'ils y trouveront des enseignants et une équipe sensibilisée à cette problématique
- Faire en sorte que les parents sachent qu'ils doivent informer le Conservatoire du handicap de leur enfant, mais que cette information demeurera confidentielle.
- Proposer des formations adéquates via des organismes référents (Cefedem, CFMI, Cnfpt, enfance et musique) aux enseignants et pour la personne plus spécifiquement en charge de ces questions ;
- Disposer d'un enseignant référent que les autres enseignants puissent solliciter ;
- Disposer d'un référent qui puisse faire l'interface entre les familles, les enseignants et les institutions dans lesquelles sont accueillis les enfants ;
- Développer des parcours personnalisés en concertation de manière à bénéficier au mieux de l'enseignement dispensé par le Conservatoire.
- Aller vers un conventionnement avec les institutions tournées vers le handicap.
- Formaliser la convention avec Afipaeim ;
- Étudier la possibilité d'un partenariat avec Apajh ?
- Mettre l'ensemble de ces pistes d'actions avec le prochain le Plan départemental qui comprendra un chapitre sur les questions relatives au handicap.

3 – QUID DE LA COMMUNICATION ?

Actuellement, la communication en interne comme en externe demeure modeste. Or, comme toute structure et en particulier comme toute structure culturelle, la question de la communication, du faire savoir, de la construction d'une image, sont essentiels. Ce d'autant plus que le Conservatoire se situe dans un environnement concurrentiel : le champ du loisir, des activités extra ou périscolaires s'est beaucoup étoffé : l'offre disponible et dans laquelle les parents et les enfants doivent faire un choix est très large.

3/1 – Communication générale sur l'activité du Conservatoire

3/1/1 – État des lieux

S'agissant tout d'abord de la communication portant sur ce qu'est le Conservatoire, on constate que le site du 6/4 est encore très modeste. Bien que le site soit en priorité destiné aux parents et aux enfants, il demeure sommaire et peu accessible. Autrement dit, l'offre du Conservatoire qui en termes d'enseignement est très complète, mais sans doute aussi complexe à saisir pour un néophyte demande à être clarifiée. L'objectif étant de partager l'information en la

rendant séduisante et lisible. A cet égard, le site est sans doute trop pauvre de la diversité de l'offre.

S'agissant de la communication relative aux concerts du Conservatoire, là encore elle est sans doute encore trop peu affirmée. Mais sur l'ensemble des activités et concerts proposés ou organisés par le Conservatoire, il faut distinguer les événements ayant une portée et une ambition grand public pour justifier d'un appui en termes de communication. Par ailleurs même lorsque cette communication est faite avec soin, comme par exemple pour la semaine de l'impro, avec un éditorial de la Présidente d'EBER CC, une mise en page soignée, etc, elle est parfois mal distribuée. Si elle n'est communiquée qu'essentiellement auprès des agents et des élèves, cela n'est pas suffisant. Si on ne la trouve qu'auprès des agents

A noter qu'il existait une communication trimestrielle, en partenariat avec la médiathèque pour la CCPR.

Plus largement, la question de la communication renvoie directement à celle de l'élargissement social du recrutement (voir ci-dessus), tant la manière dont on s'adresse au public peut conditionner sa réaction par rapport au 6/4.

3/1/2 – Axes de travail sur la communication 2023—2028

- Il faut identifier et développer les « événements-phares » du 6/4, qui réunissent les conditions pour présenter des productions qualitatives, dans de bonnes conditions scéniques et offrant une jauge suffisante pour du public extérieur ;
- Proposer une communication qui suive les divers événements proposés par le conservatoire ;
- Mise en avant des concerts qui marquent l'année scolaire : festival des bourgeons, semaine de l'improvisation, biennale danse, etc. Il s'agit donc de flécher les temps forts de l'année ;
- A terme, mettre en place une véritable saison culturelle et la rendre visible ;
- Faire la distinction entre les rendez-vous intra Conservatoire (concernant par exemple les auditions d'élèves) et les rendez-vous destinés au tout public ;
- Tous les modes de communication existants sont aussi à questionner : print, site, flyer, voire application dédiée... Tous ces outils se complètent et il est difficile de faire l'impasse sur l'un ou sur l'autre.

3/2 – Améliorer la lisibilité des différents cycles et parcours

3/2/1 – État des lieux

Actuellement, le 6/4 propose comme on l'a vu des parcours traditionnels et des parcours « de traverse ». Autant cela peut être intéressant d'un point de vue pédagogique, autant il est nécessaire aujourd'hui de faire le bilan de ces expériences, d'en éliminer certaines pour en renforcer d'autres. Il faut aussi améliorer leur lisibilité, définir selon un certain nombre d'indicateurs objectifs ce qui conduit à telle ou telle orientation et rendre ces critères accessibles aux parents comme aux élèves en capacité de les comprendre.

A contrario, actuellement, ces différentes options de parcours d'enseignement sont peu lisibles, les critères d'appréciation semblent parfois différents d'un département à l'autre (ce qui peut être expliqué). De plus, les enseignants eux-mêmes ne se sont pas forcément appropriés ces dispositifs et ne sont donc pas toujours en capacité de les « porter ».

- Rendre plus lisible la souplesse offerte dans les parcours pour que les parents et les élèves s’y retrouvent ;
- Être en mesure d’exposer en fonction de quels critères on va proposer à un enfant tel ou tel chemin ;
- Donner en amont les tenants et les aboutissants d’un cursus, en précisant quelles sont ses ambitions en matière d’apprentissage, ce qu’il permet de suivre ensuite, etc ;
- Améliorer le système d’avancement dans le dispositif soit clair
 - Actuellement semble ambigu / à la discrétion des profs

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 2 – LE CONSERVATOIRE DANS L'ECO-SYSTEME CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL et INSTITUTIONNEL (1/2)

Synthèse

Éléments de contexte

- Le Conservatoire est inscrit dans un territoire où l'on trouve d'autres acteurs culturels
 - Comme toute institution culturelle, il est amené à nouer des liens avec eux
- Le Conservatoire s'inscrit aussi dans un environnement institutionnel
 - Avec lequel il peut aussi nouer des liens

Panorama non exhaustif des acteurs culturels d'EBER CC

- **Structures culturelles et les festivals**
 - TEC
 - Médiathèques
 - Jazz en Bièvre, Salaise blues festival, Rock'Sillon
- **Établissements sociaux et de loisirs**
 - Ludothèques
 - Centres sociaux et MJC
- **Associations musicales**
 - Harmonies et Chorales
- **Lieux patrimoniaux**
 - Nombreux châteaux, lieux religieux, etc
- **Structures dédiées aux arts plastiques**
 - Moly-Sabata, le Basculeur

Pistes pour 2023-28 pour des liens avec les acteurs culturels

- **Développer des activités de diffusion en partenariat**
 - En s'appuyant sur les très nombreux lieux possibles, même si non spécialisés dans la diffusion de la musique
 - En étudiant la possibilité de développer une saison de concerts animée par le 6/4
- **Étudier d'autres options partenariales en fonction des acteurs**
 - Coopération pédagogique avec le CIEM, échange de bonnes pratiques
 - Premières parties de concert, stages d'observation avec les structures culturelles et les festivals
 - Avec les associations musicales mais aussi d'autres associations culturelles
- **Développer le Conservatoire en tant qu'équipement culturel structurant**
 - En faire un lieu incontournable pour les concerts et les spectacles musicaux
 - Booster l'animation musicale du territoire
 - En faire la tête de file pour le rayonnement du territoire

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 2 – LE CONSERVATOIRE DANS L’ECO–SYSTEME CULTUREL ET SOCIO–CULTUREL et INSTITUTIONNEL (2/2)

Environnement institutionnel et mécénal

- **Le Conservatoire demeure assez peu en lien avec ses partenaires institutionnels**
 - Il est suivi par le Département de l’Isère
 - Mais les autres partenaires comme la DRAC ou la Région Aura ne sont pas sollicités
- **De même des partenaires se trouvant dans d’autres sphères que les sphères culturelles sont encore peu sollicités**
 - On pense par exemple à la CAF, à la Politique de la Ville, etc
- **Le 6/4 ne travaille pas avec les entreprises**
 - Mais il y a un gros bassin industriel
 - Avec des entreprises qui ont une sensibilité aux questions de formation et d’initiation à la culture

Pistes pour 2023-28 pour l’environnement institutionnel et mécénal

- **Information et prise de contact avec les partenaires institutionnels culturels**
 - Avec pour objectif de multiplier les aides
- **Prospection de nouveaux liens avec des partenaires tels que la CAF et la Politique de la ville**
 - Pour des coopération spécifiques et élaborées en co-construction avec ces acteurs
- **Prospection du côté des entreprises**
 - Notamment sur la dimension formation et initiation à la musique des adultes

SECTION III – Questions transverses et environnement professionnel

Partie 2 – LE CONSERVATOIRE DANS L’ECO–SYSTEME CULTUREL ET SOCIO–CULTUREL et INSTITUTIONNEL

Cette dernière partie du Projet d’Établissement brosse un rapide panorama de l’environnement culturel et socio-culturel sur le territoire d’EBER CC d’une part et d’autre part de l’environnement socio-institutionnel d’autre part.

Il s’agit ici essentiellement de rappeler quels sont les différents acteurs et les caractéristiques de l’environnement de travail du Conservatoire. L’objectif étant de répertorier dans un premier temps les acteurs pour commencer à identifier ceux avec qui le 6/4 pourrait nouer des liens. Ceci s’inscrit donc dans la perspective d’un Conservatoire que nous avons décrit comme attaché à son ouverture : par ses élèves en ses murs, par son travail sur le territoire avec les Interventions en Milieu Scolaire (IMS), par son attention à la vie musicale amateur locale, etc.

1 – LE 6/4 DANS L’ECOSYSTEME CULTUREL ET SOCIO-CULTUREL

Actuellement, le Conservatoire entretient un dialogue constant avec les structures culturelles de son territoire dans leur diversité pour la construction de partenariats de diffusion, d’accueil d’artistes, de projets participatifs. Il contribue à la vie artistique locale par une programmation composée à partir de ses forces vives et d’invitations d’artistes extérieurs, en résidence ou associés à ses projets pédagogiques.

Plus largement, il noue des partenariats avec différents acteurs sociaux du territoire car la pédagogie se nourrit d’échanges dans de multiples directions : bibliothèques-médiathèques, crèches, établissements médico-sociaux, hôpitaux, maisons de retraite, etc. L’ensemble de ces partenariats contribue à définir le Conservatoire comme lieu de ressources, de conseil, de projets partagés. Celui-ci participe ainsi activement à une politique artistique et culturelle de territoire, y compris à travers une dynamique d’école du spectateur.

Mais l’ensemble de ces actions est complexe à mener de front, et sans doute lui faudrait-il les développer, car cela aiderait à installer le Conservatoire comme un équipement culturel structurant en sus de son « métier premier » dédié à la formation. Dans un paysage culturel où les structures culturelles ne sont pas nombreuses, il a sans doute un rôle à affirmer. Ce rôle serait aussi utile à l’ensemble du territoire, car le 6/4 est aussi l’un des seuls acteurs qui peut se délocaliser et toucher toutes les communes, comme il le fait déjà avec les IMS et ses quelques concerts hors les murs.

1/1 – État des lieux de l’écosystème culturel et socio-culturel

On énumère ici les différents acteurs qui travaillent dans le champ culturel et socio-éducatif.

1/1/1 – Les ressources culturelles d’EBER CC

Ce panorama des acteurs culturels ne prétend pas à ce stade à l’exhaustivité. Pourtant, les structures d’ores et déjà repérées sont très nombreuses, qu’elles se situent dans le champ de la

culture « institutionnelle » comme celui relevant de l'éducation populaire, du patrimoine historique comme religieux, ou encore des lieux dédiés à l'artisanat...

– Établissements culturels et professionnels du territoire

| | |
|---|--|
| Réseau des médiathèques ECUME | [SAINT MAURICE L'EXIL] médiathèque intercommunale tête de réseau 22 médiathèques municipales associées : <i>Agnin, Anjou, Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Bouge-Chambalud, Chanas, Clonas-sur-Vareze, Cour-et-Buis, Jarcieu, Le-Péage-de-Roussillon, Moissieu-sur-Dolon, Pact, Pommier de Beaurepaire, Revel-Tourdan, Roussillon, Sablons, Saint Barthelemy, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville-sous-Anjou</i> |
| EPCC travail et culture (TEC) | Saint-Maurice-l'Exil, structure de diffusion et d'EAC |
| Cinéma Rex | Le Péage-de-Roussillon |
| Cinéma L'Oron | Beaurepaire |
| Résidence d'artistes Moly Sabata | Sablons |
| Le Basculeur, centre d'art contemporain | Revel-Tourdan |

– Les établissements sociaux et de loisirs

- 5 ludothèques
- 5 centres sociaux
- Services enfance et jeunesse
- MJC de Vernioz
- Centres de loisirs

– Festival et événementiel musicaux (liste non exhaustive)

- Festival de Rock « Rock'sillon » à Roussillon
- Jazz en Bièvre
- Festival de Blues à Salaise sur Sanne
- Tannerie à St Barthélémy
- Festival des 4 vents en biennale à Montseveroux
- Concerts classiques au Prieuré de Salaise
- Concert annuel de printemps (Les Barbarins) à Revel-Tourdan
- Festival « les nuits de Montseveroux » danses et musiques du monde.
- ...

1/1/2 – Les lieux du patrimoine, liste non exhaustive

Monuments Historiques

- Églises (Montseveroux, Saint-Romain-de-Surieu, Ville-sous-Anjou), Prieuré (Revel-Tourdan, Ville-sous-Anjou, Salaise-sur-Sanne), Couvent (Roussillon),
- Châteaux (Ville-sous-Anjou, Anjou, Moissieu-sur-Dolon, Montseveroux, Revel-Tourdan, Roussillon), manoirs (Agnin), hôtel (St-Alban-du-Rhône)

- Sites antiques (sites gallo-romain, habitat, voie...) et médiévaux (bourg, fortifications, motte castrale, château, maison forte, prieuré...) à Beaurepaire, Clonas-sur-Varèze, Revel-Tourdan, Saint-Clair-du-Rhône, Salaise-sur-Sanne

Sites remarquables ou labellisés patrimoine de l'Isère (100 sites repérés) dont:

- Domaine de Moly-Sabata (Sablons)
- Poterie des Chals (Roussillon)
- Moulin et gruoir au lieu-dit "Saint Vincent" (Agnin)
- Château de Givray (Saint-Maurice-l'Exil)
- Demeure du Clos, dite aussi Pavillon Darcieux (Saint-Barthélemy)
- Notre Dame de Tourdan (Revel-Tourdan)
- Le prieuré (Salaise-sur-Sanne)
- L'église Saint-Didier (Ville-sous-Anjou)
- Poterie des Chals (Roussillon)
- Le château (Roussillon)
- La mosaïque de Licinius (Clonas-sur-Varèze)

Des paysages remarquables (DREAL - 1992)

- Forêt De Bonnevaux (Pommier de Beaurepaire, St-Julien-de-l'Herms)
- Rive Droite du Rhône (hors territoire)

Des parcs et jardins remarquables

- Parc du château de Bresson (Moissieu-sur-Dolon)

Patrimoine fortifié et châteaux (44)

- Châteaux forts, maisons fortes, fortifications et enceintes

Patrimoine religieux (134)

- 40 « bâtiments » : églises, chapelles, cures, prieurés...
- 94 croix et édifices religieux
- Patrimoine rural (38) : Fermes, dépendances

Patrimoine domestique urbain (38)

- Cités ouvrières et cités jardins, lotissements,
- Immeubles,
- Maisons de ville ou de village

Patrimoine de prestige (32)

- Château moderne, maison-forte,
- Maison noble ou bourgeoise

1/1/3 –Le tissu associatif et les pratiques culturelles amateur

S'agissant des Harmonies, des chorales et des chœurs, le Conservatoire est le partenaire privilégié des structures associatives de pratique artistique en termes d'accueil, de conseil, de formation ou d'aide à la réalisation de projets concertés (voir section II – Partie 3).

Harmonies et orchestres

- Harmonie d'Assieu et Clonas-sur-Varèze

- Orchestre du Pays Roussillonnais
- Union Musicale de Salaise-sur-Sanne
- HIT musique à Beaurepaire / Jarcieu
- La Pleine entente d'Agnin, Sonnay, Anjou et Bougé-Chambalud
- Le Réveil Serriérois et Sablonnais à Sablons.

Chorales et chansons

- Lionel Fenoy à Anjou
- Chorale à Chanas
- Chorale « Nouvelles légendes » à Saint-Clair-du-Rhône
- Chorale « Tous en chansons » à Roussillon
- Chorale à Sonnay
- Chorale « Alors on Chante » à Saint-Romain-de-Surieu
- Chorale « l'Accord parfait » à Saint-Maurice-l'Exil
- Ensemble Vocal de la Valloire à Beaurepaire
- Val Canto à Montseveroux.

Danse

- La Pleine entente à Agnin, Anjou, Sonnay et Bougé-Chambalud
- ASL à Assieu
- Select Danse au Péage-de-Roussillon
- École de danse et de formes fitness Christophe Payan à Saint-Clair-du-Rhône
- Compagnie Éphémère à Revel-Tourdan

Théâtre

- Anjou, « les Zazous » à Auberives-sur-Varèze
- Chanas, « les Z'arpelauds » à La Chapelle-de-Surieu
- Centre social de Roussillon
- Saint-Alban-du-Rhône
- Saint-Clair-du -Rhône
- Initiation au Centre Social de l'Île du Battoir.
- Association de théâtre de Jarcieu
- Le Pas de l'Ambre, Assieu, Beaurepaire, Bouge Chambalud, Cheyssieu, Bellegarde, Poussieu
- Centre social des 4 vents
- Centre social oviv monsteroux milieu
- Club de l'amitié Monseveroux
- Association de théâtre, St jumien de l'Herms
- Rires et délires, Sonnay Espérance
- Les ateliers de la Sanne, Primarette
- Centre social les 4 vents, la chapelle de Surieu

Écriture :

- Club des poètes à Roussillon

Cirque

- Patoche à Salaise-sur-Sanne
- Cirquenerzique à Pommier de Beaurepaire

Peinture

- La Pleine entente à Agnin, Anjou, Bougé-Chambalud et Sonnay

- Maison des arts à Bougé-Chambalud, Chanas, Cheyssieu, Les Roches-de-Condrieu, Sablons, Saint-Clair-du-Rhône
- Arts et expression à Saint-Maurice-l'Exil
- Foyer Henri Barbusse à Roussillon
- Pass-r'ailes à Roussillon
- Ateliers pastels, Bellegarde, Poussieu
- Atelier peinture, Cheyssieu
- Les peintres de Roussillon, Péage de Roussillon
- Carterie du comité des fêtes, Pisieu
- Atelier peinture pleine entente, Primarette
- Du côté de chez soie, Revel-Tourdan
- Patchwork, Sablons
- Ateliers artistiques, Ville Sous-Anjou

Photo

- Saint-Maurice-l'Exil
- Salaise-sur-Sanne.

Sculpture

- Sculpture sur bois à Roussillon.

Patrimoine

- Association Janus à Clonas-sur-Varèze
- Renaissance à Revel-Tourdan
- Association de l'Edit à Roussillon

1/1/4 – Le CIEM

Le CIEM (Centre intercommunal d'éducation musicale) est une structure d'enseignement musicale qui opère sur 4 communes : Assieu, Vernioz, Les Côtes-d'Arey et Reventin. Seules 2 de ces communes – Assieu et Vernioz – sont sur le territoire d'EBER CC. Le CIEM est une école associative financée par EBER CC via un syndicat intercommunal. Les élèves habitant EBER CC peuvent s'inscrire au CIEM en bénéficiant des mêmes tarifs que les élèves du Conservatoire.

Actuellement, il existe un partenariat défini par une convention entre le CIEM et le Conservatoire. La question des modalités de la coopération CIEM et 6/4 peut aujourd'hui être posée, pour voir dans quelle mesure les « bonnes pratiques » de part et d'autre pourrait nourrir les projets de ces 2 entités.

1/2 – Perspectives d'actions pour 2023-28 pour l'écosystème culturel et socio-culturel

Le Conservatoire pourrait être dotés de mission plus vastes, notamment en termes de diffusion musicale pour produire une saison musicale décentralisée sur EBER CC. En termes d'enseignement à proprement parler, les liens avec le CIEM pourraient aussi être mieux définis et affirmés.

1/2/1 – Un potentiel pour devenir un équipement structurant

Le Conservatoire a les dispositions pour devenir un équipement culturel structurant pour le territoire. En effet, outre ses fonctions d'enseignement dans ses murs et dans les écoles, il est en lien avec les nombreux acteurs amateurs de la musique (Harmonies, Chœurs et Chorales notamment). Par ailleurs, avec les concerts qu'il produit, il est en capacité de rayonner sur le territoire. De plus, le territoire ne dispose pas d'un lieu de programmation musicale mais il y a de nombreuses possibilités pour faire entendre de la musique, que ce soit dans des salles municipales (même si toutes ne s'y prêtent pas) ou des lieux patrimoniaux par exemple.

A ce stade, il pourrait être doté d'une mission nouvelle portant sur la réalisation d'une saison culturelle musicale à destination d'EBER CC. L'idée serait de proposer des concerts décentralisés sur tout le territoire en combinant programmation des élèves du conservatoire avec des ensembles professionnels issus de toutes les esthétiques musicales. Des croisements, des masters class pourraient aussi être imaginés entre artistes professionnels et élèves dans le cadre de cette saison.

Ceci pourrait être fait très progressivement, en définissant une montée en charge sur plusieurs années, de manière à pouvoir améliorer le projet par itération au fur-et-à-mesure de ses éditions. Ceci demanderait un budget spécifique, mais s'agissant d'une mission nouvelle, il serait possible de solliciter d'autres partenaires. Ainsi, d'autres collectivités comme la Région Aura (qui dispose d'une aide spécifique pour la musique en ruralité) ou le Département ou la Drac pourraient être sollicités. Par ailleurs, ce type d'action peut aussi s'ouvrir à des financements privés émanant d'entreprise, d'un club d'entreprises. Il peut faire l'objet de partenariats en nature avec les villes qui accueillent les concerts, etc.

Objectif de rayonnement sur le territoire

- Concerts
- Auditions publiques
- Biennale de danse
- Projets spécifiques
- Journées du patrimoine
- Semaine de l'improvisation
- Semaine bleue
- Concerts des professeurs
- Conte musical par les professeurs
- ...

Animation du territoire

- Conférences
- Projets communs avec la Médiathèque
- Présentation des instruments
- Répétitions publiques
- Portes ouvertes
- Journées du patrimoine

1/2/2 – Axes de travail avec le CIEM sur 2023-28

D'une manière générale, il s'agirait d'élargir la collaboration avec le CIEM. La coopération peut aller de la co-construction de projets ponctuels ou pérennes jusqu'à la mutualisation de moyens. Si les conditions sont réunies, la mise en réseau peut aboutir à la constitution d'un groupement d'établissements.

Cette coopération pourrait permettre d'encourager :

- La mutualisation des compétences et moyens ;
- L'organisation de la mobilité des élèves entre établissements ;
- La mise en place de cursus communs à plusieurs établissements.
- La création d'un parc instrumental en commun

Coopération au niveau de l'enseignement

- Réflexions partagées sur la FM, le contenu des enseignements, les objectifs...
- Élaboration d'un programme pédagogique mutualisé concernant une discipline particulière, par exemple invitation d'un même intervenant, classe de maître partagée, etc. ;
- Échange d'enseignants et la circulation de personnes-ressources détentrices de compétences spécifiques, par exemple méthodologies corporelles ;
- Définition conjointe d'outils d'évaluation ;
- Organisation commune d'examens de fin de cycle ;
- Répartition, sur un territoire, des disciplines d'une même spécialité.
- Stages pour les élèves et le corps enseignant en commun

Coopération sur des projets artistiques

- Réalisation de projets artistiques communs ;
- Invitations, rencontres, auditions, projets artistes en résidence
- Concerts communs
- Conte musical à partager

1/2/3 – Partenariats à développer

Ceci doit faire l'objet d'un projet spécifique plus détaillé que ce seul document cadre. Mais d'une manière générale, on peut considérer que le Conservatoire doit savoir être en lien avec les autres acteurs culturels et que ces liens peuvent être de toute nature, allant de la simple connaissance mutuelle à des conventions partenariales.

Sur cette question des liens entre un lieu l'enseignement tel qu'un Conservatoire et son environnement, la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (2001) définit en préambule trois objectifs à poursuivre dont le second précise : « *L'ouverture des établissements sur la vie culturelle sera encouragée par la résidence d'artistes en partenariat avec les structures d'accueil et de diffusion, accueil et encadrement de la pratique amateur* ».

Ainsi, des conventions pédagogiques et partenariales pourront ainsi être établies, de manière ponctuelle ou pérenne, en cohérence avec les orientations du 6/4.

– Avec les chorales et Centres sociaux (voir aussi Section II – Partie 3)

Par ailleurs, il pourrait être intéressant de sensibiliser un public nouveau, par exemple celui des **centres sociaux** à la pratique chorale en le faisant venir dans les locaux du Conservatoire. Autrement dit, serait-il envisageable qu'un centre qui voudrait monter une chorale, trouve un appui auprès du Conservatoire ? Dans ce cas, le Conservatoire pourrait mettre à disposition un Musicien Intervenant. Cependant la délibération de référence prévoit que la CC peut mettre un musicien intervenant à disposition pour les interventions en milieu scolaire et évoque seulement le cas de figure de la facturation aux communes, elle n'évoque pas la possibilité de déployer ce service dans les centres, les structures associatives ou autres.

A développer via un groupe de travail dédié lors du 2^{ème} temps sur une refonte et une extension de l'offre vocale.

– Liens avec les dispositifs intercommunaux et l'EPCC Travail & Culture (TEC)

Les collaborations territoriales en matière d'éducation artistique s'appuient principalement sur les instances de gouvernance du PLEAC. L'action culturelle publique portée par l'intercommunalité doit s'appuyer sur ces instances, confortées par les partenaires institutionnels (DRAC, Éducation Nationale, CAF, collectivités territoriales...)

L'EPCC Travail & Culture, basé à St Maurice l'exil, existe depuis 37 ans et propose entre autres des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes. Le Conservatoire ayant lui aussi des actions EAC, une concertation pourrait être envisagée.

– Artistes en résidence / PLEAC

L'artiste en résidence sollicité dans le cadre du PLEAC peut être également le trait d'union à des rencontres, favoriser les échanges entre les différentes parties, contribuer au maillage culturel du territoire.

– Échanges avec les festivals

Par exemple Salaise Blues Festival **pour envisager des échanges** ou des plateaux en avant concert.

– Échanges et partenariats en lien avec les communes

Globalement, il s'agit d'effectuer un usage plus intense des lieux de la communauté de communes : patrimoine, services, maison de retraites, hôpitaux, centre pour personnes handicapées...

2 – LE 6/4 DANS L'ECOSYSTEME INSTITUTIONNEL

Les activités du 6/4 sont essentiellement soutenues par EBER CC. Seul le Département de l'Isère apporte une petite contribution. Mais les autres opérateurs publics, notamment l'Etat et la Région Aura ne sont pas présents. S'il n'entre pas directement dans leurs attributions d'aider les Conservatoires ou les écoles de musique, ils pourraient néanmoins être sollicités via d'autres canaux : soutien à la diffusion musicale, aide au niveau des résidences d'artistes, etc.

De même, les Politiques de la Ville et la CAF sont des partenaires possibles qui pourraient être sollicités. C'est ce qui est fait lorsque sont construits des projets au sein du PLEAC et de la CTG, comme par exemple avec le projet de résidence artistique participative en QPV.